



---

**MINISTÈRE DU PORTEFEUILLE**

---

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE  
DES ENTREPRISES PUBLIQUES  
*EXERCICE 2021***

---

**Kinshasa, août 2023**

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

1. AEP	: Alimentation en Eau Potable
2. AGE	: Assemblées Générales Extraordinaires
3. AGO	: Assemblées Générales Ordinaire
4. ANC	: Actif Net Comptable
5. ARCA	: Assurances
6. AUSCGIE	: Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique
7. AVZ	:
8. BCDC SA	: Banque Commerciale Du Congo
9. BFRE	: Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation,
10. BIAC	: Banque Internationale pour l'Afrique au Congo
11. CADECO	: Caisse d'Epargne du Congo
12. CINAT	: Cimenterie Nationale
13. CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
14. INPP	: Institut National de Préparation Professionnel
15. ONEM	: Office National de l'Emploi
16. COBIL	: COBIL
17. COMINIÈRE	: La congolaise de l'exploitation minière
18. CONGO AIRWAYS	: CONGO AIRWAYS
19. COPIREP	: Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques
20. COVID 19	: Corona Virus
21. CPCC	: Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo
22. CRD AG	: Congo Railways Development
23. CSP	: Conseil Supérieur du Portefeuille
24. CVM	: La Congolaise des Voies Maritimes
25. DAFIC	: Disponible Après Financement Interne de la Croissance
26. DG	: Directeur Général
27. DGA	: Directeur Général Adjoint
28. DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
29. DGDP	: Direction Générale de la Dette Publique
30. DGI	: Direction Générale des Impôts
31. DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
32. DP WORLD DRC	: Dubaï Port World DRC
33. DTS	: droits de tirage spéciaux
34. EBE	: Excédent Brut d'Exploitation
35. EQUITY BCDC	: EQUITY BCDC
36. ETE	: Excédent de Trésorerie d'Exploitation
37. FMI	: Fonds Monétaire International
38. GECAMINES SA	: Générale des Carrières et des Mines
39. GFP	: Gestion des Finances Publiques

40. IBP	: Impôt sur les bénéfices et profits
41. IPR	: Impôt Professionnel sur les Rémunérations
42. ISA	: norme d'audit internationale
43. JV	: Joint-Venture
44. KCC	: Kamoto Copper Company
45. LMC	: Lignes Maritimes Congolaises
46. LOFIP	: Loi relative aux Finances Publiques
47. MIBA	: Minière de Bakwanga
48. MSC	: Mediterranean Shipping Compagny
49. OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
50. ONEC	: Ordre National des Experts Comptables du Congo,
51. PAG	: Programme d'Actions du Gouvernement
52. PARCAGRI	: Société d'Aménagement du Parc Agro-Industriel
53. PCA	: Président du Conseil d'Administration
54. PE	: Permis d'Exploitation
55. PEFA	: Public Expenditure and Financial Accountability
56. PIB	: Produit Intérieur Brut
57. PR	: Permis de Recherche
58. RDC	: République Démocratique du Congo
59. REGIDESO SA	: Régie de Distribution d'eau
60. RVA	: Régie des Voies Aériennes
61. SCFUF SA	: Société Commerciale des Chemins de Fer de l'Uélé
62. SCKM-Mn	: Société Commerciale Kisenge-Manganèse
63. SCPT	: Société Congolaise des Postes et Télécommunications
64. SCTP SA	: Société Congolaise des Transports et des Ports
65. SE	: Son Excellence
66. SEPAGRI	: Société d'Exploitation du Parc Agro-Industriel
67. SNCC SA	: Société Nationale des Chemins de fer du Congo
68. SNEL SA	: Société Nationale d'Electricité
69. SOCOF	: Société Congolaise de la fibre optique
70. SODIMICO	: Société de développement industriel et minier du Congo
71. SOFIDE	: Société Financière de Développement
72. SOKIMO	: Société Minière de Kilo-Moto
73. SONAHYDROC	: Société Nationale des Hydrocarbures du Congo
74. SONAL	: Société Nationale de Loterie
75. SOSIDER	: Société d'exploitation Sidérurgique
76. STL	: Société du Terril Lubumbashi
77. Tkm	: Tonne par Kilomètre
78. TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
79. ZLECAF	: Zone de Libre-Echange Africaine

## LISTE DE TABLEAUX

N°	INTITULES	REFERENCE PAGE
Tableau 01	Synthèse des participations directes de l'Etat par Secteur et branche d'activités	
Tableau 02	Synthèse des participations indirectes de l'Etat par Secteur et branche d'activités	
Tableau 03	Valeur Nette Comptable des Participations de l'Etat dans les 20 entreprises publiques sous-étude	
Tableau 04	Classification des entreprises publiques selon les équilibres financiers	
Tableau 05	Evaluation du potentiel financier des entreprises publiques	
Tableau 06	Etat de transmission des états financiers des entreprises publiques au CPCC de 2019 à 2021	
Tableau 07	Situation de transmission des états financiers des entreprises publiques au CSP en 2020 et 2021	
Tableau 08	Situation des opinions exprimées par les commissaires aux comptes sur les états financiers des entreprises publiques	
Tableau 09	Situation de réception et de validation des prévisions budgétaires par le CSP	
Tableau 10	Evolution globale des indicateurs clés de gestion de 2019 à 2021 en USD	
Tableau 11	Evolution du Chiffre d'affaires par entreprise publique (2019-2021) en USD	
Tableau 12	Chiffre d'Affaires moyen des entreprises publiques sur la période 2019-2021 (USD)	
Tableau 13	Croissance nominale et croissance réelle du chiffre d'affaires (en %)	
Tableau 14	on de la Valeur Ajoutée des entreprises publiques de 2019 à 2021 (USD)	
Tableau 15	Evolution des charges de personnel et des effectifs dans les entreprises publiques (USD)	
Tableau 16	Impact des charges du personnel sur le chiffre d'affaires par entreprise publique (en %)	
Tableau 17	Impact des charges du personnel sur la Valeur Ajoutée par entreprise publique (en %)	
Tableau 18	Excédent Brut d'Exploitation des entreprises publiques en USD	
Tableau 19	Capitaux Investis par entreprise publique en USD de 2019 à 2021	
Tableau 20	Taux de Rentabilité d'Exploitation des Capitaux Investis (en %)	
Tableau 21	Evolution des Besoins en Fonds de Roulement Net de 2019 à 2021 en USD	
Tableau 22	Synthèse de l'évolution du Besoin en Fonds de Roulement Nets des entreprises publiques de 2019 à 2021 en USD	
Tableau 23	Evolution de l'ETE par entreprise publique de 2019 à 2021 (en USD)	
Tableau 24	Disponible Après Financement Interne de la Croissance « DAFIC »	
Tableau 25	Evolution du Résultat Net en USD de 2019 à 2021	
Tableau 26	Evolution des capitaux propres de 2019 à 2021 en USD	
Tableau 27	Evolution des dettes à long et moyen terme des entreprises publiques de 2019 à 2021 en USD	
Tableau 28	Dettes des entreprises du portefeuille exercice 2020 et 2021 en CDF	
Tableau 29	Evolution des immobilisations nettes des entreprises publiques de 2019 à 2021 en USD	
Tableau 30	Fonds de Roulement Net de 2019 à 2021 en USD	
Tableau 31	Evolution de l'autonomie financière des entreprises publiques de 2019 à 2021	

<b>Tableau 32</b>	<b>Trésorerie nette cumulée de 2019 à 2021 en USD</b>	
<b>Tableau 33</b>	<b>Evolution de l'IPR payé par les Entreprises publiques par branche d'activité de 2020 à 2021</b>	
<b>Tableau 34</b>	<b>Evolution de l'IBP payé par les entreprises publiques par branche d'activité de 2019 à 2021</b>	
<b>Tableau 35</b>	<b>Evolution de la TVA reversée par les entreprises publiques par branche d'activité de 2019 à 2021</b>	
<b>Tableau 36</b>	<b>Evolution des droits et taxes payés par branche d'activité par les entreprises publiques à la douane de 2019 à 2021</b>	
<b>Tableau 37</b>	<b>Evolution des Droits de douane payés par les entreprises publiques pour le Compte Général du Trésor de 2019 à 2021</b>	
<b>Tableau 38</b>	<b>Evolution des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat par branche d'activités de 2019 à 2021</b>	
<b>Tableau 39</b>	<b>Evolution des interventions économiques aux sociétés du portefeuille de l'Etat de 2019 à 2021 dans les Lois de finances</b>	
<b>Tableau 40</b>	<b>Perception des taxes affectées en 2021 (USD)</b>	
<b>Tableau 41</b>	<b>Evolution des prêts rétrocédés aux entreprises publiques par l'Etat en 2020 et 2021 en USD</b>	
<b>Tableau 42</b>	<b>Evolution de la dette fiscale des entreprises publiques de 2020 à 2021 en FC</b>	
<b>Tableau 43</b>	<b>Evolution des dettes sociales des entreprises publiques en 2020 et 2021</b>	
<b>Tableau 44</b>	<b>Evolution des prêts rétrocédés aux entreprises publiques par l'Etat en 2020 et 2021 en USD</b>	

## LISTE DE GRAPHIQUES

N°	INTITULES	REFERENCE PAGE
Graphique 1	Croissance économique et contribution sectorielle au PIB de 2020 à 2021	
Graphique 2	Evolution du chiffre d'affaires	
Graphique 3	Evolution de la Valeur ajoutée des entreprises en 2021	
Graphique 4	Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation de 2019 à 2021	
Graphique 5	Taux de rentabilité d'Exploitation Global	
Graphique 6	Evolution des Besoins des Fonds de Roulement de 2019 à 2020	
Graphique 7	Résultat net des exercices 2019-2021	
Graphique 8	Evolution des Capitaux Propres des entreprises publiques de 2019 à 2021	
Graphique 9	Evolution des Dettes à long et Moyen Termes des entreprises publiques de 2019 à 2021	
Graphique 10	Evolution des immobilisations nettes des entreprises publiques de 2019 à 2021	
Graphique 11	Evolution du Fonds de Roulement Net des entreprises publiques de 2019 à 2021	
Graphique 12	Evolution de la Trésorerie Nette Cumulée des entreprises publiques de 2019 à 2021	
Graphique 13	Part contributive par branche d'activités de l'IPR payé par les entreprises publiques de 2019 à 2021	
Graphique 14	Part contributive par branche d'activités de l'IBP payé par les entreprises publiques de 2019 à 2021	
Graphique 15	Part contributive par branche d'activités de la TVA reversée par les entreprises publiques de 2019 à 2021	
Graphique 16	Part contributive par branche d'activités des droits et taxes payés par les entreprises publiques à la douane de 2019 à 2021	
Graphique 17	Part contributive par branche d'activités des droits de douanes payés par les entreprises publiques de 2019 à 2021	
Graphique 18	Structure des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat par branche d'activités de 2019 et 2021	
Graphique 19	Taux de réalisation et d'accroissement des recettes de participations des entreprises du portefeuille de l'Etat de 2019 à 2021 (en %)	

## INTRODUCTION

En 2019, le Gouvernement de la République a procédé à une évaluation globale du système de gestion des finances publiques (GFP) selon la méthodologie PEFA 2016<sup>1</sup> portant sur les exercices 2016, 2017, 2018. Cette évaluation a révélé plusieurs faiblesses du système, notamment en matière de suivi des risques budgétaires liés à la situation financière des entreprises publiques.

A ce sujet, il est constaté l'incapacité des services du Gouvernement à produire le rapport annuel consolidé sur les résultats financiers des entreprises publiques du fait du dépôt tardif des états financiers auprès du Ministère du Portefeuille et ce, plus de douze mois après la clôture de l'exercice ainsi que l'absence de leur publication.

Considérant l'impact sur les finances publiques des risques budgétaires que peuvent engendrer les entreprises publiques, il est important pour le Gouvernement de disposer d'une vision consolidée de leur performance financière ainsi que des flux financiers de leurs opérations aux fins de mieux en assurer la supervision financière.

C'est ainsi que le Gouvernement de la République a pris l'option, dans le cadre du plan d'actions opérationnel de son nouveau programme de réforme des finances publiques, adopté en Conseil des Ministres du 26 novembre 2021, de produire, chaque année, un rapport consolidé de la situation financière des entreprises publiques, lequel fait désormais partie, aux termes des dispositions de l'article 56 du Décret n° 22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire, des documents budgétaires devant accompagner le Projet de loi de Finances au Parlement.

Le présent Rapport sur la situation financière consolidée des entreprises publiques en constitue la première édition. Ainsi, sur un total de 96 entreprises du portefeuille de l'Etat que détient l'Etat, le présent rapport porte sur un échantillon des 20 entreprises publiques (Cfr. Annexe 3).

Cette version initiale traite essentiellement des thématiques basiques sur le sujet, notamment (i) le périmètre des participations directes et indirectes de l'Etat, (ii) l'état des lieux des entreprises publiques ; (iii) la gouvernance et la transparence des entreprises publiques, (iv) les relations financières des entreprises publiques avec l'Etat, (v) la performance économique et financière des entreprises publiques et (vi) les risques budgétaires induits par les entreprises publiques.

D'autres thèmes plus complexes seront progressivement intégrés dans les versions évoluées et cibles dudit rapport, notamment (i) la clarification de la stratégie actionnariale de l'Etat, (ii) la problématique des dettes croisées Etat-Entreprises publiques, (iii) le régime juridique de la propriété des actifs de l'Etat exploités par les entreprises publiques, pour éclairer la lanterne des élus du peuple sur la situation financière des entreprises du portefeuille de l'Etat.

---

<sup>1</sup> La méthodologie PEFA est un outil qui permet de mesurer la performance du système de gestion des finances publiques, à l'aune d'un ensemble d'indicateurs portant tant sur les pratiques que sur les institutions.

Il y a lieu de préciser que les informations traitées dans le présent document font essentiellement référence aux données de l'exercice 2021 étant donné que pour l'exercice 2022, certaines entreprises n'ont pas encore fini le traitement de leurs informations financières.

Par ailleurs, l'utilité de ce Rapport ne se dément point dès lors que jusqu'à présent, il n'existe, en dehors du Rapport annuel de l'Etat actionnaire publié par le Ministère du Portefeuille, qui traite essentiellement des questions des participations, aucun autre instrument de monitoring sur la situation financière globale des entreprises publiques en lien avec la gestion financière et budgétaire de l'Etat.

Ainsi, la Représentation Nationale pourra disposer d'un outil d'appréciation de la gouvernance financière des entreprises publiques lors de l'examen du projet de Loi de Finances et s'assurer des atouts, mais aussi des risques qui peuvent découler de la gestion de ces entités économiques sur les finances publiques de notre Pays.

## RESUME EXECUTIF

Le présent Rapport indique la situation financière consolidée des entreprises publiques exercice 2021, en considérant l'Etat en sa qualité d'agent économique, détenteur des titres, actions ou parts sociales dans les sociétés commerciales et en sa qualité de puissance publique revêtu du pouvoir de prélever les impôts, droits et taxes.

Aux termes de la Loi n°08/010 du 07 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du Portefeuille de l'Etat, les Entreprises publiques sont définies comme toute société dans laquelle l'Etat ou toute personne morale de droit public détient la totalité ou la majorité absolue des actions ou parts sociales.

En effet, dans son rôle d'agent économique, la gestion performante des entreprises publiques est une priorité pour le Gouvernement car, ces entreprises jouent un rôle essentiel dans le processus de développement du pays (Croissance, Emploi, Recettes publiques, etc.) à travers l'offre des services dans des secteurs clés tels que l'énergie, les mines, la finance, les transports et les télécommunications.

En tant que puissance publique, l'Etat jouit du pouvoir de prélever auprès des entreprises publiques, à l'instar de toute personne morale, divers impôts, droits et taxes, notamment, l'impôt sur la rémunération, l'impôt sur le bénéfice et profit, des droits d'importations et d'exportation, la Taxe sur la valeur ajoutée, etc.

Le présent Rapport est subdivisé en neuf (09) chapitres, à savoir :

- Périmètre et valorisation des participations directes et indirectes de l'Etat ;
- Contexte économique de l'évolution des entreprises publiques en 2021 ;
- Etat des lieux des entreprises publiques au 31 décembre 2021 ;
- Gouvernance des entreprises publiques en 2021 ;
- Transparence financière des entreprises publiques ;
- Performance financière des entreprises publiques ;
- Relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques ;
- Risques budgétaires liés à la gestion des entreprises publiques ;
- Présentation de la situation des entreprises publiques.

En articulant les différents aspects développés au travers les chapitres susmentionnés, il ressort que le présent rapport a pour but de renforcer la transparence et une vision consolidée de la situation financière des entreprises publiques ainsi que des flux financiers de leurs opérations en vue de contribuer à la supervision financière de ces entreprises et à la maîtrise des risques budgétaires qu'elles représentent ainsi qu'à enrichir le débat parlementaire et le vote du budget.

### **1. Du périmètre et de la valorisation des participations directes et indirectes de l'Etat**

Le périmètre des participations directes de l'Etat au 31 décembre 2021 est formé de 96 sociétés. Ce périmètre est illustré par des tableaux qui retracent les différentes participations directes de l'Etat par secteur et par branche d'activité au 31 décembre 2021.

Les participations que détient l'Etat dans les entreprises publiques sont valorisées pour en déterminer la valeur comptable, notamment par rapport à la richesse globale produite par le pays à travers le Produit Intérieur Brut généré au titre de contribution des entreprises comme agents économiques.

Dans ce rapport, les données liées à la valorisation que détient l'Etat dans les entreprises publiques ne portent que sur 20 entreprises publiques sur les 24 que détient l'Etat, dont liste voir annexe 3, en attendant d'intégrer celles des sociétés d'économie mixte ultérieurement. Ainsi, la valeur nette comptable des participations directes de l'Etat dans les entreprises publiques s'élève à **USD 14.468.442.320** au 31 décembre 2021, soit **26,14 % du PIB** de la RD Congo.

## **2. Du contexte général de l'évolution des entreprises publiques en 2021**

Dans un contexte international et national particulier marqué par plusieurs événements sur le plan politique, sécuritaire, économique, sanitaire (pandémie de COVID 19) et humanitaire, il sied de souligner que les entreprises publiques n'ont pas été épargnées de cette situation qui, du reste, a aggravé leurs difficultés fonctionnelles.

**Sur le plan international**, l'activité économique mondiale en 2021 a été plus vigoureuse et marquée par la reprise, grâce à une riposte sans précédent des pouvoirs publics à l'échelle mondiale, y compris l'allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) effectuée par le FMI pour environ **650 milliards de dollars**, ont rendu possible cette reprise mondiale. Ainsi, d'après les chiffres publiés par le Fonds Monétaire International (FMI), l'économie mondiale a connu une croissance de **6,0%** en 2021 après le recul de **3,0%** en 2020.

**Sur le plan national**, les activités des entreprises publiques se sont déroulées dans un contexte marqué principalement par des faits et/ou événements dans les domaines politique, sanitaire et humanitaire, sécuritaire et économique. Nonobstant cette situation particulière, la RDC se maintient de façon ininterrompue dans la phase d'expansion économique depuis 2002 avec une moyenne de croissance de **5,5%** l'an.

Le diagnostic de l'économie congolaise révèle, qu'après le ralentissement prononcé de l'activité en 2020 consécutif aux effets nocifs de la pandémie du Covid-19, la croissance du PIB Réel en République Démocratique du Congo s'est relevée substantiellement en 2021. Le Produit Intérieur Brut (PIB) réel a bondi à **6,2%** en 2021 contre **1,7%** en 2020 et **4,4%** en 2019.

## **3. De l'état de lieux des entreprises publiques au 31 décembre 2021.**

Les états des lieux réalisés en 2021 démontrent une situation préoccupante dans quasiment toutes les entreprises publiques, en ce qui concerne principalement leurs situations technique et opérationnelle, financière, organisationnelle et des ressources humaines.

En effet, il en ressort que les entreprises publiques ne sont non seulement plus viables, pour la plupart, mais également presque toutes déficitaires, fortement endettées avec des personnels pléthoriques, vieillissants et non efficaces si l'on considère leurs faibles taux de productivité.

Aussi, faudra-t-il souligner que la plupart de ces entreprises, particulièrement celles du secteur des mines, ont conclu des partenariats avec le secteur privé qui leur sont peu profitables ou pas du tout et ce, sans ignorer les contraintes spécifiques pour chacune d'elles.

#### **4. De la gouvernance des entreprises publiques en 2021**

La gouvernance des entreprises publiques en RD Congo est caractérisée, depuis 2008, par la réforme du cadre institutionnel, légal et réglementaire d'organisation et du fonctionnement du portefeuille de l'Etat. Le nouveau cadre juridique qui sous-tend cette réforme a été conçu pour insuffler une dynamique nouvelle à la gestion des entreprises publiques afin d'en accroître la rentabilité et la compétitivité et contribuer ainsi significativement au financement du budget de l'Etat.

Pour ce faire, ces entreprises devaient opter pour un mode de gestion de type privé qui prône une plus grande liberté d'action pour les organes statutaires de gouvernance que sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et la Direction Générale, chacun dans les limites des pouvoirs lui dévolus, en revanche, plus de responsabilité et de redevabilité envers les autres parties prenantes.

Aussi, depuis 2012, les entreprises du portefeuille de l'Etat, sont-elles régies par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, les différentes lois sur le portefeuille de l'Etat ainsi que leurs textes d'application et les statuts sociaux des entreprises publiques mis en conformité avec cet Acte Uniforme.

#### **5. De la transparence financière des entreprises publiques**

Pour une meilleure garantie de la transparence financière dans leur gestion, les entreprises du portefeuille de l'Etat sont tenues de transmettre leurs états financiers au CPCC, au CSP, à la Cour des Comptes, accompagnés de la synthèse des avis des commissaires aux comptes.

#### **6. De la performance financière des entreprises publiques**

L'évaluation des performances des entreprises publiques en 2021, a été effectuée dans une approche méthodologique par un diagnostic axé sur la viabilité économique et financière. Ce diagnostic a porté sur un ensemble d'indicateurs de gestion et de la structure financière des entreprises sous examens.

En ce qui concerne les indicateurs de gestion, deux indicateurs essentiels ont été étudiés, à savoir :

- la croissance qui a été non seulement mesuré mais aussi appréciée ;
- la rentabilité d'exploitation ainsi que sa capacité à financer la croissance.

S'agissant des indicateurs de la structure financière, il a été question principalement de faire l'analyse de la solvabilité des entreprises publiques ainsi que de leur indépendance financière.

#### **7. Des relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques**

Les relations économiques entre l'Etat et les Entreprises publiques en 2021 abordées dans ce point sont essentiellement d'ordre financier en termes des droits et d'obligations. Spécifiquement, elles portent sur les flux financiers de l'Etat vers les entreprises publiques et ceux des entreprises publiques vers l'Etat.

En effet, les flux des entreprises publiques vers l'Etat sont constitués notamment des impôts, droits et taxes ainsi que des dividendes versés par les entreprises alors que ceux de l'Etat vers les entreprises publiques sont constitués notamment des taxes pré affectées, des subventions et interventions économiques, des avances d'actionnaire, des prises de participation ainsi que des prêts rétrocédés.

## **8. Des risques budgétaires liés à la gestion des entreprises publiques**

Le fonctionnement des entreprises peut avoir une incidence négative sur les finances publiques dès lors qu'il surviendrait certains faits pouvant entraîner notamment une pression sur certaines dépenses, une augmentation du stock de la dette publique, et une baisse des recettes fiscales ou non fiscales, constituant ainsi des risques budgétaires susceptibles d'entamer la soutenabilité du cadre budgétaire.

Les risques budgétaires que font peser les entreprises publiques sur le budget de l'Etat sont de deux ordres : explicites et implicite.

Les risques explicites, en recettes, sont notamment :

- ceux liés à la baisse de recettes de participation des entreprises publiques au budget général de l'Etat et ;
- ceux liés à le défaut de paiement de dettes fiscales.

Et les risques explicite, en dépense, sont principalement :

- ceux liés au défaut de paiement de dettes sociales ;
- ceux liés au défaut de remboursement des prêts rétrocédés et/ou des emprunts garantis ; et
- ceux liés à l'augmentation des subventions ou interventions économiques.

## CHAPITRE I : PERIMETRE ET VALORISATION DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT

Le présent chapitre porte sur le périmètre et la valorisation des participations directes et indirectes de l'Etat au 31 décembre 2021.

### 1.1. Périmètre des participations directes de l'Etat

Au 31 décembre 2021, le périmètre des participations directes de l'Etat est formé de 96 sociétés réparties de la manière suivante :

- 20 sociétés commerciales appartenant à 100% à l'Etat, issues de la transformation des anciennes entreprises publiques ;
- 04 sociétés nouvellement constituées à 100% des participations de l'Etat ;
- 08 sociétés d'économie mixte dont l'Etat détient la majorité du capital social ;
- 64 sociétés d'économie mixte à participation paritaire ou minoritaire de l'Etat.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'entreprises du portefeuille de l'Etat par branche d'activités au 31 décembre 2021.

Tableau 01 : Synthèse des participations directes de l'Etat par Secteur et branche d'activités

Secteur/branche d'activités	Nombre d'entreprises
<b>Secteur Primaire</b>	<b>46</b>
MINES	29
HYDROCARBURES	12
AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE	05
<b>Secteur Secondaire</b>	<b>19</b>
EAU ET ELECTRICITE	02
INDUSTRIE	17
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>28</b>
TRANSPORTS	09
POSTE & TELECOM	02
FINANCE ET BANQUE	09
SERVICES	08
<b>Total</b>	<b>96</b>

Source : Conseil Supérieur du Portefeuille

**NB : Le détail sur les entreprises par secteur et par branche d'activité est repris dans l'annexe 1 du présent rapport.**

### 1.2. Périmètre des participations indirectes de l'Etat au 31 décembre 2021.

Les participations indirectes sont entendues comme étant des participations détenues par les entreprises et établissements publics dans des entreprises opérant dans différents secteurs d'activités économiques.

Les participations indirectes de l'Etat sont, à ce jour, majoritairement détenues par les entreprises publiques opérant principalement dans les secteurs des mines, des hydrocarbures et des transports. Au 31 décembre 2021, il a été dénombré 116 participations indirectes de l'Etat réparties de la manière suivante :

- 100 appartenant à 13 sociétés du Portefeuille ; et
- 16 appartenant à 4 établissements publics.

**Tableau 02 : Synthèse des participations indirectes de l'Etat par Secteur et branche d'activités**

Secteur/branche d'activités		Nombre d'entreprises
<b>Secteur Primaire</b>		<b>54</b>
Mines	GECAMINES	33
	SODIMICO	4
	SOKIMO	6
	SCMK-Mn SA	2
Hydrocarbures	SONAHYDROC SA	9
<b>Secteur Secondaire</b>		<b>12</b>
Eau et Electricité	SNEL	9
	REGIDESO	3
<b>Secteur tertiaire</b>		<b>34</b>
Transports	SNCC SA	7
	SCTP SA	18
	LMC SA	4
	RVA SA	1
Poste & télécom	SCPT SA	2
Finance et Banque	SONAS SA	2
<b>Total</b>		<b>100</b>

Source : élaboré sur base des données du rapport de l'Etat Actionnaire

La situation provisoire détaillée de ces participations indirectes au 31 décembre 2021 est retracée dans l'annexe 2.

### 1.3. Valeur indicative des entreprises publiques

La méthodologie adoptée pour procéder à la détermination de cette valeur des participations de l'Etat est celle de l'Actif Net Comptable, « ANC ». Il s'agit d'une approche basée sur le passé de l'entreprise et qui s'obtient par la différence entre le total des Actifs et le total des Dettes Exigibles actés au bilan.

Dans ce rapport, l'étude de cet agrégat ne prend en compte que les données des 20 entreprises publiques retenues comme échantillon, dont liste voir annexe 3, en attendant d'intégrer celles des sociétés d'économie mixte ultérieurement.

**Tableau 03 : Valeur Nette Comptable des Participations directes de l'Etat dans les 20 entreprises publiques sous-étude**

N°	Entreprise	2019	2020	2021	Part %	ANC moyen 2019-2021
1	S.N.E.L SA	7 018 552 250	7 167 267 520	6 873 898 330	47,5	7 024 648 226
2	REGIDESO SA	1 163 600 930	1 233 646 570	1 252 228 080	8,7	1 217 355 555
3	SONAHYDROC SA	32 331 510	34 189 840	21 860 350	0,2	29 478 966
4	COBIL SA	41 040 880	38 264 940	42 178 550	0,3	40 521 695
5	SONAS SA	19 036 270	24 137 910	22 946 460	0,2	22 054 341
6	CADECO SA	3 411 580	1 900 560	0	0,0	1 769 433
7	GECAMINES SA	2 055 645 310	1 839 853 890	1 682 801 750	11,6	1 860 508 137
8	SODIMICO SA	125 849 540	100 985 420	89 731 930	0,6	105 531 106
9	SOKIMO SA	-9 853 160	0	00	0,0	- 3 282 344
10	SCMK-Mn SA	2 134 120	-705 001 000	-3 356 7900	0,0	- 235 881 332
11	SAKIMA SA	20 392 950	13 685 230	7 610 030	0,1	13 898 629
12	COMINIÈRE SA	8 744 300	7 478 920	12 213 220	0,1	9 484 724
13	MIBA SA	33 541 690	25 306 890	15 459 030	0,1	24 774 119
14	SCTP SA	1 938 217 220	1 949 666 160	1 742 674 600	12,0	1 878 113 018
15	LMC SA	3 810 260	3 404 140	9 019 120	0,1	5 415 385
16	RVA SA	9 071 570	2 166 222 860	2 069 084 830	14,3	1 416 910 530
17	CVM SA	-2 151 010	-3 364 740	-3 105 250	0,0	- 2 880 033
18	SNCC SA	738 533 030	694 028 660	648 416 150	4,5	694 086 330
19	CONGO AIRWAYS SA	42 132 190	49 049 390	240 950	0,0	30 490 271
20	SCPT SA	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 210 499 750</b>	<b>14 615 416 290</b>	<b>14 468 442 320</b>	<b>100,0</b>	<b>14 108 222 652</b>

*Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023*

Les participations que détient l'Etat dans les entreprises publiques sont valorisées pour en déterminer la valeur comptable, notamment par rapport à la richesse globale produite par le pays à travers le Produit Intérieur Brut généré.

La Valeur Nette Comptable dégagée des entreprises publiques en 2021 est de **USD 14,468 milliards, soit 26,14 % du PIB** de la RD Congo alors qu'en 2020, elle était de **USD 14,615 milliards, soit 29,98 % du PIB**, ce qui dégage une perte de 3 points de valeur.

#### 1.4. Faits saillants en rapport avec les participations directes de l'Etat en 2021

Au cours de l'exercice 2021, le portefeuille des participations directes de l'Etat a été marqué par les faits saillants ci-après :

- Finalisation du processus de création de la Société Congo Railways Development « CRD AG » ayant pour objet principal le désenclavement de la RD Congo à travers le développement de son réseau ferroviaire sur près de 10.000 Km de voie ferrée à construire et/ou à réhabiliter.

L'investissement prévu à cet effet est de USD 25 milliards à apporter essentiellement par un consortium allemand, tandis que l'Etat, qui est l'Autorité concédante, détiendra une participation indirecte de 15 % au capital social de CRD AG à travers les entreprises publiques impliquées dans l'activité ferroviaire, à savoir : SCTP SA, SNCC SA et SCFUF SA ;

- Finalisation du processus de création de la société DP WORLD DRC pour le développement du port en eau profonde de BANANA, à l'estuaire du fleuve Congo sur l'Océan Atlantique. La participation de l'Etat au capital social de cette société est de 34%, le reste étant détenu par la firme DUBAI PORT WORLD, l'un des plus grands opérateurs portuaires au monde, originaire des Emirats Arabes Unis ;
- Suivi de la cession à l'Etat Actionnaire de **5%** ou de **10%** du capital social des entreprises minières privées en application des Articles 71, alinéa d et 81, alinéa h du Code Minier révisé. Cette activité menée conjointement avec le Ministère des Mines et le Cadastre Minier vise à inclure dans les participations de l'Etat, les actions de capital qui lui reviennent de droit lorsqu'un opérateur minier privé, acquiert un Permis d'Exploitation « PE », ou transforme un Permis de Recherche « PR » en Permis d'Exploitation ou renouvelle un Permis d'Exploitation. C'est ainsi que le portefeuille de l'Etat a enregistré quelques nouvelles participations à ce titre en 2021 à la suite de la campagne de recherche et d'identification des opérateurs privés concernés par ce processus, travail qui doit se poursuivre jusqu'à son terme ;
- Création de la société « CONGO RESSOURCES », comme véhicule financier de l'Etat-actionnaire à travers la capitalisation boursière des actions acquises par l'Etat en application des dispositions de l'Article 71, alinéa c du Code Minier révisé. Ainsi, l'Etat congolais pourrait mieux assumer son rôle d'actionnaire en disposant des fonds dédiés et sortir de la dépendance aux procédures budgétaires traditionnelles dont la lourdeur est incompatible avec la souplesse que requièrent les interventions en fonds propres pour tout actionnaire ;
- Finalisation du processus de sélection de l'opérateur privé pour l'exploitation de la fibre optique de la SOCOF ;
- Signature du contrat d'amodiation entre la CINAT et DIAMOND CEMENT pour la relance de la CINAT située dans le Kongo Central, à l'arrêt depuis 11 ans ;
- Création d'une société de transport ferroviaire dénommée METRO KIN pour faciliter les déplacements des masses dans la Ville de Kinshasa, avec le concours de l'Hôtel de Ville de Kinshasa ;

- Recherche de partenariat stratégique pour la relance de la CADECO. A ce titre, une mission de grande importance a été conduite en Afrique du Sud par Son Excellence Madame le Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille auprès de partenaires de la firme congolaise EAS, candidats à l'entrée dans le capital social de CADECO ;
- Dilution des participations de l'Etat dans le capital social de BCDC SA à la suite de l'opération de fusion-absorption advenue entre cette dernière et EQUITY RDC, donnant naissance à EQUITY BCDC. Dans cette nouvelle configuration, n'ayant pas participé à l'augmentation du capital, l'Etat a vu ses parts sociales passer de **25,5% à 15,4%**.

### **1.5. Faits saillants en rapport avec les participations indirectes de l'Etat en 2021**

Au cours de l'exercice 2021, le portefeuille des participations indirectes de l'Etat a été marqué par les faits saillants ci-après :

- Cession à l'entreprise chinoise ZIJIN MINING GROUP de 15 sur les 23% de participation de COMINIÈRE SA dans le capital social de DATHCOM SA, une Joint-Venture (JV) formée avec une firme australienne dénommée AVZ ;
- Cession par COMINIÈRE SA à l'entreprise chinoise ZIJIN MINING GROUP de 15% sur les 23 de sa participation au capital social de DATHCOM SA, une Joint-Venture (JV) formée avec une firme australienne dénommée AVZ ;
- Signature du Protocole d'accord avec Mediterranean Shipping Compagny « MSC » dans le cadre des accords RDC-QATAR pour l'aménagement des quais à conteneurs de SCTP SA au port de Matadi ;
- Relance des négociations GECAMINES-IVANHOE MINES pour le projet Kipushi Corporation « KICO ».

## CHAPITRE II : CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'EVOLUTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN 2021

En 2021, les activités des entreprises publiques se sont déroulées dans un contexte économique international et national particulier caractérisé par la crise de la pandémie de coronavirus et sécuritaire du pays.

A l'échelle internationale, ce contexte a été essentiellement marqué par la poursuite de la crise sanitaire mondiale avec ses effets néfastes sur le plan économique, faisant peser sur les économies nationales un risque élevé de récession et ce, en dépit de la reprise de l'économie mondiale dont la croissance du PIB s'est située à **6,0%**, suivant le rapport annuel 2021 du FMI.

Sur le plan interne, l'activité économique a évolué dans un contexte de crise accentuée par la situation sanitaire internationale et conjuguée à plusieurs événements sur le plan politique, sécuritaire et humanitaire. Cette situation n'a pas été sans conséquences sur les différents secteurs de la vie socio-économique du pays, notamment celui des entreprises publiques.

### 2.1. Contexte économique international

La conjoncture économique mondiale a été marquée par une reprise des activités économiques en 2021 grâce à une riposte des pouvoirs publics, par la prise des mesures sanitaires, monétaires et budgétaires dont un appui budgétaire de **16.000 milliards de dollars américains**<sup>2</sup> en faveur des Etats.

Cependant, cette reprise est demeurée fragile et inégale en raison notamment de la fracture vaccinale et des disparités importantes quant à la capacité de certaines économies à soutenir la relance.

La reprise a été plus rapide dans les pays à très forte couverture vaccinale, principalement les pays avancés. Ces derniers ont bénéficié des mesures de soutien budgétaire et monétaire plus importantes. En revanche, dans les pays émergents hors Chine et ceux en développement, cette reprise a été plus lente au regard de l'accès limité aux vaccins et des marges budgétaire et monétaire plus restreintes.

S'agissant particulièrement des pays à faible revenu qui ont été frappés par une conjonction de chocs extérieurs, traduit par une forte contraction des exportations réelles, une baisse des prix à l'exportation et une réduction des envois de fonds et des recettes touristiques, le soutien des Institutions financières internationales notamment, par les appuis budgétaires du FMI sous forme d'allègement de la dette, leur ont été cruciaux en vue de faire face à la crise multiforme due au COVID-19.

Ainsi, d'après les chiffres publiés par le FMI, l'économie mondiale a connu un bond de **6,0%** en 2021 après une croissance négative de **-3,0%** en 2020. Cette détente est surtout le fait du regain de dynamisme des économies avancées, justifié tant par la réalisation de l'absorption reportée (d'investissements et des consommations) une année auparavant en raison des mesures sanitaires conservatoires (confinement, isolement et fermeture des frontières) que des politiques de relance budgétaire et monétaires mises en œuvre.

---

<sup>2</sup> FMI, rapport annuel 2021, page 10

Dans les économies avancées, l'activité a connu un rebond de **5,2%** en 2021 après s'être contractée de **4,5%** en 2020. Couplée à l'accélération de la campagne de vaccination, la levée des restrictions sanitaires, principalement des mesures de confinement et de fermeture des frontières, a permis la détente des activités économiques. Cette dernière procède aussi de l'exécution des décisions d'investissement et de consommation reportées en 2020 ainsi que de la mise en œuvre des mesures de soutien budgétaire et monétaire.

Dans les pays émergents et ceux en développement, le PIB réel a augmenté de **7,2%** en 2021 après un recul de **2,0%** l'année précédente. Ce rattrapage de la croissance tient du dynamisme de la Chine, de l'Inde et des pays exportateurs des produits de base, sur fond de la bonne tenue des cours mondiaux. Le rebond de l'activité aurait été plus important, n'eussent été certaines contraintes liées aux marges de manœuvres budgétaires limitées, auxquelles la majorité des économies faisaient face avant le déclenchement de la crise. Il s'agit particulièrement du niveau élevé de l'endettement, limitant l'action des autorités.

S'agissant de l'Afrique subsaharienne, l'activité économique a été en hausse de **4,7%** portée par la reprise de la demande internationale des matières premières, l'assouplissement des mesures de restrictions sanitaires ainsi que la reprise du commerce international. Cette évolution est consécutive à un environnement extérieur globalement favorable, dont la reprise du commerce et des cours des produits de base. En outre, il convient de relever que la reprise a été plus forte au second semestre 2021 par rapport au semestre précédent, permettant ainsi de réaliser une croissance plus élevée (**+4,5%**) que celle anticipée (**3,7%**).

L'évolution du comportement de l'économie mondiale ci-haut décrite a exercé des effets de contagion sur la situation économique de la RDC.

## **2.2. Contexte économique national**

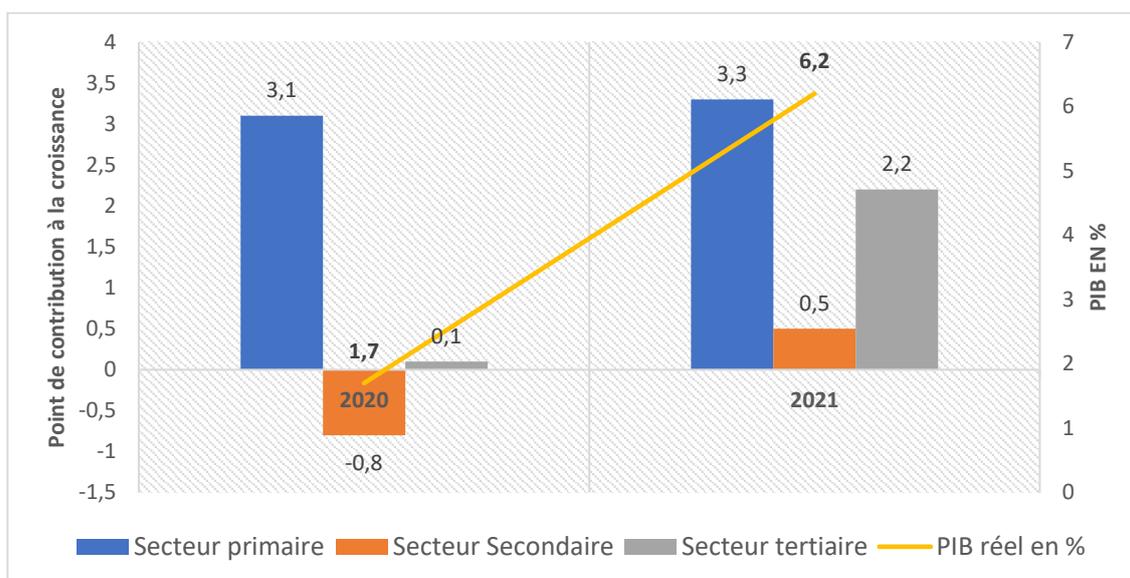
En 2021, la situation économique post-Covid de la RDC fait ressortir une croissance soutenue de l'activité dans un contexte de la poursuite des campagnes de vaccination et d'assouplissement des restrictions sanitaires. A la faveur de la reprise de l'économie mondiale, la hausse de la demande sur le marché mondial des produits d'exportations congolaises, notamment le cuivre et le cobalt, ont stimulé la production extractive, laquelle a pesé positivement sur l'évolution de l'activité économique.

En effet, la croissance du PIB s'est établie à **6,2%** au prix constants en 2021 contre **1,7%** en 2020 et **4,4%** en 2019. Suivant l'approche par la production, l'activité économique en 2021 a été impulsée par le secteur primaire avec **3,3 points** de contribution en point de croissance, suivi du secteur tertiaire avec **2,2 points** et, dans une moindre mesure, par le secteur secondaire avec **0,5 point** 3.

---

3Banque Centrale du Congo, Rapport annuel 2021.

**Graphique 1 : Croissance économique et contribution sectorielle au PIB de 2020 à 2021**



Source : Elaboré sur base de données du rapport annuel 2020 et 2021 de la BCC.

**Dans le secteur primaire**, les entreprises publiques ont plus opéré dans la branche d'activité extractive mines et hydrocarbures en 2021. Cette branche a été manifestement plus dynamique par rapport à l'ensemble des secteurs d'activités économiques car sa valeur ajoutée a progressé de **9,7%**. La contribution de cette branche à la croissance s'est établie à **2,9 points** en 2021 contre **2,7 points** en 2020.

En effet, l'évolution de l'activité extractive procède de l'amélioration des cours mondiaux et de la production des principaux produits d'exportations de l'économie congolaise, notamment le cuivre, le cobalt, l'or et le Pétrole. Le cours mondial du cuivre s'est établi à **9.299,3 USD /tonne métrique** en 2021 contre **6.157,4 USD** en 2020, soit un accroissement de **51,03%** ; celui du cobalt à **51.169,6 USD /tonne métrique** en 2021 contre **31.450,6 USD** en 2020, soit un accroissement de **62,69%** ; celui de l'or à **1.800,6 USD/Once** en 2021 contre **1.770,3 USD** en 2020, soit un accroissement de **1,71%** et celui du baril du pétrole à **67,9 USD** contre **39,7 USD** en 2020, soit un accroissement de **41,53%**.

S'agissant de la production, celle des métaux non ferreux s'est améliorée en 2021, attestée par l'augmentation de **14,7%** de son indice d'activité. Cette évolution a été le fait de l'expansion de la production du cuivre et du cobalt, consécutivement à l'accroissement de la demande internationale et à l'entrée en phase d'exploitation d'un nouveau gisement.

Le volume de production du cuivre s'est accru de **12,3%** en 2021, s'établissant à **1.797,8 milliers de tonnes**. La production du cobalt a augmenté de **7,4%**, soit un volume total de **93.011,0 tonnes** à fin décembre 2021 ; celle de l'or a affiché une progression en 2021, s'établissant à **31.903,2 kilos**, soit un accroissement de **1,3%** par rapport à 2020.

Cependant, la production du pétrole brut a connu une baisse en 2021, après un rebond observé une année plus tôt. En effet, le volume de production de l'or noir a régressé de **2,7%**, s'établissant à **8.499,0 milliers de barils** en 2021.

**Dans le secteur secondaire**, la valeur ajoutée s'est accrue de **3,4%** en 2021 après une contraction de **4,9%** l'année précédente, portant ainsi sa contribution à la croissance à **0,5 point** de pourcentage contre **-0,8 point** en 2020. La branche d'activité Eau-Electricité a été celle dans laquelle les entreprises publiques ont le plus évolué en 2021.

En effet, la valeur ajoutée de la branche « Électricité, gaz, vapeur et eau » a connu un accroissement de **1,1%** en 2021 contre **1,5%** une année auparavant. Cette branche est portée principalement par l'électricité, dont l'indice d'activité a progressé de **6,9%**, alors que celui de l'eau potable a chuté de **2,2%**.

La production de l'électricité s'est accrue de **6,1%**, s'établissant à **13.149,3 milliers de Mwh**. Cette augmentation a résulté principalement de la réhabilitation et modernisation du groupe **8** dans le site d'Inga 2. L'amélioration en termes de la desserte en électricité a eu une incidence positive sur la consommation de l'électricité, laquelle a augmenté de **30,7%**.

Après une progression de **3,2%** en 2020, la production de l'eau potable a ralenti de **2,9%** en 2021. La défektivité et les pannes récurrentes des groupes motopompes des usines de captage d'eaux brutes, la dégradation de l'écosystème qui engendre l'ensablement de captage des usines par les rivières, le déversement des ordures et des déchets solides ont constitué les causes majeures de cette baisse de production. La consommation de l'eau potable, quant à elle, a fléchi de **0,2%** en 2021, soit le même niveau de repli réalisé l'année dernière, à la suite des pertes enregistrées lors de la distribution.

**Dans le secteur tertiaire**, la valeur ajoutée a enregistré un accroissement de **5,9%** en 2021 venant de **0,2%** en 2020. Sa contribution à la croissance s'est établie à **2,2 points** en 2021 contre **0,1 point** une année plus tôt, soutenue notamment par le bon comportement des activités de télécommunications et du commerce. Dans ce secteur, les entreprises publiques ont couvert un champ d'activité qui s'étend de la branche transport à celle de la finance et banque, en passant par les Postes et télécommunications.

Les activités du secteur de transport présentent des évolutions divergentes en 2021, dans un contexte d'assouplissement des mesures prises par le Gouvernement consistant à la levée des restrictions relatives à la mobilité des personnes et de leurs biens.

Après une hausse de **2,8%** en 2020, les activités de transport des marchandises ont globalement progressé de **6,6%** en 2021. En effet, ce service soutenu par le transport routier, a porté sur **11.603,2 tkm** des marchandises, soit une progression de **6,9%**. En revanche, les transports fluviaux, ferroviaires et aériens des marchandises ont respectivement baissé de **2%**, **18,9%** et **7,1%**.

S'agissant du transport des voyageurs, il a augmenté à un rythme lent en 2021 comparativement à l'année précédente. Le nombre de voyageurs a augmenté de **1,0%** venant de **2,2%** une année avant, en relation principalement au fléchissement observé au niveau du transport ferroviaire et aérien. Quant aux transports routier et fluvial, ils se sont respectivement accrus de **8,7%** et **1,0%**.

Dans les principaux ports du pays, le volume total des marchandises manutentionnées a augmenté de **9,4%** en 2021 contre **7,0%** en 2020. Cette amélioration est principalement localisée dans le port de Matadi dont le volume des trafics a représenté **88,3%** du total des activités.

Les données du secteur de télécommunication ont indiqué une augmentation de **18,3%** des unités consommées en 2021 contre **4,3%** une année auparavant. Quant aux Short Message Service (SMS) ainsi que le Data mobile, ils se sont respectivement accrus de **9,0%** et **1,5%** d'une année à l'autre.

**Sur le marché des biens et services**, le taux d'inflation s'est situé à **5,3%** en 2021 contre **15,8%** en 2020. Ce ralentissement du rythme de formation des prix intérieurs a résulté du renforcement de la coordination des politiques budgétaire et monétaire, subséquent à la poursuite de la mise en œuvre du pacte de stabilité signé entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo en août 2020.

**Sur le plan des finances publiques**, le Gouvernement a mis en place un collectif budgétaire pour des raisons de crédibilité de sa politique budgétaire au regard de l'évolution favorable de l'activité économique. Cette révision des hypothèses a également pris en compte les engagements du Gouvernement dans le cadre du Programme triennal conclu avec le FMI, la taille du Gouvernement et ses actions prioritaires couvrant la période 2021-2023.

En dépit de la reprise de la production mondiale et nationale, l'économie nationale a été confronté à un certain nombre des facteurs internes qui ont constitués des freins au fonctionnement normal des entreprises publiques. Il s'agit notamment de :

**Sur le plan politique**, le retard observé dans le processus de formation du Gouvernement de l'Union sacrée de la Nation, après changement de la majorité parlementaire, ayant pris plus ou moins neuf (9) mois avec comme conséquence le ralentissement de l'action gouvernementale et la présence de beaucoup de gestionnaires intérimaires à la tête des entreprises publiques.

**Sur le plan sanitaire et humanitaire**, la résurgence de la pandémie de Covid-19 dans sa troisième vague et l'éruption volcanique survenue à Goma le 22 mai 2021.

**Sur le plan sécuritaire**, la persistance de l'agression de notre pays par le Rwanda, de son soutien au mouvement terroriste M23 ainsi que de la prolifération des groupes armés à travers le territoire national.

L'état des lieux des entreprises publiques réalisé en 2021 a porté sur les points suivants :

- (i) Situation technique et opérationnelle ;
- (ii) Situation financière ;
- (iii) Situation organisationnelle et des ressources humaines ;
- (iv) Situation juridique ;
- (v) Situation des projets ;
- (vi) Situation des partenariats conclus par les entreprises ;
- (vii) Situation des participations financières des entreprises ;
- (viii) Situation de la réforme ;
- (ix) Situation de la gouvernance.

Il existe un rapport détaillé qui décrit l'état des lieux de chaque entreprise publique au regard des points sus-évoqués.

### **3.1 Principaux constats**

Globalement, il ressort de ce rapport les constats ci-après :

**Sur le plan technique et opérationnel**, la situation des entreprises publiques se traduit notamment par :

- La vétusté et l'obsolescence des infrastructures et des outils de production ;
- L'insuffisance des équipements ;
- Les besoins élevés en investissements.
- Un faible taux de disponibilité des équipements, excepté pour Congo Airways SA et COBIL SA notamment ;
- Une baisse du niveau de production ;
- Une détérioration des principaux indicateurs d'exploitation.

**Sur le plan financier**, l'analyse par la méthode des ratios a permis de classées les entreprises publiques en trois groupes suivants : (i) Les entreprises relativement saines ; (ii) les entreprises en grande difficulté et (iii) les entreprises en faillite non déclarée.

Les entreprises jugées relativement saines sont caractérisées, de manière générale, par le maintien de leurs équilibres financiers fondamentaux. Celles jugées en grande difficulté ont, en règle générale, un fonds de roulement négatif, une liquidité en deçà du seuil minimum admissible et une rentabilité faible, voire négative. Celles en état de faillite non déclarée ont des capitaux propres négatifs et n'ont quasiment plus d'activités. Le niveau de leurs capitaux propres est tombé en deçà du seuil autorisé de 50 % du capital social.

Le tableau ci-dessous regroupe les entreprises publiques suivant les trois catégories susmentionnées.

**Tableau 04 : Classification des entreprises publiques selon les équilibres financiers**

<b>Entreprises relativement saines</b>	<b>Entreprises en grande difficulté</b>	<b>Entreprises en faillite non déclarée</b>
- COBIL	- CONGO AIRWAYS	- CADECO
- SOCOF	- CVM	- CINAT
- SOFIDE	- GECAMINES	- COMINIÈRE
- SONAL	- REGIDESO	- LMC
	- RVA	- MIBA
	- SCPT	- PARCAGRI (*)
	- SCTP	- SAKIMA (*)
	- SNCC	- SCFUF
	- SNEL	- SCKM-Mn
	- SONAHYDROC	- SEPAGRI (*)
	- SONAS	- SODIMICO (*)
		- SOKIMO (*)
		- SOSIDER

(\*) Les entreprises ci-indexées n'ont pas transmis certaines informations utiles pour cette classification, particulièrement leurs états financiers. Elles sont classées dans la catégorie des entreprises en faillite non déclarée à cause du fait qu'elles sont en cessation d'activités depuis plusieurs années (SAKIMA, SOKIMO et SODIMICO) ou ont une production marginale et ne fonctionnent plus comme société (PARCAGRI et SEPAGRI).

Par ailleurs, deux indicateurs ont été utilisés pour apprécier le potentiel financier des entreprises publiques et leur capacité à assurer la continuité de leur exploitation ; il s'agit notamment de :

- Niveau de la marge bénéficiaire nette ;
- Risque de faillite.

**Tableau 05 : Evaluation du potentiel financier des entreprises publiques**

Entreprises		Marge bénéficiaire nette <i>Seuils admissibles : positif</i>	Indicateur de risque de faillite (Capitaux totaux/capitaux propres) <i>Seuil admissible : égal ou Supérieur à 50 %</i>
1.	CADECO	-0,64	-0,37
2.	CINAT	-6 719,97	-180,18
3.	COBIL	7,22%	730,68%
4.	CONGO AIRWAYS	-0,1171	63,09%
5.	CVM	-38,51%	-5,91%
6.	GECAMINES	-57,86	70,75%
7.	LMC	2,53%	38,10%
8.	MIBA	-34,22%	38,76%
9.	REGIDESO	-23,56	260,55%
10.	RVA	-21,64%	4,40%
11.	SCKM-Mn	-121%	5%
12.	SCPT	35,39%	324,91%
13.	SCTP	-99,12%	218,01%
14.	SNCC	-242,14%	187,16%
15.	SNEL	-14,08%	181,09%
16.	SOFIDE	18,07%	325,93%
17.	SONAHYDROC	-0,92	0,78
18.	SONAL	0,64%	167,11%
19.	SONAS	-6,13%	72,65%
20.	SOSIDER	-36,47%	-77,00%

**Sur le plan organisationnel et des ressources humaines**, les entreprises publiques indiquent des structures organiques pour la plupart, déséquilibrées quand on considère la nature de leurs activités. Les fonctions administratives sont souvent dominantes par rapport aux fonctions techniques.

Dans la quasi-totalité des entreprises, il existe une inadéquation remarquable des ressources humaines à deux niveaux : l'effectif total du personnel est pléthorique par rapport aux niveaux d'activités qui est en baisse et l'effectif du personnel administratif est pléthorique, tandis que le personnel technique est insuffisant.

**Du point de vue juridique**, pratiquement toutes les entreprises publiques sont en conformité avec les lois et règlements des secteurs dans lesquels elles évoluent. Toutefois, certaines entreprises sont en inadéquation avec les dispositions de régulation sectorielle et ont des conventions de concession et des cahiers des charges désuètes.

En outre, les Entreprises publiques connaissent des litiges judiciaires souvent en leur défaveur les exposant ainsi aux risques de paiements des grosses sommes et d'augmentation de leurs passifs par des dettes et provisions conséquentes.

**S'agissant de la situation des projets**, constitués généralement des renouvellement et réhabilitation des infrastructures, des équipements et outils de production, la plupart des entreprises manquent des moyens financiers pour leur mise en œuvre et ne sont couverts par aucune étude conséquente et/ou sont sans coûts calculés, ni sources de financement réalistes.

**Concernant les partenariats conclus par les entreprises**, ils sont généralement peu ou non productifs.

### **3.2. Facteurs explicatifs de la non viabilité des entreprises publiques**

Les facteurs majeurs à la base de cette non viabilité sont notamment :

- (i) Les problèmes structurels auxquels font face les entreprises publiques ;
- (ii) La mauvaise gouvernance de ces entreprises et l'absence de sanctions ;
- (iii) Les difficultés rencontrées dans l'exécution du programme de réforme.
- (iv) Les contraintes spécifiques relevées par les entreprises publiques.

#### **3.2.1. Problèmes structurels des entreprises publiques**

Les entreprises publiques sont confrontées à des problèmes structurels de fond qui plombent leurs activités et leurs performances techniques, opérationnelles et financières, notamment :

- (i) La persistance des modèles économiques hérités de l'époque coloniale et le poids économique et social des activités annexes et connexes qui n'ont pas de lien direct avec leurs activités principales respectives ;
- (ii) L'état de délabrement avancé des infrastructures et de leurs outils de production et l'absence d'investissements de renouvellement sur plusieurs décennies ;
- (iii) Leurs niveaux d'endettement qui dépassent leurs capacités respectives de remboursement, les excluant automatiquement du marché financier ;
- (iv) Le vieillissement de leurs ressources humaines dans un contexte d'évolution rapide de la technologie dans plusieurs secteurs ;
- (v) Le déséquilibre entre leurs niveaux d'activités et les effectifs de leurs personnels, ainsi que dans la structure du personnel entre un effectif réduit de personnel technique face à une pléthore de personnel administratif ;
- (vi) L'existence des conventions collectives très coûteuses, en totale inadéquation avec la situation financière réelle et actuelle des entreprises publiques.

#### **3.2.2. Mauvaise gouvernance des entreprises publiques**

Parmi les facteurs essentiels de blocage de résultats des entreprises publiques, il faut mentionner leur mauvaise gouvernance et l'absence de sanctions. Cette situation se traduit notamment par ce qui suit :

- (i) Le non-respect, et de fois l'ignorance, du nouveau cadre juridique et institutionnel du Portefeuille de l'Etat, de la part des entreprises ;

- (ii) La non-application de la note-circulaire n° 0518/MINPF/JDK/ABL/ LMN/ 2013 du Ministre du Portefeuille sur les règles de bonne gouvernance des entreprises publiques, pourtant traduite en charte (plan) par chaque entreprise ;
- (iii) L'absence de l'esprit d'entreprise et de culture de résultat ;
- (iv) L'absence de supervision et de suivi-évaluation efficace des entreprises publiques, ainsi que des sanctions positives ou négatives ;
- (v) L'attitude controversée de l'Etat, confondant souvent ses trois rôles de **Puissance publique**, d'**Actionnaire** et de **Client**.

### **3.2.3. Les difficultés rencontrées dans l'exécution du programme de réforme des entreprises publiques**

Les contraintes dans l'exécution du programme de réforme des entreprises publiques tiennent notamment aux principaux facteurs suivants :

- (i) Le manque de financement des investissements et de l'exploitation à cause de l'absence des fonds propres, de l'ébranlement de crédit des entreprises et des moyens limités de l'Etat-actionnaire ;
- (ii) L'insuffisance de ressources pour le financement de la réforme, notamment le financement des plans sociaux sans lesquels le redressement des entreprises ne serait qu'un leurre ;
- (iii) L'adhésion mitigée de certains responsables d'entreprises, ainsi que de certains partenaires sociaux pour des raisons diverses ;
- (iv) L'assimilation à tort de la réforme des entreprises publiques au bradage du patrimoine national ;
- (v) La fausse perception de certains acteurs majeurs, qui parlent d'une réforme réalisée et achevée alors qu'elle n'est qu'à mi-chemin, et empêchant ainsi son soutien et sa poursuite.

### **3.2.4. Les contraintes spécifiques relevées par les entreprises publiques**

La Revue du Portefeuille de l'Etat a offert l'occasion à certaines entreprises publiques de relever certaines contraintes spécifiques auxquelles elles font face, notamment :

- (i) La concurrence des ports privés qui a réduit de manière significative la part de marché de la SCTP ;
- (ii) Le non-paiement des créances des entreprises publiques détenues sur l'Etat, situation à la base de tensions permanentes de trésorerie et de difficultés d'exploitation auxquelles plusieurs entreprises publiques sont confrontées ;
- (iii) Le non-accompagnement de l'Etat. C'est notamment le cas de l'exploitation de Bukanga-Lonzo (SEPAGRI) dont 800 hectares de champ de maïs sont entrain de moisir faute de carburant pour la chaîne de production (alors que la saison est en train de passer), pour un montant de USD 160.000. La vente de cette production lui aurait permis de reconstituer son fonds de roulement ;
- (iv) L'exploitation de certaines activités imposées par l'Etat mais non rentables économiquement pour l'entreprise, et sans contreparties (cas de REGIDESO SA et CONGO AIRWAYS) ;

- (v) Les saisies intempestives des comptes des entreprises publiques par l'administration fiscale pour des arriérés fiscaux, alors que certaines d'entre-elles détiennent des créances importantes sur l'Etat.

Ces contraintes appellent des solutions appropriées de la part du Gouvernement.

### **3.3. Recommandations**

L'analyse de l'état des lieux des entreprises publiques permet de formuler des recommandations suivantes :

- (i) Bâtir une vision partagée avec toutes les institutions sur la réforme des entreprises publiques afin d'assurer une volonté politique soutenue et un engagement collectif pour sa mise en œuvre ;
- (ii) Finaliser la réforme des entreprises publiques en entamant son étape ultime qu'est la restructuration profonde de ces entreprises au cas par cas ;
- (iii) Recapitaliser les entreprises, notamment par l'ouverture du capital ;
- (iv) Revisiter et actualiser les conventions de délégations de services publics et les cahiers des charges assignés aux entreprises publiques en conformité avec les lois sectorielles concernées ;
- (v) Mettre en œuvre des plans d'investissements prioritaires pour la réhabilitation ou le renouvellement des infrastructures et des outils de production ;
- (vi) Mettre en place des plans de rajeunissement et de renforcement des capacités du personnel ;
- (vii) Revisiter tous les contrats de partenariat conclus en défaveur des entreprises publiques ;
- (viii) Revisiter les conventions collectives du personnel pour adapter chacune à la capacité financière de l'entreprise concernée ;
- (ix) Respecter le cadre juridique et institutionnel actuel des entreprises publiques ;
- (x) Définir des critères objectifs de désignation des mandataires publics dans les entreprises du portefeuille de l'Etat et professionnaliser les conseils d'administration ;
- (xi) Renforcer les mécanismes de surveillance, de supervision, de transparence et de responsabilisation des entreprises publiques ;
- (xii) Renforcer le suivi-évaluation des entreprises publiques, des participations directes et indirectes de l'Etat, ainsi que des mandataires publics.

La gouvernance des entreprises publiques est régie par les textes légaux et réglementaires sur la gestion du portefeuille de l'Etat. Ces textes sont développés dans ce chapitre.

### 4.1 Cadre légal et institutionnel applicable à la gouvernance des entreprises publiques

#### 4.1.1 Les Lois et les règlements

Dans le cadre de la réforme des entreprises publiques, quatre lois ont été promulguées par le Président de la République le 07 juillet 2008 qui constituent le cadre légal et institutionnel applicable à la gouvernance des entreprises publiques, à savoir :

- (i) La Loi n° 08/007 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales relatives à la transformation des entreprises publiques, qui a permis la transformation des entreprises publiques selon le cas, en sociétés commerciales, établissements publics et services publics ;
- (ii) La Loi n° 08/008 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales relatives au désengagement de l'Etat, qui permet et prévoit la procédure de désengagement de l'Etat du capital ou de la gestion des entreprises du portefeuille de l'Etat et, également, la réalisation des projets de partenariat public-privé ;
- (iii) La Loi n° 08/009 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics, qui fixe le cadre juridique spécifique aux établissements publics dont ceux issus de la transformation ;
- (iv) La Loi n° 08/010 du 7 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du Portefeuille de l'Etat, qui définit le contenu du portefeuille de l'Etat et détermine la représentation de l'Etat-actionnaire ainsi que la prise, le maintien ou l'augmentation des participations de l'Etat.

Lesdites lois ont abrogé la loi n° 78-002 du 6 janvier 1978 portant dispositions générales applicables aux entreprises publiques.

Ainsi, en application de ces lois, le Premier Ministre a pris, le 24 avril 2009 et le 07 juin 2011, six décrets d'application qui constituent les facteurs déclencheurs de la réforme des entreprises publiques; il s'agit de :

- (i) Décret n° 09/11 du 24 avril 2009 portant mesures transitoires relatives à la transformation des entreprises publiques ;
- (ii) Décret n° 09/12 du 24 avril 2009 portant établissement de la liste des entreprises publiques transformées en sociétés commerciales, établissements publics et services publics ;
- (iii) Décret n° 09/13 du 24 avril 2009 portant dissolution et liquidation de 6 entreprises publiques ;
- (iv) Décret n° 09/14 du 24 avril 2009 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé « Fonds spécial du Portefeuille » ;

- (v) Décret n° 09/15 du 24 avril 2009 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé « Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat, COPIREP en sigle » ;
- (vi) Décret n° 011/28 du 07 juin 2011 portant transformation du Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC) en établissement public.

Ce nouveau cadre juridique a entraîné un profond changement de la taille et de la configuration du Portefeuille de l'Etat, et a instauré de nouvelles règles de gouvernance des entreprises publiques.

La loi sur la transformation des entreprises publiques a notamment corrigé les imperfections de la loi de 1978 qui mettait sous un seul chapeau et de manière entremêlée toutes les entreprises publiques quelle que soit la nature de leurs activités. Celles qui ont une vocation marchande ont été transformées en sociétés commerciales, régies désormais par le droit commun. Celles qui étaient un prolongement de l'Etat ou poursuivaient un objectif d'intérêt général, ont été transformées en établissements publics ou en services publics. Enfin, celles qui étaient en cessation de paiement et dont les activités ne se justifiaient plus, ont été simplement dissoutes et mises en liquidation.

Ainsi, sur les 51 entreprises publiques faisant partie du Portefeuille de l'Etat, 20 devraient être transformées en sociétés commerciales, 21 en établissements publics, 4 en services publics et 6 ont été dissoutes et mises en liquidation.

Seules les 20 entreprises transformées en sociétés commerciales, dans lesquelles l'Etat est l'actionnaire unique, devraient rester dans le Portefeuille de l'Etat.

Les principales innovations apportées par la transformation en sociétés commerciales sont notamment :

- (i) **La dissociation de la personnalité juridique de l'Etat de celle de l'entreprise publique**, ce qui met notamment les entreprises à l'abri des créanciers de l'Etat et des fonds voutours. Un exemple de succès est la victoire de la GECAMINES sur FG Hémisphère, un fonds voutour qui terrorisait l'Afrique entière et qui avait saisi des centaines de millions de dollars US de cette entreprise pour une créance sur l'Etat. Le cas GECAMINES fait désormais jurisprudence à l'échelon international ;
- (ii) **La soumission des entreprises publiques au droit commun**, comme toute société de droit privé ;
- (iii) **La suppression de la tutelle sur les entreprises publiques** et ainsi des pouvoirs d'autorisation et d'approbation préalables des actes de gestion, par les Ministres de tutelle administrative et financière (Ministre du Portefeuille), et technique (Ministre sectoriel), mettant fin, par la même occasion, aux instructions contradictoires émanant de ces tutelles ;
- (iv) **L'adoption d'une gestion de type privé**, la mise en place des organes statutaires similaires au secteur privé (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Direction Générale, Commissaire aux comptes) et la responsabilisation du Directeur Général dans la gestion courante de la société ;

- (v) **La limitation du rôle de l'Etat à celui d'actionnaire**, exerçant le contrôle général de la marche de la société et évaluant ses performances, ce rôle étant joué par le Ministre du Portefeuille (*cfr. Décret n° 13/002 du 15 janvier 2013 portant organisation de la représentation de l'Etat-actionnaire unique au sein de l'Assemblée Générale d'une entreprise publique transformée en société commerciale*).

Corollairement à l'option de libéralisation effective de l'économie, la loi sur le désengagement de l'Etat a mis en place un cadre juridique cohérent devant permettre la participation du secteur privé dans les entreprises publiques, soit par la cession de tout ou partie du capital, soit par la cession de la gestion, soit enfin par toute forme de partenariat public-privé.

Une des conséquences de la loi sur l'organisation et la gestion du portefeuille de l'Etat est la nouvelle définition du vocable entreprise publique. En effet, sous l'égide de la loi de 1978, ce vocable signifiait les entreprises totalement détenues par l'Etat, par opposition aux sociétés d'économie mixte. La nouvelle loi sur l'organisation et la gestion du Portefeuille de l'Etat définit désormais ce vocable comme étant « *toute société du portefeuille dans laquelle l'Etat détient la totalité ou la majorité des actions* ».

Il en ressort que le vocable « entreprise publique » n'est plus une nature juridique de sociétés ou d'établissements, mais désigne plutôt **une société contrôlée par l'Etat**. Le terme « publique » renvoie à l'Etat-proprétaire ou actionnaire, et non au droit qui régit l'entreprise.

#### **4.1.2 Cadre institutionnel des entreprises publiques**

Le cadre institutionnel est constitué de l'ensemble d'acteurs étatiques qui interviennent dans la gestion du portefeuille de l'Etat et la gouvernance des entreprises publiques. Ce cadre est constitué du :

- Ministre ayant le portefeuille dans ses attributions pour la gestion et l'administration du portefeuille de l'Etat ;
- Conseil supérieur du Portefeuille (CSP) : organe conseil du Gouvernement et l'assiste dans l'administration et la gestion du portefeuille de l'Etat ainsi que dans l'évaluation de la performance des mandataires publics ;
- Comité de Pilotage de la Réforme des entreprises du portefeuille de l'Etat (COPIREP) : organe technique du Gouvernement et le conseille dans les questions liées à la réforme des entreprises du portefeuille de l'Etat et dans les opérations de désengagement de l'Etat de ces entreprises.

La représentation de l'Etat dans les entreprises du portefeuille est organisée par la Loi n°08/010 du 07 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du portefeuille de l'Etat. L'article 9 de cette Loi stipule que : « Les représentants de l'Etat dans les entreprises du portefeuille sont des mandataires publics actifs ou non actifs » « Le mandataire public actif est celui qui participe à la gestion courante de l'entreprise ». L'article 10 indique que « le mandat au sein de l'entreprise du portefeuille s'exerce conformément à la législation sur les sociétés commerciales et aux statuts de chaque société ».

En la matière, la législation applicable en République Démocratique du Congo est le Droit sur les sociétés commerciales et le Groupement d'Intérêt Economique préconisé par l'Acte uniforme du 17 avril 1997, tel que révisé le 30 janvier 2014, du Traité de l'OHADA auquel notre pays a adhéré par le dépôt officiel des instruments de ratification dudit Traité le 13 juillet 2012 à Dakar au Sénégal.

Au regard de cette législation, les sociétés commerciales œuvrant en RDC ont adopté la forme juridique de Sociétés Anonymes avec Conseil d'Administration lors des Assemblées Générales Extraordinaires tenues courant 2014 consacrées à la mise en conformité de leurs statuts sociaux aux prescrits de l'Acte uniforme susmentionné.

En outre, l'article 10 de la Loi n°08/010 susmentionnée précise que le mandat public au sein des entreprises du portefeuille s'exerce, notamment, à travers les fonctions ci-après :

- Président du Conseil d'Administration ;
- Directeur Général ;
- Directeur Général Adjoint ;
- Administrateur délégué ;
- Administrateur directeur ;
- Administrateur ;
- Gérant ;
- Représentant à l'Assemblée Générale ;
- Censeur et ;
- Commissaire aux comptes.

Il est important de noter qu'au regard de l'article 81 de la Constitution et de l'article 13 de la Loi susmentionnée, le Président de la République détient le pouvoir exclusif de nomination, de relèvement, ou, le cas échéant, de révocation des mandataires publics dans les entreprises du portefeuille, sur proposition du Gouvernement délibérée en Conseil des Ministres.

Quelques textes réglementaires et instruments juridiques organisent les rapports entre l'Etat-actionnaire et ses mandataires au sein des entreprises du Portefeuille. Il s'agit, notamment :

- Du Décret n°13/055 du 13 décembre 2013 portant statut des mandataires de l'Etat dans les entreprises du Portefeuille, tel que modifié et complété à ce jour ;
- Du Décret n°13/002 du 15 janvier 2013 portant organisation de la représentation de l'Etat-actionnaire unique au sein de l'Assemblée Générale d'une entreprise du Portefeuille transformée en Société Commerciale ;
- Du Contrat de Mandat institué par le Décret n°13/055 susmentionné, lequel préconise les droits et les obligations des mandataires publics, notamment l'impérieuse obligation de déclarer son patrimoine personnel et familial à la prise des fonctions en qualité de mandataire public ;
- Les lignes directrices de bonne gouvernance des entreprises publiques, élaborées par le COPIREP et coulées en note circulaire adressée à ces entreprises par le Ministre du Portefeuille (note circulaire n° 0518/MINPF/JDK/ABL/LMM/2013 du 05 juillet 2013 du Ministre du Portefeuille relative aux règles de bonne gouvernance applicables aux entreprises publiques transformées en sociétés commerciales).

Ces règles s'inspirent des lignes directrices pour la bonne gouvernance des entreprises publiques édictées par l'OCDE. Sur la base de la note circulaire du Ministre du Portefeuille, chaque entreprise a adopté une charte ou un plan de bonne gouvernance spécifique.

Les mandats revenant à l'Etat-actionnaire dans les instances de gouvernance des entreprises du portefeuille dépendent des dispositions statutaires qui régissent lesdites entreprises, tant en ce qui concerne les postes dédiés que leur nombre et se présentent comme suit, au 31 décembre 2021 : 143 postes dont 111 postes de membres de Conseils d'Administration et 32 postes de Censeurs, à raison de :

- 16 postes de Président de Conseil d'Administration (PCA) ;
- 16 postes de Directeur Général (DG) ;
- 12 postes de Directeur Général Adjoint (DGA) ;
- 67 postes d'Administrateurs non actifs ;
- 16 postes de Censeurs désignés par le Ministre du Portefeuille ;
- 16 postes de Censeurs désignés par le Ministre responsable du secteur dans lequel opère l'entreprise publique.

#### **4.2. Le cadre de gouvernance des entreprises publiques**

En plus du cadre légal et institutionnel interne, les entreprises publiques sont maintenant régies par *l'Acte uniforme révisé (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (AUSCGIE)*, et par *leurs statuts respectifs*, comme toute société de droit privé. Dans ce cadre, l'Etat se comporte comme un actionnaire, et non plus comme puissance publique.

Les dispositions légales et réglementaires nationales sur les entreprises publiques ne sont nullement en contradiction avec l'AUSCGIE. Ce dernier reconnaît en effet dans son article 916, la validité des dispositions législatives et réglementaires auxquelles sont assujetties les sociétés soumises à un régime particulier, l'entreprise publique en étant une.

Ces dispositions dérogatoires concernent particulièrement les actes ci-après :

- La nomination, le relèvement de leurs fonctions et la révocation des mandataires publics, ces actes relevant, d'après la Constitution, du Président de la République sur proposition du Gouvernement ;
- Le pouvoir disciplinaire sur les mandataires publics, revenant au Ministre du Portefeuille à l'exception de la révocation, conformément au décret portant statut des mandataires publics dans les entreprises du Portefeuille de l'Etat ;
- Les actes de désengagement de l'Etat des entreprises du portefeuille, qui sont régis par la loi sur le désengagement de l'Etat des entreprises du Portefeuille.

##### **4.2.1 Des organes sociaux**

Le Gouvernement a levé l'option d'adopter pour les entreprises publiques, la forme de société anonyme avec conseil d'administration. Conformément aux statuts des sociétés anonymes, les organes sociaux de ces entreprises sont les suivants :

### **a) Assemblée générale**

L'assemblée générale est l'organe suprême aux pouvoirs limités au sein des entreprises publiques. Organe souverain, elle est au sommet de la société anonyme. Elle est un lieu de décision dans les domaines fixés par la loi, ainsi qu'un moment privilégié de communication de la société.

Les statuts peuvent imposer l'approbation par l'assemblée de certains actes relevant de la compétence du conseil d'administration (cas des opérations dépassant un certain seuil financier). Ainsi, sont définies certaines attributions des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) et Extraordinaires (AGE).

Il s'agit de contrôle des organes de direction par l'approbation des comptes annuels et la nomination (et la révocation) du conseil, sans omettre la nomination des commissaires aux comptes ; la modification des statuts et le changement de nationalité de la société en constituent les éléments à titre illustratif.

### **b) Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration exerce les missions dévolues par la loi et agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il est un organe collégial composé des membres appelés administrateurs qui prennent des décisions au nom de la société. Il est dirigé par un Président du conseil d'administration. Ses attributions sont :

- Nommer et révoquer le directeur général, le directeur général adjoint et le président du conseil d'administration ;
- Fixer la rémunération du directeur général, du directeur général adjoint et du président du conseil d'administration ;
- Arrêter les comptes périodiques ;
- Convoquer les assemblées générales ;
- Fixer l'ordre du jour des assemblées générales ;
- Présenter le rapport de gestion à l'assemblée générale ;
- Autoriser ou non les cautions, avals ou garanties consenties par la société ;
- Prendre des décisions provisoires ;
- Déterminer les orientations stratégiques de la société et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- Veiller à la mise en œuvre des orientations déterminées ;
- Procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- Décider de la création des comités spécialisés en charge d'étudier toutes les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen. Les comités spécialisés peuvent recueillir les avis des experts non-administrateurs ;
- Etc.

### **c) Direction Générale**

La Direction Générale est l'organe de gestion courante de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Elle est constituée d'un Directeur Général, assisté éventuellement d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Adjoints.

#### **d) Le Commissaire aux Comptes**

Les Commissaires aux Comptes exerçant en République Démocratique du Congo sont désormais régis par la Loi n°15/002 du 12 février 2015 portant création et organisation de l'Ordre National des Experts Comptables du Congo, « **ONEC-RDC** » en sigle.

Aussi, la qualité de Commissaire aux Comptes est-elle désormais subordonnée à l'inscription de l'impétrant au Tableau de l'Ordre, qu'il s'agisse de personne physique ou de Cabinet. Cette exigence tient son fondement de l'article 695 de l'Acte Uniforme de l'OHADA du 17 avril 1997 tel que révisé à ce jour.

En tout état de cause, l'article 694 du même Acte Uniforme stipule : « le contrôle est exercé, dans chaque société anonyme, par un ou plusieurs Commissaires aux comptes ». C'est dans ce contexte et à la suite de la création de l'ONEC-RDC que le Ministère du Portefeuille exerçant les attributs de l'Etat-actionnaire a eu à désigner, par Arrêté Ministériel n° 007/MINPF/WMM/2018 du 30 juillet 2018, et ce, dans les limites de son pouvoir statutaire, les 45 Commissaires aux Comptes actuellement en place au sein des entreprises du portefeuille de l'Etat.

Le nouveau cadre juridique ainsi mis en place, a permis au Gouvernement de disposer d'instruments nécessaires pour la mise en œuvre de sa politique sur les entreprises du portefeuille de l'Etat et sur ses participations.

Il sied de noter que les entreprises publiques sont soumises aux lois et règlements sectoriels en vigueur, de la même manière que toutes les sociétés de droit privé.

#### **4.2.2 Politique de rémunération des mandataires de l'Etat**

La rémunération des mandataires de l'Etat dans les entreprises publiques obéit à l'évolution du cadre légal et institutionnel qui a régi le portefeuille de l'Etat, avant et après la réforme entreprise dans ce secteur en juillet 2008.

**Sous l'empire de la Loi n° 78/002 du 06 janvier 1978** portant dispositions générales applicables aux entreprises publiques, à ce jour abrogée, la rémunération des mandataires concernés était fixée par le Gouvernement à travers le Ministre ayant le Portefeuille dans ses attributions, par subrogation au Président de la République et ce, à travers l'édition des grilles y relatives.

En termes d'éléments constitutifs de cette rémunération, à déduction mensuelle, il y a lieu de retenir, par exemple, que par sa lettre n°493 a/MINPF/RK/SM/CVK/2005 du 21 février 2005, adressée au Président du Conseil Supérieur du Portefeuille, le Ministre du Portefeuille lui avait transmis le nouveau barème des rétributions des mandataires de l'Etat dans les entreprises publiques approuvé par le Conseil des Ministres, lequel prévoyait les rubriques ci-après : la base ; le logement ; les frais de représentation ; et les émoluments.

Par ailleurs, il convient de mentionner que les bénéficiaires de ces grilles étaient discriminés selon deux critères, à savoir :

- la catégorie dans laquelle était placée l'entreprise publique concernée ;
- la position occupée au sein du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Les Commissaires aux comptes émargeaient également dans ces grilles au titre d'émoluments leur fixés d'autorité. Dans la même correspondance du Ministre du Portefeuille évoquée supra, les Administrateurs avaient droit, à chaque session du Conseil d'Administration, à un jeton de présence égal à 50 % du montant de leurs émoluments, en dehors de la rétribution mensuelle, et à une prime annuelle de performance calculée sur les bénéfices réalisés, dont les modalités de fixation seraient déterminées ultérieurement.

S'agissant de la catégorisation des entreprises publiques, celle-ci était basée sur le chiffre d'affaires et les résultats réalisés par ces dernières. Ainsi, selon ces critères, les entreprises publiques ont été catégorisées comme suit :

- 1. Catégorie A :** Entreprises dont le chiffre d'affaires mensuel moyen est égal ou supérieur à USD 3.500.000.
- 2. Catégorie B :**
  - Entreprises dont le chiffre d'affaires moyen mensuel se situe entre **USD 1.000.000** et **USD 3.500.000** ;
  - Entreprises dont la moyenne des résultats des deux derniers exercices est positive et dont le chiffre d'affaires moyen mensuel est égal ou supérieur à **USD 500.000**.
- 3. Catégorie C**
  - Entreprises dont le chiffre d'affaires moyen mensuel se situe entre **USD 300.000** et **USD 1.000.000** ;
  - Entreprises dont la moyenne des résultats des deux derniers exercices est positive et dont le chiffre d'affaires moyen mensuel est égal ou supérieur à **USD 150.000**
- 4. Catégorie D :** Entreprises en activité, non retenues dans les catégories sus-évoquées et n'émargeant pas au budget de l'Etat.
- 5. Catégorie E :** Toutes les entreprises publiques dont les activités sont en veilleuse ainsi que celles émargeant au budget de l'Etat.

**Depuis la réforme de 2008**, la problématique de la rémunération et des avantages sociaux des mandataires de l'Etat dans les entreprises publiques a été quelque peu absente des préoccupations de l'Etat-actionnaire dont le portefeuille ne comportait désormais que des sociétés commerciales.

En effet, aucune disposition n'avait régi cette matière de manière claire depuis l'entrée en vigueur de la réforme du portefeuille, de sorte que beaucoup d'entreprises avaient continué à se référer à l'ancien cadre, ou à octroyer aux mandataires publics y désignés des rémunérations et avantages sociaux décidés en Conseil d'Administration, sans implication de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique qu'est l'Etat.

Le premier acte tendant à corriger ce dysfonctionnement sera le Décret du Premier Ministre n°13/055 du 13 décembre 2013 portant statut des mandataires de l'Etat dans les entreprises du Portefeuille. Dans ce texte, il sera précisé, à l'article 10, que « la rémunération de base, les primes, les avantages sociaux des Mandataires Publics actifs ainsi que les jetons de présence des Mandataires Publics non actifs sont fixés par l'Assemblée générale des Actionnaires ».

Quant à l'article 11, il détermine les avantages sociaux auxquels ont droit les seuls Mandataires Publics actifs. Par la suite, depuis 2014 avec l'entrée en vigueur des dispositions qui régissent l'OHADA auquel la RD Congo avait adhéré en 2012, la problématique de la rémunération et des avantages sociaux des mandataires publics actifs et non actifs est prise en charge par les articles 430 à 432 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique de cette législation supranationale.

C'est autant dire que la politique de rémunération des mandataires de l'Etat reste à définir, quoique le cadre juridique de son application soit désormais plus clair, à savoir l'Acte Uniforme sus-évoqué.

### **4.3. Faits saillants en matière de gouvernance des entreprises du portefeuille**

En 2021, les faits saillants ci-après ont été relevés en matière de gouvernance des entreprises du portefeuille de l'Etat :

- L'élévation du Ministère du Portefeuille au rang de Ministère d'Etat, impliquant de ce fait une considération protocolaire plus forte dudit ministère au sein du Gouvernement, et donc de son titulaire dans l'échiquier décisionnel de l'Etat étant donné l'assise financière que représentent les participations de l'Etat, soit environ **26%** du PIB ;
- la revue stratégique des entreprises du portefeuille, activité qui a permis de poser un diagnostic en profondeur de la situation individuelle et globale des entreprises du Portefeuille contrôlées majoritairement par l'Etat, avant de tracer les perspectives pour leur redressement ;
- la problématique de la rémunération et des avantages sociaux des mandataires publics non actifs dans les entreprises publiques. Cette question est consécutive à la divergence entre l'Inspection Générale des Finances et le Ministère du Portefeuille en ce qui concerne le droit applicable en matière de rémunération des mandataires publics non actifs ;
- la suspension des mandataires en place et la désignation de nouveaux mandataires de l'Etat, en l'occurrence les PCA, DG et DGA auprès de CONGO AIRWAYS SA et de SCTP SA, conformément aux prescrits du Décret n° 13/055 du 13 décembre 2013 portant statut des mandataires de l'Etat dans les entreprises du Portefeuille, et ce, à la suite des rapports de missions de contrôle de l'IGF auprès de ces deux entreprises publiques ;
- la sécurisation du patrimoine des entreprises publiques. Pour ce faire, plusieurs missions pour l'obtention des titres de propriété ont été déployées dans toute la République avec la collaboration du ministère des Affaires foncières. A ce jour, pour le cas de la GECAMINES, plus de 3.000 titres (Certificats d'enregistrement) ont été délivrés.

## CHAPITRE V : DE LA TRANSPARENCE FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le présent chapitre porte sur l'état de la transmission des états financiers des entreprises publiques, la synthèse des avis des commissaires aux comptes et de l'état d'adoption des budgets et comptes financiers des entreprises publiques.

Il permet notamment d'évaluer le niveau de contrôle exercé sur la gestion des entreprises publiques et de mesurer la qualité de l'information fournie au public.

### 5.1. Etat de la transmission des états financiers des entreprises publiques aux instances de contrôle

#### 5.1.1. Etat de la transmission à la Cour des Comptes

Au terme de l'article 30 de la Loi n°18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes, les entreprises publiques sont tenues de transmettre leurs états financiers à la Cour des Comptes dans les trois mois de leur adoption par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration ou l'organe en tenant lieu.

En 2021, la Cour des Comptes n'a reçu d'aucune entreprise publique ses états financiers.

#### 5.1.2. Etat de la transmission des états financiers au CPCC

Aux termes de l'article 6 de l'Ordonnance 76-150 du 16 juillet 1976 portant création, organisation et fonctionnement du CPCC, toutes les entreprises sont tenues de transmettre leurs états financiers au CPCC dans les 6 mois suivants la fin de l'exercice clos, aux fins de l'établissement de la centrale Nationale des bilans. Cette dernière a pour mission de recueillir et d'exploiter les informations comptables normalisées centralisées dans le but de réaliser des études spécifiques sectorielles ou globales ainsi que les profils des entreprises.

En 2021, la situation des dépôts des états financiers des entreprises publiques au CPCC se présente comme suit :

Tableau 06 : Etat de transmission des états financiers au CPCC 2019-2021

N°	Entreprise	2019	2020	2021
1	CVM	Oui	Oui	Oui
2	GECAMINES	Oui	Oui	Oui
3	LMC	Oui	Oui	Oui
4	REGIDESO	Oui	Oui	Oui
5	RVA	Oui	Oui	Oui
6	SODIMICO	Non	Oui	Non
7	SOKIMO	Non	Oui	Non
8	SONAS	Non	Non	Oui
9	SNEL	Oui	Oui	Oui
10	SNCC	Oui	Non	Non
11	SONAHYDROC	Oui	Oui	Oui

12	COBIL SA	Non	Non	Non
13	CADECO SA	Non	Non	Non
14	SCMK-Mn SA	Non	Non	Non
15	SAKIMA SA	Non	Non	Non
16	COMINIÈRE SA	Non	Non	Non
17	MIBA SA	Non	Non	Non
18	SCTP SA	Non	Non	Non
19	CONGO AIRWAYS SA	Non	Non	Non
20	SCPT SA	Non	Non	Non

*Source : Elaboré sur base des informations du CPCC*

De 20 entreprises publiques sous études, seules 8 ont déposé leurs états financiers au CPCC en 2019, soit 40% ; 9 en 2020 soit 45% et 8 en 2021 soit 40%. Au cours de la période sous étude, une moyenne de 41,6% d'entreprises ont fait parvenir leurs états financiers au CPCC, ce qui dénote du non-respect des dispositions de l'ordonnance ci-haut citée.

### **5.1.3. Etat de la transmission des états financiers des entreprises publiques au CSP**

Les entreprises publiques ont l'obligation de transmettre au Ministère du Portefeuille leurs états financiers approuvés en Assemblée générale ordinaire pour besoin d'analyse et d'archivage par le Conseil Supérieur du Portefeuille. Le tableau ci-dessous fait état de la transmission des états financiers par les entreprises en 2020 et 2021.

**Tableau 07 : Situation de transmission des Etats financiers par les entreprises en 2020 et 2021**

N°	Entreprise	2020	2021
1.	GECAMINES	Oui	Oui
2.	REGIDESO	Oui	Oui
3.	SNEL	Oui	Oui
4.	SCTP	Oui	Oui
5.	SNCC	Oui	Oui
6.	SONAS	Oui	Oui
7.	SONAHYDROC	Oui	Oui
8.	CVM	Oui	Oui
9.	RVA	Oui	Oui
10.	LMC	Oui	Oui
11.	CADECO	Oui	Non
12.	SCKM-Mn	Oui	Oui
13.	SODIMICO	Oui	Oui
14.	CONGOAIRWAYS	Oui	Oui
15.	SAKIMA	Oui	Oui
16.	COBIL	Oui	Oui
17.	COMINIÈRE	Oui	Oui
18.	MIBA	Oui	Oui
19.	SOKIMO SA	Non	Non
20.	SCPT SA	Non	Non

*Source : Conseil Supérieur du Portefeuille*

De ce tableau, il s'observe que la quasi-totalité des entreprises publiques concernées par cette étude ont transmis leurs états financiers au Portefeuille via le CSP en 2020 et en 2021.

S'agissant du cas particulier de SOKIMO SA, il y a lieu de noter que cette société est très impactée par l'insécurité qui sévit dans ses zones d'exploitation qui concentrent le gros de ses informations financières en plus d'un système comptable trop centralisé.

## 5.2. Opinions des commissaires aux comptes

Les différentes natures d'opinion sont précisées dans l'ISA 700 (norme d'audit internationale) qui stipule : « En application des dispositions légales contenues dans le droit des sociétés commerciales et les normes internationales d'audit, le commissaire aux comptes déclare :

- soit certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la personne ou de l'entité ou de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation à la fin de l'exercice ;
- soit assortir la certification de réserves ;
- soit refuser la certification des comptes ;
- soit être dans l'impossibilité de certifier les comptes.

Dans ces trois derniers cas, il précise les motifs de la réserve, du refus ou de l'impossibilité de certifier dans la partie de son rapport relative au fondement de l'opinion.

**Tableau 08 : Situation des opinions exprimées par les commissaires aux comptes sur les états financiers des entreprises publiques**

N°	Sociétés	2020			2021		
		Positive	Avec réserve	Négative	Positive	Avec réserve	Négative
1	CONGO AIRWAYS SA	X					
2	SONAHYDROC		X		X		
3	GECAMINES SA		X			X	
4	SONAS SA		X		X		
5	CVM SA		X			X	
6	COMINIÈRE SA		X				
7	SODIMICO SA		X				
8	SNCC SA	X			X		
9	MIBA SA		X		X		
10	SCMK Mn SA		X			X	
11	SNEL SA		X		X		
12	SAKIMA SA		X				
13	LMC SA	X			X		
14	CADECO SA						
15	SCTP SA						
16	RVA SA						

17	SOKIMO SA	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
18	SCPT SA	N/D4	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
19	REGIDESO SA				X		
20	COBIL SA		X			X	

Source : Conseil Supérieur du Portefeuille

Le tableau ci-dessus indique que la qualité de l'information financière fournie par les entreprises publiques accuse une relative amélioration entre 2020 et 2021. On note ainsi que l'opinion des commissaires aux comptes est positive dans sept cas en 2021 contre trois en 2020. De même, les réserves sont émises dans quatre cas en 2021 contre onze en 2020.

### 5.3 Situation de validation par le CSP des prévisions budgétaires des entreprises publiques 2020 et 2021

Les entreprises publiques sont tenues d'élaborer leurs prévisions budgétaires annuelles selon les orientations de politique générale déterminée par le Ministre du Portefeuille au travers d'une circulaire ad hoc.

Ces prévisions budgétaires font l'objet d'analyse et de validation par le Conseil Supérieur du Portefeuille pour compte de l'Etat-Actionnaire en commission mixte CSP-Entreprises.

Au titre des exercices 2020-2021, la situation des prévisions budgétaires reçues et validées par le CSP se présente comme suit :

**Tableau 09 : Situation de réception et de validation des prévisions budgétaires par le CSP**

N°	Entreprise	2020	2021
1.	GECAMINES	Oui	Oui
2.	REGIDESO	Oui	Oui
3.	SNEL	Oui	Oui
4.	SCTP	Oui	Oui
5.	SNCC	Oui	Oui
6.	SONAS	Oui	Oui
7.	SONAHYDROC	Oui	Oui
8.	CVM	Oui	Oui
9.	RVA	Oui	Oui
10.	LMC	Oui	Oui
11.	CADECO	Oui	Non
12.	SCKM-Mn	Oui	Oui
13.	SODIMICO	Oui	Oui
14.	CONGOAIRWAYS	Oui	Oui
15.	SAKIMA	Oui	Oui
16.	COBIL	Non	Non

4 N/D : Donnée Non Disponible

17.	COMINIÈRE	Oui	Oui
18.	MIBA	Non	Non
19.	SOKIMO SA	Oui	Oui
20.	SCPT SA	Oui	Oui

Source : Conseil Supérieur du Portefeuille

Le suivi de la performance budgétaire des entreprises publiques se fait à l'occasion des sessions d'évaluation de l'exécution des prévisions budgétaires validées comme retracé dans le tableau supra.

Il consiste à évaluer le niveau de réalisation des politiques, des stratégies et des actions qui ont été retenues initialement ainsi que l'exécution financière des quatre volets qui constituent la structure de ces prévisions budgétaires : le budget des activités ordinaires, le budget d'investissement, le budget de trésorerie et celui des contributions au financement du Trésor public.

## CHAPITRE VI : PERFORMANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le présent chapitre est consacré à l'étude des performances financières des entreprises publiques en 2021, tant en ce qui concerne l'exploitation de leurs activités statutaires, que le financement de leurs cycles d'investissement, d'exploitation et de trésorerie, et ce, avec recul sur la période 2019 -2020.

L'approche méthodologique adoptée pour conduire ce diagnostic, dont le but ultime est d'informer toutes les parties prenantes sur la viabilité économique et financière des entreprises publiques concernées, est celle de l'étude des flux financiers pluriannuels tirés des états financiers audités desdites entreprises sur la période susmentionnée.

La résultante de ce diagnostic est un triptyque d'indicateurs convergents dont l'importance relative et l'évolution temporelle permettent d'émettre un jugement de valeur objectif sur la santé économique et financière pour l'ensemble d'entreprises publiques concernées, les aspérités individuelles pouvant être mises en évidence, le cas échéant. Il s'agit d'aviser sur :

- La croissance générée par l'activité statutaire des entreprises publiques ;
- La rentabilité économique secrétée par l'exploitation de ces entreprises ; et
- La solvabilité des entreprises publiques.

L'appréciation de la qualité de vie des entreprises publiques réalisée au moyen de ces indicateurs est renforcée par l'évaluation des risques auxquels ces entreprises peuvent s'être exposées par elles-mêmes, notamment ceux concernant la continuité de leur exploitation, mais aussi par rapport aux risques budgétaires qu'elles peuvent avoir induit pour l'Etat.

Pour la construction des tableaux des flux financiers pluriannuels qui ont servi de support au présent diagnostic, les états financiers élaborés par les entreprises publiques ont été convertis en une monnaie relativement stable, à savoir le Dollar Américain, au moyen de la méthode dite « monétaire-non monétaire », pour les postes de bilan, dégagant ainsi des écarts de conversion actifs et passifs, qui ont été retraités suivant les prescrits de la norme IAS 21 de l'IFAC.

Aussi, dans le but de faciliter la compréhension de la démarche d'analyse, les indicateurs étudiés sont-ils regroupés en deux catégories, à savoir d'une part, les indicateurs de gestion qui retracent les aspects économiques et opérationnels des entreprises étudiées et, d'autre part, les indicateurs de la structure financière dont l'analyse permet d'apprécier l'équilibre financier à court, moyen et long terme desdites entreprises.

Le tableau ci-dessous donne la synthèse de l'évolution globale de ces indicateurs entre 2019 et 2021 pour les 20 entreprises publiques concernées par la présente étude.

**Tableau 10 : Evolution globale des indicateurs clés de gestion de 2019 à 2021 en USD**

Indicateurs/Année	2019	2020	2021	Var. 2020-2021 ( %)
<b>Indicateurs de gestion</b>				
Chiffre d'affaires	1 638 426 136	1 645 675 479	1 935 977 688	17,64
<b>Taux de croissance réelle du chiffre d'affaires</b>				<b>-8,52</b>
Valeur Ajoutée	669 963 660	562 007 872	696 568 940	23,94
<b>Taux de croissance réelle de la Valeur Ajoutée</b>				<b>-8,04</b>
Charges du personnel	620 101 946	575 453 708	624 500 976	8,52
<b>Taux d'augmentation réelle des charges du pers</b>				<b>-9,32</b>
Effectifs du personnel	45 356	43 551	45 865	5,31
Taux des charges du pers/chiff d'aff.	38	35	32	-7,75
Taux des charges du pers/Valeur Ajoutée.	93	102	90	-12,44
Indice de productivité du travail "IP"	2,64	2,86	3,10	8,40
Excédent brut d'exploitation "EBE"	49 861 715	- 13 445 836	72 67 965	-635,99
Capitaux investis	15 886 778 517	18 995 225 233	20 618 646 186	8,55
Taux de rentabilité d'exploitation	0,31	-0,07	0,35	-593,79
Résultat net à affecter	- 740 379 870	- 872 929 177	- 680 002 003	-22,10
<b>Indicateurs de la structure financière</b>				
Indicateurs de structure financière fonds propres	13 253 397 381	15 354 688 408	14 87 530 104	-5,65
Dettes à long et moyen termes	2 956 741 036	2 967 694 424	15 868 808 687	-3,33
Capitaux permanents	16 210 138 417	18 322 382 832	16 56 338 792	-5,27
Investissements de l'exercice	385 690 818	374 686 499	209 6 861	-44,19
Immobilisations nettes	17 297 972 301	19 733 109 255	17 35 823 719	-4,04%
Fonds de roulement net "FRN"	- 1 087 833 884	- 1 410 726 423	- 1 579 484 927	11,96
Besoins en fonds de roulement "BFR"	- 259 620 287	- 481 335 376	- 962 918 050	100,05
Trésorerie nette cumulée	- 828 213 597	- 929 391 047	- 616 566 877	-33,66

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

## 6.1. INDICATEURS DE GESTION

### 6.1.1. Etude de la croissance : Mesure et Appréciation

La croissance se place au centre du diagnostic. Son niveau, son rythme et ses fluctuations dans le temps, déterminent le mouvement d'ensemble des flux qui parcourent l'entreprise sur une période considérée.

Deux indicateurs sont retenus pour mesurer la croissance que génère l'activité économique et industrielle d'une entreprise du fait de l'avantage d'avoir une organisation des informations comptables par nature de charges et de produits. Il s'agit :

- du Chiffre d'affaires ;
- de la Valeur Ajoutée.

L'analyse de la croissance sera effectuée en tenant compte de deux dimensions :

- Le niveau annuel de la croissance ;
- La moyenne de la période.

#### 6.1.1.1. Chiffre d'affaires des entreprises publiques en 2021

Le chiffre d'affaires est le montant en valeur monétaire que reçoit une entreprise du fait de la vente des produits issus de sa production industrielle et/ou de son négoce, sans oublier les revenus de patrimoine qu'elle peut également engranger (loyers, royalties, pas de porte, redevances, etc...).

**Tableau 11 : Evolution du Chiffre d'affaires par entreprise publique (2019-2021) en USD**

ENTREPRISES	CHIFFRE D'AFFAIRES			VAR. 2020-2021		PART
	2019	2020	2021	NOMINALE	REELLE	
GECAMINES	246 301 373	324 402 140	466 872 496	44	-7	24
REGIDESO	143 687 010	144 891 686	145 241 003	0	-10	8
SNEL	663 330 418	698 753 262	769 652 934	10	-9	40
SCTP	78 738 014	76 577 587	75 231 929	-2	-10	4
SNCC	37 705 174	47 722 070	41 063 661	-14	-12	2
SONAS	70 367 570	56 488 193	56 886 412	1	-10	3
SONAHYDROC	3 071 729	3 289 594	7 789 801	137	-4	0
CVM	23 123 390	26 121 179	29 630 853	13	-9	2
RVA	108 108 316	61 973 886	86 177 313	39	-7	4
LMC	22 312 926	18 845 897	32 486 198	72	-5	2
SOKIMO	10 375 909	0	0	0	0	0
CADECO	4 404 491	6 470 462	0	-100	0	0
SCPT	0	0	0	0	0	0
SCKM-Mn	1 109 599	2 584 252	2 276 061	-12	-12	0
SODIMICO	936 706	1 142 937	836 257	-27	-14	0
CONGO AIRWAYS	74 910 848	39 911 827	42 895 619	7	-9	2
SAKIMA	2 741 275	2 722 834	5 255 515	93	-5	0
COBIL	139 531 782	121 594 746	163 937 449	35	-7	8
COMINIÈRE SA	0	0	0	0	0	0
MIBA	7 669 605	12 182 925	9 744 186	-20	-13	1
<b>TOTAL</b>	<b>1 638 426 136</b>	<b>1 645 675 479</b>	<b>1 935 977 688</b>	<b>17,64</b>	<b>-8,52</b>	<b>100</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Comme retracé ci-dessus, le taux de croissance du chiffre d'affaires global des entreprises publiques est de 17,64 % en termes courants, en 2021, par rapport à son niveau de 2020, alors que hors inflation, ce chiffre d'affaires est plutôt en contraction de -8,52 % sur les deux derniers exercices. Selon les mêmes données, on notera que seules les entreprises publiques ci-après ont réalisé un chiffre d'affaires assez conséquent en 2021, à l'échelle d'USD 50.000.000 minimum, à savoir :

- SNEL SA : 769 652 934 ;
- GECAMINES SA : 466 872 416 ;
- COBIL SA : 163 937 449 ;
- REGIDESO SA : 145 241 003 ;
- RVA SA : 86 177 313 ;
- SCTP SA : 75 231 929 ;
- SONAS SA : 56 886 412.

Il faudrait signaler que durant cette période, les entreprises publiques ont été touchées par la crise sanitaire de la pandémie à Covid-19 qui a obligé plus d'une entité économique au confinement de plus de trois mois, entraînant une baisse de niveau d'activités de leur part.

**Tableau 12 : Chiffre d'Affaires moyen des entreprises publiques sur la période 2019-2021 (USD)**

ENTREPRISES	CHIFFRE D'AFFAIRES			MOYENNE
	2019	2020	2021	
GECAMINES	246 301 373	324 402 140	466 872 496	345 858 670
REGIDESO	143 687 010	144 891 686	145 241 003	144 606 566
SNEL	663 330 418	698 753 262	769 652 934	710 578 871
SCTP	78 738 014	76 577 587	75 231 929	76 849 177
SNCC	37 705 174	47 722 070	41 063 661	42 163 635
SONAS	70 367 570	56 488 193	56 886 412	61 247 392
SONAHYDROC	3 071 729	3 289 594	7 789 801	4 717 041
CVM	23 123 390	26 121 179	29 630 853	26 291 808
RVA	108 108 316	61 973 886	86 177 313	85 419 838
LMC	22 312 926	18 845 897	32 486 198	24 548 341
SOKIMO	10 375 909	ND	ND	3 458 636
CADECO	4 404 491	6 470 462	ND	3 624 984
SCPT	ND <sup>5</sup>	ND	ND	-
SCKM-Mn	1 109 599	2 584 252	2 276 061	1 989 971
SODIMICO	936 706	1 142 937	836 257	971 967
CONGOAIRWAYS	74 910 848	39 911 827	42 895 619	52 572 765
SAKIMA	2 741 275	2 722 834	5 255 515	3 573 208
COBIL	139 531 782	121 594 746	163 937 449	141 687 992
COMINIÈRE SA	-	-	-	-
MIBA	7 669 605	12 182 925	9 744 186	9 865 572
<b>TOTAL</b>	<b>1 638 426 136</b>	<b>1 645 675 479</b>	<b>1 935 977 688</b>	<b>1 740 026 434</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

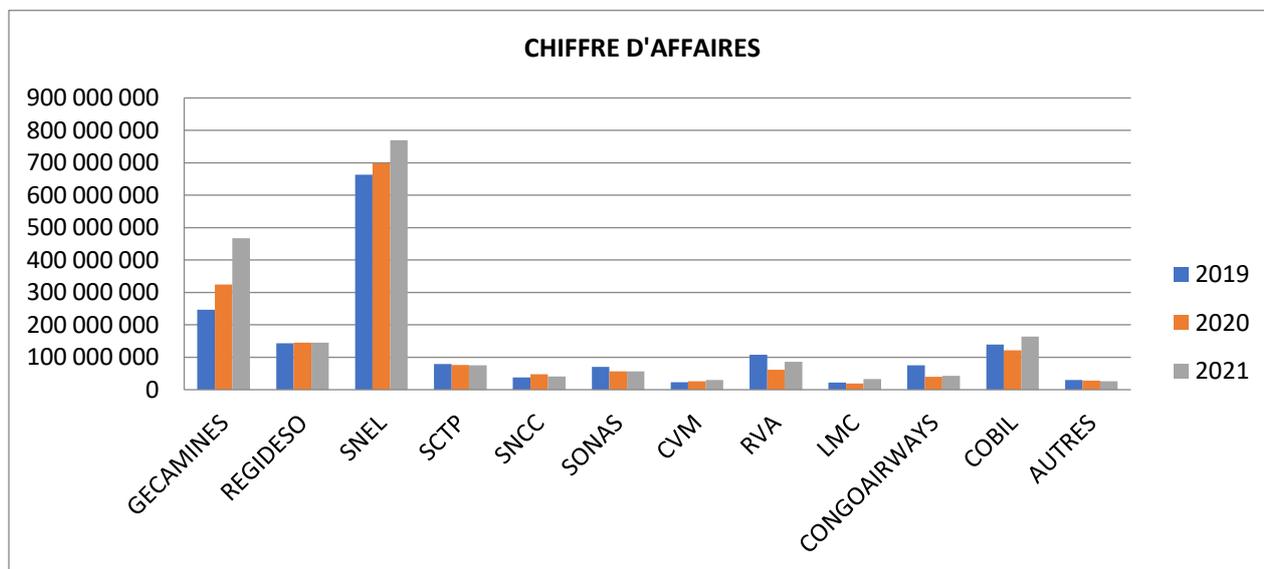
Ce tableau indique que le chiffre d'affaires cumulé des entreprises publiques en 2021 d'un montant total d'USD 1.935.977.688, a été supérieur à la moyenne des trois derniers exercices, soit USD

<sup>5</sup> ND : Donnée Non Disponible

**1.740.026.434**, et même supérieur à la performance de chacune des deux précédentes années 2019 et 2020.

Les entreprises qui ont été le plus concernées par cette bonne croissance du chiffre d'affaires cumulé en 2021 sont : SNEL SA ; GECAMINES SA ; COBIL SA ; RVA SA et CVM SA.

**Graphique 2 : Evolution du chiffre d'affaires**



Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

**Tableau 13 : Croissance nominale et croissance réelle du chiffre d'affaires (en %)**

RUBRIQUES	2021	2020	2019	2018	MOYENNE
Croissance nominale	17,64	0,44	2,47	-4,59	4,015
Croissance réelle	- 8,5 2	- 14,4 4	-4,16	-0,08	-6,80

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Au cours de la période 2018-2021, le chiffre d'affaires cumulé des entreprises publiques étudiées affiche une croissance nominale positive, sauf en 2018 et connaît son pic en 2021, année qui a été marquée par la lente reprise de l'activité économique dans le monde après la quasi-récession enregistrée dans de nombreux pays du fait des effets de la pandémie à Covid-19.

Cependant, en tenant compte de l'inflation par la demande qui a accompagné cette reprise, il s'observe que le chiffre d'affaires accuse un repli en termes réels tout au long de la période sous revue. A ce sujet, il est bon de rappeler que les effets négatifs de la crise sanitaire ont impacté les activités des entreprises durant tout un trimestre. En effet, la moyenne de -6,80% de décrochage de leur chiffre d'affaires global témoigne des difficultés qu'ont connues les entreprises publiques pendant cette crise, particulièrement en 2020.

### 6.1.1.2. La Valeur Ajoutée globale des entreprises publiques en 2021

Expression de la création de la richesse ou de l'accroissement de valeur apportée par l'entreprise, dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes, aux biens et services en provenance des tiers, la valeur ajoutée a été retenue comme indicateur pertinent pour les entreprises publiques, car elle rend compte du poids économique réel de l'entreprise. La valeur ajoutée des entreprises est une des composantes essentielles du Produit Intérieur Brut (PIB) au coût des facteurs pour un pays.

**Tableau 14 : Evolution de la Valeur Ajoutée des entreprises publiques de 2019 à 2021 (USD)**

ENTREPRISE	VALEUR AJOUTEE				VAR 2020-2021 (%)		PART
	2019	2020	2021	MOYENNE	NOMINALE	REELLE	
GECAMINES	15 521 552	51 933 688	33 503 182	33 652 807	-35	-16,36	5
REGIDESO	75 542 639	65 718 248	93 906 908	78 389 265	43	-6,84	13
SNEL	338 785 229	290 766 742	386 370 315	338 640 762	33	-7,43	55
SCTP	43 303 522	36 472 348	58 960 975	46 245 615	62	-5,93	8
S.N.C.C.	38 647 749	12 998 808	43 564 403	31 736 987	235	-2,34	6
SONAS	34 788 669	28 353 303	30 345 611	31 162 528	7	-9,46	4
SONAHYDROC	746 613	3 812 041	6 989 675	3 849 443	83	-5,11	1
C.V.M.	14 141 696	24 331 052	9 198 026	15 890 258	-62	-28,63	1
R.V.A.	86 172 147	30 470 404	- 9 929 465	35 571 029	-133	35,37	-1
L.M.C.	8 967 196	4 024 974	13 690 769	8 894 313	240	-2,29	2
SOKIMO	8 335 899	-	-		0	0,00	0
CADECO	3 808 868	4 928 170	-		-100	0,00	0
SCPT	-	-	-		0	0,00	0
SCMK-Mn	- 2 127 994	- 1 456 118	- 368 098	- 1 317 403	-75	-43,30	0
SODIMICO	- 14 931 364	- 8 911 303	- 210 887	- 8 017 851	-98	-472,27	0
CONGOAIRWAYS	12 357 261	10 351 917	- 4 090 727	6 206 150	-140	29,34	-1
SAKIMA	- 3 478 943	- 3 299 042	- 2 617 607	- 3 131 864	-21	-13,12	0
COBIL	13 890 381	2 412 409	24 289 950	13 530 913	907	-0,11	3
COMINIERE	- 107 279	538 173	5 966 205	2 132 366	1009	-0,01	1
MIBA	- 4 400 181	8 562 057	6 999 707	3 720 528	-18	-12,70	1
<b>TOTAL</b>	<b>669 963 660</b>	<b>562 007 872</b>	<b>696 568 940</b>	<b>642 846 824</b>	<b>23,94</b>	<b>-8,04</b>	<b>100</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Quoique positive chaque année sur la période étudiée, la Valeur Ajoutée des entreprises publiques a enregistré une régression de -8,04% en termes réels en 2021 par rapport à l'exercice 2020, malgré la croissance nominale observée de 23,94%.

Cette évolution régressive de la valeur ajoutée des entreprises publiques est illustrative des conditions d'exploitation très difficiles auxquelles elles se trouvent structurellement confrontées.

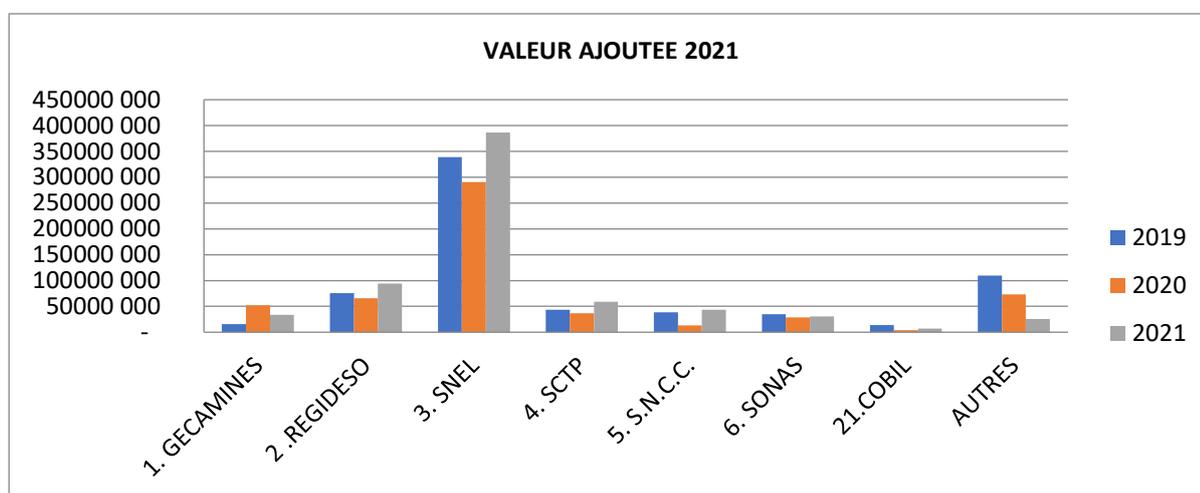
En effet, la vétusté ou simplement l'obsolescence de l'outil de production, couplée au caractère dépassé des technologies utilisées, ainsi que les coûts prohibitifs des approvisionnements en intrants industriels et en pièces de rechange, ont pour conséquence d'alourdir les coûts des consommations intermédiaires et semblent expliquer largement cette contreperformance industrielle de la plupart des entreprises publiques congolaises.

Ainsi, il s'observe qu'en moyenne sur la période 2019-2021, la valeur ajoutée globale ne s'établit qu'à un peu plus d'USD 642.000.000, et ne représente que 37,8 % du chiffre d'affaires moyen cumulé des entreprises publiques étudiées sur la même période, lequel est évalué à environ USD 1.700.000.000.

Les retards pris dans le renouvellement de l'outil de production et dans la modernisation des processus opérationnels ont fini par éroder les assises industrielles de nos sociétés, menaçant chaque année un peu plus, la continuité de leur exploitation.

Par ailleurs, il convient de mentionner que la valeur ajoutée cumulée des entreprises publiques en 2021 a été largement impactée par l'activité de la SNEL SA qui y a contribué pour 55%, suivie de la REGIDESO SA avec 13%, la SCTP SA avec 8% et la SNCC SA avec 6% comme illustré dans les graphiques ci-dessous.

**Graphique 3 : Evolution de la Valeur ajoutée des entreprises en 2021**



Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

### 6.1.1.2.1 Charges et effectifs du personnel des entreprises publiques

Les charges du personnel représentent un levier important pour la mesure de la performance économique des entreprises publiques en RD Congo. En effet, la hauteur de ces charges impacte directement la rentabilité d'exploitation desdites entreprises face au niveau de leurs d'activités, notamment au travers du volume du chiffre d'affaires produit et de la valeur ajoutée secrétée, indicateurs de croissance par excellence, qui affichent une évolution plutôt régressive en termes réels comme examiné supra.

Le tableau ci-dessous retrace les charges du personnel ainsi que les effectifs des entreprises publiques au cours de la période étudiée.

**Tableau 15 : Evolution des charges de personnel et des effectifs dans les entreprises publiques (USD)**

Entreprises	2019		2020		2021		Charge Moyenne	Effectif Moyen
	Charge	Effect	Charge	Effect	Charge	Effect		
GECAMINES	90 378 021	6 497	89 627 454	6 362	118 616 299	6 273	99 540 591	6 377
REGIDESO	70 855 394	3 097	62 026 953	3 417	56 677 814	6 117	63 186 720	4 210
SNEL	188 153 407	6 067	155 455 019	6 150	156 310 185	5 913	166 639 537	6 043
SCTP	57 621 798	8 261	59 847 001	8 988	72 745 391	9 468	63 404 730	8 906
SNCC	31 891 427	6 855	31 133 794	6 695	34 464 008	6 239	32 496 410	6 596
SONAS	32 527 554	2 143	29 309 253	2 036	29 524 559	2 022	30 453 789	2 067
SONAHYDROC	5 817 983	338	5 121 988	357	10 518 045	346	7 152 672	347
CVM	17 124 366	910	18 654 938	862	16 016 287	824	17 265 197	865
RVA	70891 346	3 983	71 601 504	3 860	76 506 368	3 964	72 999 739	3 936
LMC	4 281 416	206	4 869 310	375	12 448 127	656	7 199 618	412
SOKIMO	9 321 770	2 400	0	0	0	0	3 107 257	800
CADECO	5 630 156	622	5 965 558	592	0	0	3 865 238	405
SCPT	0	0	0	0	0	0	-	-
SCKM-Mn	2 065 372	342	2 015 175	332	1 694 470	320	1 925 006	331
SODIMICO	3 032 512	602	3 189 866	601	3 210 218	437	3 144 199	547
CONGOAIRWAYS	10 353 887	392	15 233 413	389	12 321 982	452	12 636 427	411
SAKIMA	1 569 464	528	1 543 331	520	1 550 924	510	1 554 573	519
COBIL	9 088 389	66	9 853 584	68	11 163 790	81	10 035 255	72
COMINIÈRE	323 224	35	523 913	38	1 070 090	41	639 076	38
MIBA	9 174 459	2 012	9 481 653	1 909	9 662 419	2 202	9 439 510	2 041
<b>TOTAL</b>	<b>620 101 946</b>	<b>45 356</b>	<b>575 453 708</b>	<b>43 551</b>	<b>624 500 976</b>	<b>45 865</b>	<b>606 685 543</b>	<b>44 924</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Comme on peut le constater, au cours de la période sous examen, les charges du personnel des entreprises publiques étudiées ont tourné autour d'une moyenne de près d'USD 600.000.000 par an, avec une tendance à la hausse entre 2020 et 2021 en passant d'USD 575 453 708 en 2020 à USD 624 500 976 en 2021 soit une augmentation de 8,5 %.

Cette même tendance à la hausse a été observée sur l'évolution des effectifs du personnel qui sont passés de 43.551 unités en 2020 à 45.865 en 2021, soit une augmentation des effectifs de 5,3 % en une année, justifiée essentiellement par les recrutements opérés à la REGIDESO SA et à la SCTP SA.

Il est à noter que ces statistiques ne tiennent pas compte des données de la CADECO SA, la SOKIMO SA et la SCPT SA indisponibles faute de rapport de gestion et d'états financiers clos aux 31 décembre 2020 et 2021.

#### **6.1.1.2.2 Impact des charges du personnel sur la croissance et la rentabilité d'exploitation des entreprises publiques**

Les charges du personnel ont un impact indéniable sur la croissance d'une entreprise, étant donné l'importance relative des marges qui découlent de leur prise en compte dans le processus de création de valeur.

Dans ce registre, on devra noter que l'un des goulots d'étranglement des entreprises publiques congolaises dans leur quête de croissance est certainement l'inadéquation entre leurs charges de personnel et le niveau de leur activité matérialisé par le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée.

En effet, ces deux indicateurs de croissance ne sont validés qu'en face d'une maîtrise des charges du personnel dont la déduction, en tant que charges externes, devrait permettre à l'entreprise de dégager une marge d'exploitation positive (Excédent Brut d'Exploitation) et suffisante pour assurer le financement interne de sa croissance en termes de couverture des Besoins en Fonds de Roulement et d'acquisition des investissements en immobilisations physiques professionnelles, justement symbole de ladite croissance.

Les deux tableaux ci-dessous illustrent le niveau de consommation de ces facteurs de croissance, à savoir le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée, par les charges du personnel en 2021 comparé à la situation de 2019 et 2020.

**Tableau 16 : Impact des charges du personnel sur le chiffre d'affaires par entreprise publique (en %)**

Entreprise	2019	2020	2021	Moyenne
GECAMINES	36,7	27,6	25,4	28,8
REGIDESO	49,3	42,8	39,0	43,7
SNEL	28,4	22,	20,3	23,5
SCTP	73,2	78,2	96,7	82,5
SNCC	84,6	65,2	83,9	77,1
SONAS	46,2	51,9	51,9	49,7
SONAHYDROC	189,4	155,7	135,0	151,6
CVM	74,1	71,4	54,1	65,7
RVA	65,6	115,5	88,8	85,5
LMC	19,2	25,8	38,3	29,3
SOKIMO	89,8	ND	ND	ND
CADECO	127,8	92,2	ND	ND
SCPT	ND	ND	ND	ND
SCKM-Mn	186,1	78,0	74,4	96,7
SODIMICO	323,7	279,1	383,9	323,5
CONGO AIRWAYS	13,8	38,2	28,7	24,0
SAKIMA	57,3	56,7	29,	43,5
COBIL	6,5	8,1	6,8	7,1
MIBA	119,6	77,8	99,2	95,7
<b>TOTAL</b>	<b>37,8</b>	<b>35,0</b>	<b>32,3</b>	<b>34,9</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

L'examen du tableau ci-dessus permet de relever qu'en moyenne la consommation du chiffre d'affaires par les charges du personnel affiche une tendance à la baisse sur la période étudiée, en passant de 37,8% en 2019 à 35,0% en 2020 et à 32,3% en 2021, soit une moyenne de **34,9%** sur 3 ans, ce qui est plutôt positif en termes de progression de la marge opérationnelle dégagée par les entreprises concernées.

Cependant, il convient d'indiquer que le bon comportement global de ce taux cache des disparités relativement importantes sur le plan individuel dès lors que seules 05 (cinq) sociétés affichent un taux contenu à l'intérieur de cette moyenne globale de 34,9%, à savoir : COBIL SA : 7,1% ; SNEL SA : 23,5% ; CONGO AIRWAYS SA : 24,0% ; GECAMINES SA : 28,8% ; LMC SA : 29,3%.

En revanche, on peut observer qu'il existe des sociétés qui entretiennent des effectifs de personnel et exposent des charges y relatives notamment en termes de rémunérations et autres avantages sociaux sans lien avec le niveau de leurs activités, ce qui finit par générer un lourd passif social qui obère l'équilibre financier à court terme desdites sociétés. Les cas emblématiques dans ce registre sont : SODIMICO SA : 323,5% ; SONAHYDROC SA : 151,6% ; SCMK-MN : 96,7% ; MIBA SA : 95,7% ; RVA SA : 85,5% ; SCTP SA : 82,5%.

**Tableau 17 : Impact des charges du personnel sur la Valeur Ajoutée par entreprise publique (en %)**

Entreprise	2019	2020	2021	Moyenne 2019-2021
GECAMINES	582,3	172,6	354,0	295,8
REGIDESO	93,8	94,4	60,4	80,6
SNEL	55,5	53,5	40,5	49,2
SCTP	133,1	164,1	123,4	137,1
SNCC	82,5	239,5	79,1	102,4
SONAS	93,5	103,4	97,3	97,7
SONAHYDROC	779,3	134,4	150,5	185,8
CVM	121,1	76,7	174,1	108,7
RVA	82,3	235,0	-770,5	205,2
LMC	47,7	121,0	90,9	80,9
SOKIMO	111,8			
CADECO	147,8	121,1		
SCPT				
SCKM-Mn	-97,1	-138,4	-460,3	-146,1
SODIMICO	-20,3	-35,8	-1522,2	-39,2
CONGO AIRWAYS	83,8	147,2	-301,2	203,6
SAKIMA	-45,1	-46,8	-59,2	-49,6
COBIL	65,4	408,5	46,0	74,2
COMINIÈRE	-301,3	97,4	17,9	30,0
MIBA	-208,5	110,7	138,0	253,7
<b>TOTAL</b>	<b>92,6</b>	<b>102,4</b>	<b>89,7</b>	<b>94,4</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Comme on peut le remarquer, les charges du personnel des entreprises publiques ont globalement consommé la presque intégralité, à hauteur de 94,4%, de la richesse brute générée par leurs activités au cours de la période sous analyse. La « meilleure » performance a été enregistrée en 2021 à l'issue de laquelle ce taux a été de 89,7%, en amélioration sur 2020 qui avait affiché un taux de 102,4%.

En dehors de COMINIÈRE SA qui n'est pas encore entrée en production, mais dont la vente de 15% de ses participations dans DATHOMINES à l'entreprise chinoise ZINJIN a rapporté des revenus de patrimoine pour justifier le niveau raisonnable des **17,9%** de consommation de sa valeur ajoutée par les charges du personnel de l'exercice 2021, toutes les autres entreprises publiques ont affiché des taux prohibitifs de cet indicateur comme l'atteste le tableau ci-haut.

Seule la SNEL SA, avec un taux d'environ **50%**, paraît relativement mieux maîtriser que les autres l'indispensable adéquation qui devrait être observée entre les charges du personnel et le niveau d'activités pour garantir une exploitation économiquement rentable de l'entreprise.

## 6.1.2. Etude de la rentabilité d'exploitation et du financement interne de la croissance des entreprises publiques étudiées

Le Résultat d'exploitation dégagé par les entreprises publiques constitue un indicateur très important, car il permet de mesurer leurs performances économiques des activités ordinaires, sans prise en compte de politiques d'investissements et de financement.

L'Excédent brut d'exploitation -EBE- est un indicateur financier qui représente le « cash-flow » tiré de l'activité ordinaire avant prise en compte du mode de financement des entreprises concernées.

Il est une ressource permettant de :

- maintenir l'outil de production/d'exploitation ;
- rémunérer les capitaux engagés.

Il permet de porter un jugement sur l'activité de l'entreprise en analysant les performances de ses activités opérationnelles.

### 6.1.2.1. Etude de la rentabilité d'exploitation

#### 6.1.2.1.1 Excédent Brut d'Exploitation

L'Excédent Brut d'Exploitation « EBE » est l'indicateur de la rentabilité d'exploitation d'une entreprise ; il est la marge que cette dernière dégage après avoir couvert les charges du personnel par la Valeur Ajoutée.

Ainsi pour être rentable, une entreprise doit dégager un EBE positif à la clôture d'un exercice social donné et cette marge doit être la plus élevée possible pour lui permettre de financer les exigences de sa croissance, notamment les variations positives de ses besoins en fonds de roulement et les investissements en immobilisations physiques opérationnelles.

Pour la période sous étude, l'Excédent Brut d'Exploitation des entreprises publiques se présente comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 18 : Excédent Brut d'Exploitation des entreprises publiques en USD**

Entreprise	2019	2020	2021	Moyenne
GECAMINES	-74 856 469	-37 693 766	-85 113 117	- 65 887 784
REGIDESO	4 687 245	3 691 295	37 229 094	15 202 545
SNEL	150 631 822	135 311 723	230 060 130	172 001 225
SCTP	-14 318 276	-23 374 653	-13 784 416	- 17 159 115
S.N.C.C.	6 756 322	-18 134 986	9 100 395	- 759 423
SONAS	2 261 115	-955 950	821 052	708 739
SONAHYDROC	-5 071 370	-1 309 947	-3 528 370	- 3 303 229
C.V.M.	-2 982 670	5 676 114	-6 818 261	- 1 374 939
R.V.A.	15 280 801	-41 131 100	-86 435 833	- 37 428 711
L.M.C.	4 685 780	-844 336	1 242 642	1 694 695
SOKIMO	-985 871			- 328 624
CADECO	-1 821 288	-1 037 388		- 952 892

SCPT				
SCMK-Mn	-4 193 366	-3 471 293	-2 062 568	- 3 242 409
SODIMICO	-17 963 876	-12 101 169	-3 421 105	11 162 050
CONGOAIRWAYS	2 003 374	-4 881 496	-16 412 709	- 6 430 277
SAKIMA	-5 048 407	-4 842 373	-4 168 531	- 4 686 437
COBIL	4 801 992	-7 441 175	13 126 160	3 495 659
COMINIÈRE	-430 503	14 260	4 896 115	1 493 291
MIBA	-13 574 640	-919 596	-2 662 712	- 5 718 983
<b>TOTAL</b>	<b>49 861 714</b>	<b>-13 445 836</b>	<b>72 067 964</b>	<b>36 161 281</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

A l'examen de ce tableau, il s'avère que la quasi-totalité des entreprises publiques ont dégagé un EBE négatif au cours des années 2019, 2020 et 2021, même si en termes de cumul, cet indicateur a évolué en dent de scie. En effet, l'on notera que l'EBE cumulé a été positif en 2019 à environ USD 50.000.000, puis négatif en 2020, en affichant USD 13.000.000, pour redevenir positif en 2021 avec USD 72.000.000. La moyenne de cet EBE est positive au cours des trois exercices étudiés, soit USD 36.000.000.

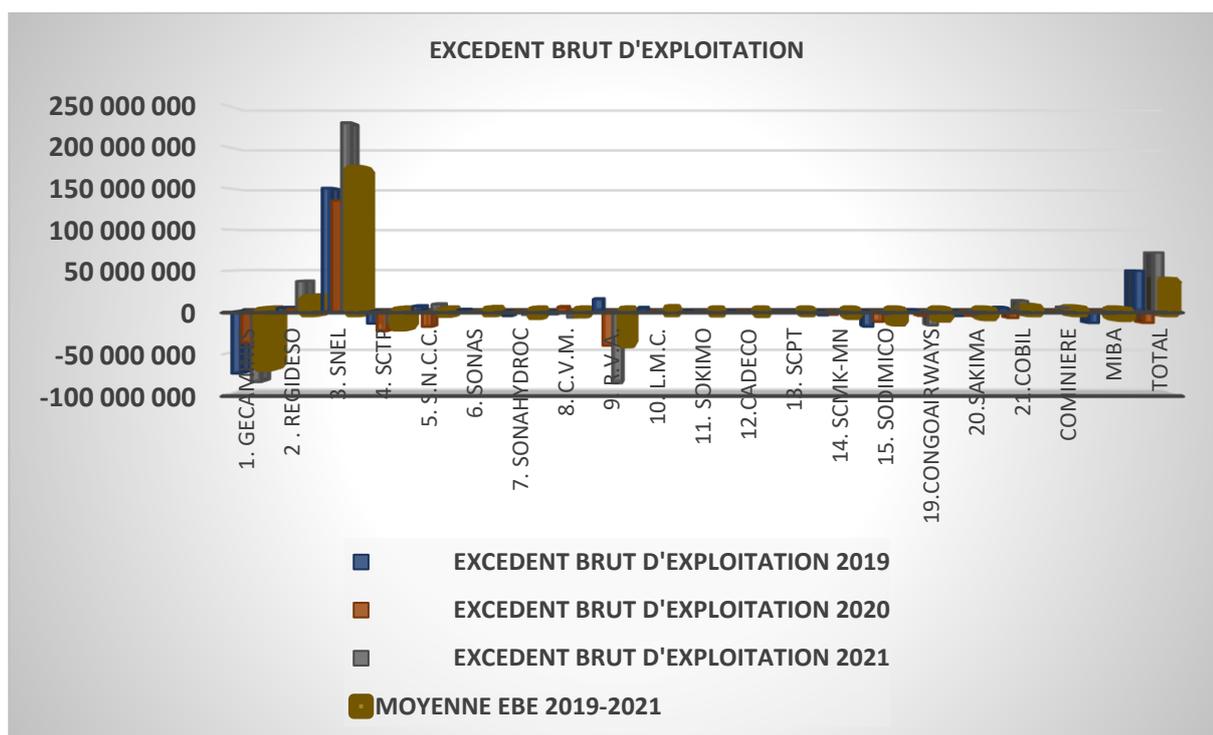
Ainsi, l'année 2021 aura été la plus performante pour cet indicateur de rentabilité d'exploitation qui s'est situé au double de la moyenne de la période. Pour des raisons évidentes, notamment les effets dévastateurs de la pandémie à Covid-19, l'année 2020 n'a pas été rentable pour la quasi-totalité des entreprises publiques.

Par ailleurs, il convient de mentionner que globalement, l'EBE dégagé par les entreprises publiques ne représente que 10% de la valeur ajoutée cumulée de 2021 et 6% de la valeur ajoutée sur les trois exercices étudiés. Rapporté au chiffre d'affaires, cet Excédent Brut d'Exploitation cumulé ne représente que 3,72 % en 2021 et 2,08 % en moyenne sur la période.

Il s'agit là des marges extrêmement faibles qui ne peuvent justifier d'une exploitation économiquement rentable de nos entreprises publiques. Autrement dit, les entreprises publiques congolaises ne sont pas rentables, la quasi-totalité de la richesse produite par elles est accaparée par le personnel, sinon plus, pour ne rien investir sur fonds propres et ne pas ainsi assurer le financement interne de leur croissance. Par ailleurs, avec un tel tableau, très peu d'entreprises publiques sont éligibles aux financements bancaires traditionnels.

**Le graphique ci-dessous** illustre bien cette absence de rentabilité d'exploitation de nos entreprises publiques, à l'exception notable de SNEL SA.

**Graphique 4 : Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation de 2019 à 2021**



Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

#### 6.1.2.1.2. Taux de Rentabilité d'Exploitation

Le Taux de Rentabilité d'Exploitation est un indicateur qui met en relief l'importance de l'EBE secrété annuellement par rapport aux capitaux investis pour assurer l'exploitation de l'objet social de l'entreprise. Ainsi, l'on ne peut être en présence d'un Taux de Rentabilité d'Exploitation ou Taux de Rentabilité Economique positif que si l'EBE est également positif.

Par Capitaux Investis, il faut entendre la somme des Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation, « BFRE », et des Immobilisations Nettes en service dont le financement doit être assuré, avant tout concours extérieur, au moyen de la marge d'exploitation secrétée par l'activité ordinaire de l'entreprise, autrement dit, par son EBE.

Le tableau des Capitaux Investis des entreprises publiques étudiées se présente comme suit au cours de la période sous analyse :

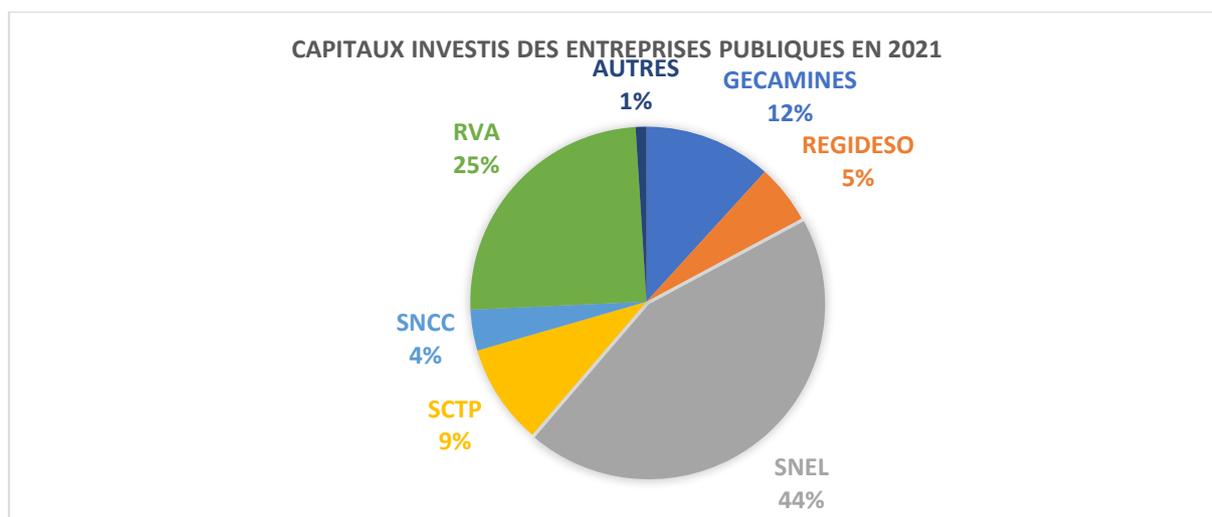
**Tableau 19 : Capitaux Investis par entreprise publique en USD de 2019 à 2021**

ENTREPRISES	2019	2020	2021	MOYENNE
GECAMINES	2 714 384 794	2 648 658 600	2 400 000 342	2 587 681 245,33
REGIDESO	901 161 775	1 014 332 972	1 112 249 059	1 009247935
SNEL	9 339 807 766	9 479 533 639	9 049 269 716	9 289 537 040,49
SCTP	2 095 641 284	2 115 916 562	1 899 766 106	2 037 107 984,14
SNCC	890 243 541	850 873 567	775 875 839	838 997 649

SONAS	38 891 984	39 769 871	36 383 574	38 348 476
SONAHYDROC	38 838 120	36 915 465	32 149 102	35 967 562
CVM	6 367 288	10 641 681	4 298 829	7 102 599
RVA	227 088 627	2 431 149 002	5 075 420 749	2 577 886 125
LMC	6 810 017	3 744 603	9 077 552	6 544 057
SOKIMO	20 253 410	ND	ND	6 751 137
CADECO	-35 524 572	-40 865 881	ND	- 25 463 484
SCPT	ND	ND	ND	ND
SCKM-Mn	3 289 094	1 292 475	-1 552 897	1 009 557
SODIMICO	140 830 348	115 608 698	101 606 646	119 348 564
CONGOAIRWAYS	51 686 979	58 704 262	18 931 656	43 107 632
SAKIMA	21 216 509	14 054 514	8 234 557	14 501 860
COBIL	69 383 881	76 795 742	74 308 496	73 496 040
COMINIÈRE	-20 824	-15 723	-3 844 047	- 1 293 531
MIBA	156 428 495	138 115 184	26 470 908	107 004 862
<b>TOTAL</b>	<b>16 686 778 516</b>	<b>18 995 225 233</b>	<b>20 618 646 187</b>	<b>17 757 635 377</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Sur représentation graphique, la répartition des capitaux investis des entreprises publiques en 2021 se présente comme illustré dans **le diagramme ci-dessous** :



La représentation graphique de cet indicateur d'intensité capitalistique des entreprises publiques montre bien la prééminence de SNEL SA dans ce registre, suivie par RVA SA, SCTP SA et REGIDESO SA, sans oublier SNCC SA, entreprises qui détiennent des actifs d'exploitation relevant du domaine public, retracés dans leurs comptabilités respectives, à la différence de GECAMINES SA qui opère avec des actifs immobilisés qui lui appartient en propre.

**Tableau 20 : Taux de Rentabilité d'Exploitation des Capitaux Investis (en %)**

ENTREPRISE	2019	2020	2021	MOYENNE
GECAMINES	-2,8	-1,4	-3,5	-2,5
REGIDESO	0,5	0,4	3,3	1,5
SNEL	1,6	1,4	2,5	1,9
SCTP	-0,7	-1,1	-0,7	-0,8
SNCC	0,8	-2,1	1,2	-0,1
SONAS	5,8	-2,4	2,3	1,8
SONAHYDROC	-13,1	-3,5	-11,0	-9,2
CVM	-46,8	53,3	-158,6	-19,4
RVA	6,7	-1,7	-1,7	-1,5
LMC	68,8	-22,5	13,7	25,9
SOKIMO	-4,9	ND	ND	-4,9
CADECO	5,1	2,5	ND	3,7
SCPT	ND	ND	ND	ND
SCKM-Mn	-127,5	-268,6	132,8	-321,2
SODIMICO	-12,8	-10,5	-3,4	-9,4
CONGOAIRWAYS	3,9	-8,3	-86,7	-14,9
SAKIMA	-23,8	-34,5	-50,6	-32,3
COBIL	6,9	-9,7	17,7	4,8
COMINIÈRE	2067,3	-90,7	-127,4	-115,4
MIBA	-8,7	-0,7	-10,1	-5,3
<b>TOTAL</b>	<b>0,30</b>	<b>-0,07</b>	<b>0,35</b>	<b>0,20</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

En tenant compte de l'Excédent Brut d'Exploitation dégagé par les entreprises publiques tel qu'illustré dans le tableau y relatif tracé supra, les Capitaux Investis desdites entreprises ont généré un **Taux de Rentabilité d'Exploitation global de 0,20 %** en moyenne au cours des trois exercices étudiés, comme relevé ci-dessous. Cette moyenne est influencée par le taux de rentabilité d'exploitation moyen négatif enregistré en 2020, soit -0,07 % contre +0,30 % en 2019 et +0,35 % en 2021.

Dans les détails, on notera que seules la SNEL et la REGIDESO ont maintenu un taux de rentabilité d'exploitation positif sur les trois exercices, toutes les autres ont connu de fortunes diverses dans ce domaine, affichant un Taux de Rentabilité d'Exploitation moyen négatif dans 15 cas sur les 20 entreprises étudiées.

**En conclusion**, l'on peut affirmer qu'avec un Taux de Rentabilité d'Exploitation global inférieur à **1%**, sinon négatif, l'Etat-actionnaire n'engrange pas de retour sur investissement dans ses entreprises publiques.

**Graphique 5 : Taux de rentabilité d'Exploitation Global**



Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

### 6.1.2.2. Financement de la croissance

#### 6.1.2.2.1. Gestion des Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation

L'étude réalisée à cette étape consiste à analyser la manière dont les entreprises du Portefeuille ont eu à gérer leurs besoins en fonds de roulement, dont la variation permet d'assurer le passage à la trésorerie provenant des opérations d'exploitation.

L'importance de cette variation est très déterminante pour l'évolution future des cash-flows. En effet, tout l'effort pour la maîtrise du cycle d'exploitation d'une entreprise doit être concentré sur une gestion profitable des décalages de règlement entre ses créances et ses dettes commerciales par rapport au profil de survenance du Chiffre d'Affaires.

Autrement dit, les Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation doivent afficher une évolution homothétique par rapport à l'évolution du chiffre d'affaires afin de s'assurer d'une croissance maîtrisée de l'activité de l'entreprise, l'idéal étant d'optimiser l'évolution des Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation par rapport à l'évolution du Chiffre d'Affaires : c'est la notion des Besoins en Fonds de Roulement Normatifs.

Le tableau ci-dessous illustre le niveau des BFR affiché par les entreprises publiques sur la période étudiée, ainsi que leur variation en 2020 et 2021.

**Tableau 21 : Evolution des Besoins en Fonds de Roulement Net de 2019 à 2021 en USD**

ENTREPRISE	BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT NET			VARIATION DES BFR en valeur absolue	
	2019	2020	2021	2020_2019	2021_2020
GECAMINES	-163 866 668	-219 628 288	-459 034 584	-55 761 620	-239 406 296
REGIDESO	56 205 673	-6 684 419	36 777 962	-62 890 092	43 462 381
SNEL	623 484 298	569 107 325	379 259 675	-54 376 973	-189 847 650
SCTP	-117 429 408	-134 497 835	-166 598 948	-17 068 427	-32 101 113
S.N.C.C.	-211 235 301	-192 906 815	-270 804 272	18 328 486	-77 897 457
SONAS	-22 987 857	-20 418 350	-2 459 712	2 569 507	17 958 638
SONAHYDROC	-16 759 905	-17 489 791	53 138 951	-729 886	70 628 742
C.V.M.	-17 899 581	-15 924 144	95 769 029	1 975 437	111 693 173
R.V.A.	18 429 513	-88 302 131	-238 840 227	-106 731 644	-150 538 096
L.M.C.	-9 525 911	-853 667	-99 696	8 672 244	753 971
SCMK-Mn	-13 940 630	-17 594 866	-19 215 693	-3 654 236	-1 620 827
SODIMICO	-97 484 178	-102 476 440	-98 734 344	-4 992 262	3 742 096
CONGOAIRWAYS	-11 873 369	-9 467 350	-57 006 255	2 406 019	-47 538 905
SAKIMA	-8 132 198	-13 535 658	-17 625 449	-5 403 460	-4 089 791
COBIL	13 954 740	3 865 686	4 222 597	-10 089 054	356 911
COMINIÈRE SA	-3 181 338	-2 830 239	-1 551 754	351 099	1 278 485
MIBA SA	-203 545 866	-200 922 526	-200 115 330	2 623 340	807 196
<b>TOTAL</b>	<b>-259 620 287</b>	<b>-481 335 376</b>	<b>-962 918 050</b>	<b>-221 715 089</b>	<b>-481 582 674</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Il s'observe de ce tableau que le cumul des BFR Nets annuels dégagés par les entreprises publiques est demeuré négatif et en baisse constante d'un exercice à l'autre, passant de USD - 259 620 287 en 2019 à USD - 481 335 376 en 2020 et USD - 962 918 050 en 2021, suggérant que ces entreprises n'auraient pas eu des besoins de financement de leurs cycles d'exploitation à court terme, bien au contraire.

Une telle appréciation ne saurait être validée qu'à l'aune du comportement des composantes des BFR, à savoir les BFR liés au cycle d'exploitation d'une part, et, d'autre part, ceux qui n'y sont pas liés, c'est-à-dire, acycliques.

Les BFR cycliques de nos entreprises publiques sont généralement positifs, mettant en évidence, d'une part, la quasi-absence, sinon l'insuffisance de crédits fournisseurs (les entreprises congolaises étant le plus souvent contraintes au règlement comptant de leurs commandes) et, d'autre part, les difficultés de recouvrement des factures desdites entreprises, surtout sur l'Etat-client, pour celles qui ont des missions de service public dans leurs activités, cas de SNEL SA, REGIDESO SA, SNCC SA, SCTP SA.

En revanche, les BFR acycliques expliquent largement le caractère négatif des BFR totaux des entreprises publiques, dès lors que leurs passifs à court terme non bancaires sont constitués d'importantes et chroniques dettes financières, fiscales, et sociales qui, mathématiquement, se comportent en « ressources » de gestion, alors qu'elles (dettes) pourraient être plutôt synonymes d'une potentielle insolvabilité face aux échéances de leur apurement, normalement de court terme.

Sur le plan global et au regard du Chiffre d'affaires annuel cumulé, on notera que les BFR des entreprises publiques étudiées sont établis dans les proportions que voici :

**Tableau 22 : Synthèse de l'évolution du Besoin en Fonds de Roulement Nets des entreprises publiques de 2019 à 2021 en USD**

Eléments/Année	2019	2020	2021
BFR GLOBAL	- 259 620 287	- 481 335 376	- 962 918 050
CHIFFRES D'AFF. TOTAL	1 638 426 136	1 645 675 479	1 935 977 688
BFR/CA X100	- 15,8 %	- 29,4%	- 49,7 %
BFR en N/J CA6	- 57 jours	- 105 jours	- 179 jours

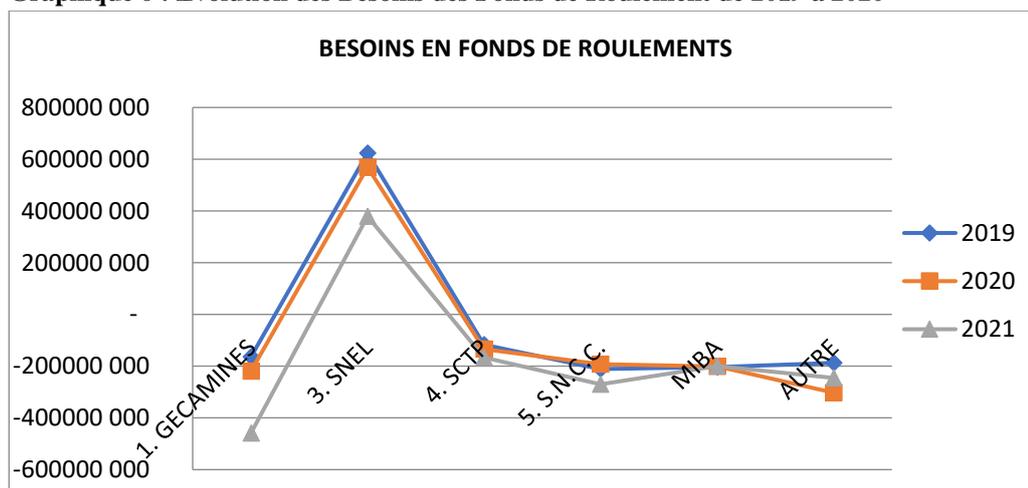
Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Ainsi qu'on peut le constater, les BFR globaux des entreprises publiques sous étude illustrent bien les difficultés qu'éprouvent ces dernières à respecter les délais normaux de règlement de leurs engagements financiers à court terme, passant de près de deux mois en 2019, à près de quatre mois en 2020 et à six mois de chiffre d'affaires en 2021, contrairement aux délais normaux du crédit commercial qui se situe entre 30 et 90 jours maximum. Sur le plan individuel, on notera que quatre entreprises structurantes ont enregistré des BFR totaux négatifs au cours de l'exercice 2021 ; il s'agit de :

- GECAMINES SA : USD - 459 034 584 ;
- SCTP SA : USD -166 598 948 ;
- SNCC SA : USD - 270 804 272 ; et
- RVA SA : USD - 238 840 227.

**Le graphique** ci-dessous illustre le comportement des BFR des entreprises publiques de 2019 à 2021

**Graphique 6 : Evolution des Besoins des Fonds de Roulement de 2019 à 2020**



S'agissant particulièrement de la Variation des BFR, on retiendra le même caractère négatif et la même tendance à la baisse entre 2019 et 2021 que pour les BFR, ce qui suggère une meilleure disposition à insuffler des cash flows positifs en conclusion du cycle d'exploitation de nos entreprises publiques et

6 BFR en nombre de jour du chiffre d'affaires

partant, leur capacité à couvrir, pour tout ou partie, le financement de leurs investissements en immobilisations physiques à partir de ces ressources internes.

C'est ici qu'intervient l'étude de l'Excédent de Trésorerie d'Exploitation « ETE » qui est cette marge de trésorerie issue de la prise en charge de la variation des BFR annuels par l'Excédent Brut d'Exploitation.

#### 6.1.2.2.2. Excédent de Trésorerie d'Exploitation « ETE »

L'étude de cet indicateur est très importante car il se situe au carrefour du cycle d'exploitation et de celui de l'investissement sur financement interne, pour l'acquisition des immobilisations physiques par lesquelles se traduit la croissance auto-entretenu de l'entreprise.

Le tableau ci-dessous indique le comportement individuel et global de l'ETE dégagé par les entreprises publiques étudiées au cours de la période sous revue :

**Tableau 23 : Evolution de l'ETE par entreprise publique de 2019 à 2021 (en USD)**

ENTREPRISES	VARIATION DES BFR		EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			EXCEDENT DE TRESO EXPL	
	2020_2019	2021_2020	2019	2020	2021	2020	2021
GECAMINES	-55 761 620	-239 406 296	-210 123 375	-108 105 048	19 778 008	-52 343 428	259 184 304
REGIDESO	-62 890 092	43 462 381	-24 144 035	119 095 765	-50 146 800	181 985 857	-93 609 181
SNEL	-54 376 973	-189 847 650	238 320 281	677 861 271	758 954 975	732 238 244	948 802 625
SCTP	-17 068 427	-32 101 113	-106 284 114	-100 360 981	-102 396 722	-83 292 554	-70 295 609
S.N.C.C.	18 328 486	-77 897 457	-147 076 593	-229 563 787	-115 009 358	-247 892 273	-37 111 901
SONAS	2 569 507	17 958 638	-30 017 660	-25 557 364	-38 376 988	-28 126 871	-56 335 626
SONAHYDROC	729 886	-70 628 742	-81 816 730	-16 030 019	-88 118 533	-15 300 133	-158 747 275
C.V.M.	1 975 437	111 693 173	-121 424 453	-19 875 018	-127 617 317	-21 850 455	-239 310 490
R.V.A.	-106 731 644	-150 538 096	-121 477 331	125 161 157	62 235 965	231 892 801	212 774 061
L.M.C.	8 672 244	753 971	-7 384 563	-18 198 155	-1 607 638	-26 870 399	-2 361 609
SCMK-Mn	-3 654 236	-1 620 827	5 402 241	-10 286 394	-15 974 039	-6 632 158	-14 353 212
SODIMICO	-4 992 262	3 742 096	32 388 424	-92 491 916	-106 218 536	-87 499 654	-109 960 632
CONGOAIRWAYS	2 406 019	-47 538 905	-7 908 833	-14 279 388	38 071 555	-16 685 407	85 610 460
AKIMA	-5 403 460	-4 089 791	341 559	-2 728 738	-9 445 867	2 674 722	-5 356 076
COBIL	10 089 054	-356 911	-20 736 338	24 043 794	3 508 775	34 132 848	3 151 864
COMINIÈRE SA	351 099	1 278 485	1 551 754	-3 532 437	-4 108 724	-3 883 536	-5 387 209
MIBA SA	2 623 340	807 196	-16 177 112	-206 169 206	-201 729 722	-208 792 546	-202 536 918
<b>TOTAL</b>	<b>-221 715 089</b>	<b>-481 582 674</b>	<b>-616 566 877</b>	<b>-37 905 198</b>	<b>247 298</b>	<b>183 809 891</b>	<b>481 829 972</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Il s'observe de ce tableau que les entreprises publiques ont dégagé globalement un ETE positif en 2020 et 2021 justifié essentiellement par le caractère négatif de la variation de leurs BFR sur la période analysée.

Dans ce registre, force est de remarquer la prépondérance de SNEL SA qui affiche l'ETE le plus élevé, soit **USD 948 802 625**, en 2021, représentant plus du double de la valeur totale de cet indicateur pour l'ensemble d'entreprises concernées, du fait essentiellement de la bonne tenue de sa marge brute d'exploitation avant impôt, charges financières et dotation aux amortissements et provisions, à la clôture de chacun des exercices étudiés.

Le bon comportement de l'ETE est aussi observé, en 2021, dans le chef de deux autres entreprises structurantes que sont GECAMINES SA, avec un ETE de + **USD 259 184 304**, et RVA SA qui a affiché un ETE de + **USD 212 774 061**.

Quant au reste d'entreprises, elles ont conclu leurs exercices sociaux de 2019 à 2021 par un ETE négatif, traduisant la faiblesse, sinon le caractère structurellement négatif de leurs Excédents Bruts d'Exploitation comme mentionné supra.

### **6.1.2.2.3. Investissements en immobilisations physiques des entreprises publiques**

Sous cette section, il est fait mention du financement des investissements en actifs corporels immobilisés réalisés par les entreprises publiques en 2021, qu'il s'agisse de décaissements pour les acquisitions de l'exercice ou de quotités de décaissements incombant dans l'année pour les investissements à réalisation pluriannuelle.

L'intérêt de cette analyse est de faire le lien entre l'Excédent de Trésorerie d'Exploitation, «ETE», et le volume d'investissements réalisés au moyen de cette marge de trésorerie d'exploitation après financement des BFR en vue de dégager le solde de trésorerie résultant des opérations internes de l'entreprise en exploitation et en investissement (le « DAFIC »).

Cette analyse a également l'intérêt de déterminer le Taux d'Investissement annuel, c'est-à-dire la quotité d'immobilisations acquises dans l'année par rapport à la valeur ajoutée (richesse brute) secrétée par l'activité ordinaire de l'entreprise, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

### **6.1.2.2.4 Disponible avant Financement Interne de la Croissance « DAFIC »**

**Tableau 24 : Disponible Après Financement Interne de la Croissance « DAFIC »<sup>7</sup>**

---

<sup>7</sup> Le sigle DAFIC signifie disponible après financement interne de la croissance. Cet indicateur destiné à mesurer les ressources libres à la fin de l'exercice prend en compte trois éléments essentiels : l'excédent brut d'exploitation, les variations des besoins en fonds de roulement ainsi que le montant des investissements, hormis ceux de la croissance externe.

Entreprise	Excédent de Trésorerie d'Exploitation (1)		Investissements en Immo. Physique (2)		DAFIC (3) = (1) - (2)		Valeur Ajoutée (4)		Tx d'Invest. Annuel (5) = (2)/(4)*100	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
GECAMINES	-52 343 428	259 184 304	156 387 831	14 244 714	-208 731 259	244 939 590	51 933 688	33 503 182	301	43
REGIDESO	181 985 857	-93 609 181	73 467 203	58 756 466	108 518 654	-152 365 647	65 718 248	93 906 908	112	63
SNEL	732 238 244	948 802 625	66 121 932	4 846 528	666 116 312	943 956 097	290 766 742	386 370 315	23	1
SCTP	-83 292 554	-70 295 609	150 551	0	-83 443 105	-70 295 609	36 472 348	58 960 975	0	0
SNCC	-247 892 273	-37 111 901	8 713 121	1 692 743	-256 605 394	-38 804 644	12 998 808	43 564 403	67	4
SONAS	-28 126 871	-56 335 626	546 831	277 926	-28 673 702	-56 613 552	28 353 303	30 345 611	2	1
SONAHYDROC	-15 300 133	-158 747 275	1 992	578 556	-15 302 125	-159 325 831	3 812 041	6 989 675	0	8
CVM	-21 850 455	-239 310 490	8 496 854	1 920 544	-30 347 309	-241 231 034	24 331 052	9 198 026	35	21
RVA	231 892 801	212 774 061	10 957 486	52 846 122	220 935 315	159 927 939	30 470 404	-9 929 465	36	-532
LMC	-26 870 399	-2 361 609	534 224	1 450 342	-27 404 623	-3 811 951	4 024 974	13 690 769	13	11
SCMK-Mn	-6 632 158	-14 353 212	31 218	103 644	-6 663 376	-14 456 856	-1 456 118	-368 098	-2	-28
SODIMICO	-87 499 654	-109 960 632	128 366	46 859 872	-87 628 020	-156 820 504	-8 911 303	-210 887	-1	-22 220
CONGOAIRWAYS	-16 685 407	85 610 460	2 614 793	2 621 760	-19 300 200	82 988 700	10 351 917	-4 090 727	25	-64
SAKIMA	2 674 722	-5 356 076	21 000	74 943	2 653 722	-5 431 019	-3 299 042	-2 617 607	-1	-3
COBIL	34 132 848	3 151 864	46 462 943	22 809 054	-12 330 095	-19 657 190	2 412 409	24 289 950	1 926	94
COMINIÈRE SA	-3 883 536	-5 387 209	50 153	13 647	-3 933 689	-5 400 856	538 173	5 966 205	9	0
MIBA SA	-208 792 546	-202 536 918	0	0	-208 792 546	-202 536	8 562 057	6 999 707	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>183 809 891</b>	<b>481 829 972</b>	<b>374 686 499</b>	<b>209 096 861</b>	<b>-190 876 608</b>	<b>272 733 111</b>	<b>562 007 872</b>	<b>696 568 940</b>	<b>67</b>	<b>30</b>

Source : Elaboré à partir des données tirées du rapport de l'Etat actionnaire 2021

Il s'observe à l'examen de ce tableau ce qui suit :

- Les investissements réalisés par les entreprises publiques accusent globalement un repli de **44,1** % en 2021 par rapport à leur niveau de 2020, tendance influencée par les faibles investissements de GECAMINES SA, REGIDESO SA, SNEL SA et SNCC SA par rapport à 2020 ; Quant à COBIL SA, l'on notera que ses investissements ont été financés par les emprunts contractés dans le cadre de son plan stratégique 2018-2021 ;
- En revanche, le Solde des opérations économiques des entreprises publiques en 2021, le « DAFIC », a été positif, en nette amélioration par rapport à son niveau négatif de 2020, comportement justifié essentiellement par la faiblesse des investissements de SNEL SA en 2021, soit **USD 4.846.528**, alors que cette société disposait d'une marge nette de trésorerie d'exploitation de plus de **USD 940.000.000** au cours de la même année ;
- Les investissements en immobilisations physiques réalisés par les entreprises publiques étudiées ont représenté **43,4%** de l'Excédent de Trésorerie d'Exploitation de l'exercice 2021 contre **203,84%** en 2020.

### 6.1.2.2.5 Taux d'Investissement annuel.

Le taux d'investissement d'une entreprise correspond au rapport entre les montants qu'elle consacre à l'investissement et sa richesse créée, mesurée par la valeur ajoutée. Taux d'investissement entreprise = Investissement ÷ Valeur Ajoutée (VA)

Le taux d'investissement d'une entreprise est un indicateur de la politique d'investissement d'une entreprise : plus son taux d'investissement est élevé, plus l'entreprise a une politique d'investissement dynamique.

Il constitue la variable stratégique majeure des entreprises publiques qui, de surcroît, doit soutenir une croissance réelle de long terme et innover dans un métier où la course à l'innovation est une dimension importante de la stratégie industrielle.

Il ressort du tableau 24 ci-dessus que les investissements en immobilisations physiques réalisés par les entreprises publiques étudiées ont représenté globalement **30%** de la Valeur ajoutée de l'exercice 2021 contre **67%** en 2020. Une analyse discriminatoire montre qu'en 2020 ce taux a été largement influencé par les acquisitions de COBIL SA, comme expliqué supra, mais aussi par celles de GECAMINES SA, REGIDESO SA, RVA SA et CVM SA qui étaient en phase d'exécution ou d'achèvement de leurs programmes d'investissements prioritaires, notamment sur financements externes.

Pour le reste, on retiendra que les entreprises publiques investissent très peu, particulièrement sur ressources de gestion, n'assurant pas de ce fait la qualité et la continuité de leur exploitation, lorsqu'on sait que leur outil de production, en particulier leurs usines et autres équipements accusent un taux de vétusté situé entre **75** et **85 %** de la valeur des immobilisations brutes en service.

### 6.1.2.2.6. Résultat net de fin d'exercice

Au sens large, il représente la différence entre les produits et les charges.

**Tableau 25 : Evolution du Résultat Net en USD de 2019 à 2021**

Entreprise	2019	2020	2021	Moyenne
GECAMINES	-140 291 076	-160 906 647	-158 508 037	- 153 235 253
REGIDESO	-36 719 430	-41 316 115	5 158 410	- 24 292 378
SNEL	-93 366 503	-251 103 252	-123 610 040	- 156 026 598
SCTP	-79 524 986	-112 244 323	-101 024 020	- 97 597 776
SNCC	-91 298 825	-118 286 327	-19 282 972	- 76 289 375
SONAS	-4 391 094	-2 876 277	-2 265 127	- 3 177 499
SONAHYDROC	-2 821 736	-961 786	-11 747 172	- 5 176 898
CVM	-8 904 701	-3 364 739	-3 105 254	- 5 124 898
RVA	-26 903 906	-122 393 660	-192 004 655	- 113 767 407
LMC	563 897	14 395	722 688	433 660
SOKIMO	-3 622 252	0	0	- 1 207 417
CADECO	-4 353 610	-2 775 416	0	- 2 376 342
SCPT	0	0	0	-
SCKM-Mn	-4 977 334	-4 694 231	-2 920 747	- 4 197 437
SODIMICO	-201 468 981	-18 709 432	-5 464 024	- 75 214 146
CONGOAIRWAYS	-8 771 732	-12 465 521	-48 257 575	- 23 164 943

SAKIMA	-6 849 437	-6 707 723	-6 075 195	- 6 544 118
COBIL	-3 317 516	-3 413 530	-3 416 078	- 3 382 374
COMINIÈRE	-949 557	-332 767	4 073 141	930 272
MIBA	-22 411 089	-10 391 828	-12 275 346	- 15 026 088
<b>TOTAL</b>	<b>-740 379 870</b>	<b>-872 929 177</b>	<b>-680 002 003</b>	<b>- 764 437 016</b>

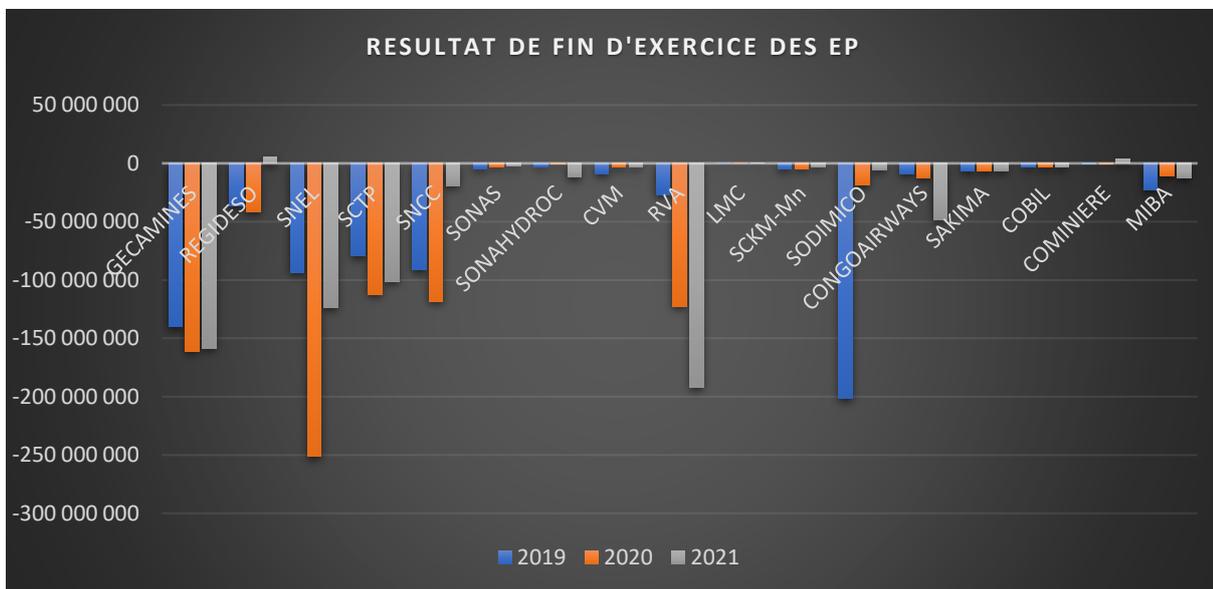
Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Au cours de la période sous examen, les entreprises publiques ne sont pas parvenues à dégager des résultats nets de fin d'exercice positifs suite, notamment, à l'importance des charges d'activités ordinaires, en particulier les charges du personnel qui demeurent excessives par rapport au volume d'affaires réalisées, mais aussi à cause des charges externes, principalement les dotations aux amortissements et les dotations aux provisions qui soulignent l'état de vétusté avancée des équipements et des unités de production en service ainsi que la mauvaise qualité du portefeuille créances qu'elles détiennent.

Ainsi, on s'aperçoit que chaque exercice de la période s'est soldé par des résultats nets cumulés négatifs dont la moyenne sur les 3 ans se situe autour de **USD 764.000.000**, le fond ayant été enregistré en 2020 qui a affiché une perte nette globale cumulée de plus de **USD 870.000.000**, marquant ainsi l'incidence négative que la pandémie à Covid-19 a exercé sur l'exploitation des activités des entreprises publiques.

Toutefois, il est bon de souligner que seules trois sociétés ont réalisé un résultat net positif en 2021. Il s'agit de : REGIDESO SA ; LMC SA ; et COMINIÈRE SA.

**Graphique 7 : Résultat net des exercices 2019-2021**



Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

## 6.2. INDICATEURS DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE

La structure financière d'une entreprise est la combinaison de la dette et du capital-actions sur le bilan. Elle représente le rapport entre les dettes ou les emprunts bancaires et les capitaux propres de l'entreprise. L'analyse de la structure financière permet de porter un jugement sur la situation de l'entreprise à une date donnée et sur ses possibilités de développement.

Elle permet de savoir si l'entreprise est en situation de dépendance vis-à-vis de ses créanciers, c'est-à-dire si il y a équilibre entre endettement et capitaux propres.

## **6.2.1 Analyse de la solvabilité par la structure financière des entreprises publiques**

Cette partie du diagnostic financier stratégique porte sur les opérations de financement. La structure financière des entreprises publiques dépend principalement de contraintes technico-économiques liées à la nature des activités développées et de décisions stratégiques prises en matière d'investissement et de financement.

L'approche retenue est celle centrée sur la solvabilité, le risque d'illiquidité et l'équilibre financier appréciés à travers la capacité des entreprises à couvrir leurs engagements exigibles respectifs par leurs actifs liquides. C'est ce qu'on appelle le principe du mix financier c'est à dire l'adéquation entre la durée des ressources et celle des emplois et qui s'apprécie en termes des flux des fonds de trésorerie.

### **6.2.1.1 Le Fonds de roulement**

Les indicateurs d'appréciation de ce mix financier sont le Fonds de Roulement, le Besoin en Fonds de Roulement et la trésorerie.

Le fonds de roulement correspond à l'excédent de ressources stables, par rapport aux emplois durables d'une entreprise.

Autrement dit, le fonds de roulement, c'est :

- la partie des ressources stables qui ne finance pas les emplois durables ;
- la partie des actifs circulants financée par des ressources stables.

Le fonds de roulement sert à financer une partie des actifs circulants. Dans le meilleur des cas, le fonds de roulement (FR) est supérieur au besoin en fonds de roulement (BFR). Cela signifie que l'excédent en capitaux stables permet de couvrir les besoins à court terme.

#### **6.2.1.1.1. Des capitaux permanents**

L'analyse de l'adéquation de la structure financière à terme des actifs et des passifs repose sur un indicateur de solvabilité, le fonds de roulement net, et des ratios d'endettement.

Les capitaux permanents sont composés des capitaux propres et des dettes à long et moyen termes.

##### **a. Capitaux propres**

Ils sont composés des éléments ci-après :

- le capital social ;
- les réserves (légal, statutaires et autres) ;
- le report à nouveau ;
- le résultat net de l'exercice ;
- l'écart de réévaluation ;
- les subventions d'investissement ;
- les provisions règlementées

**Tableau 26 : Evolution des capitaux propres de 2019 à 2021 en USD**

ENTREPRISE	2019	2020	2021	MOYENNE
GECAMINES	2 055 645 308	1 839 853 894	1 682 801 745	1 859 433 649
REGIDESO	1 163 600 928	1 233 646 569	1 252 228 084	1 216 491 860
SNEL	7 018 552 254	7 167 267 518	6 873 898 334	7 019 906 036
SCTP	1 938 217 216	1 949 666 158	1 742 674 600	1 876 852 658
S.N.C.C.	738 533 034	694 028 664	648 461 783	693 674 493
SONAS	19 036 270	24 137 914	22 946 465	22 040 216
SONAHYDROC	32 331 512	34 189 843	21 860 350	29 460 568
C.V.M.	-2 151 013	-853 667	-2 451 619	- 1 818 766
R.V.A.	9 071 574	2 166 222 861	2 069 084 832	1 414 793 089
L.M.C.	3 810 257	3 404 144	9 019 123	5 411 175
SOKIMO	-9 853 160	0	0	- 3 284 387
CADECO	3 411 584	1 900 563	0	1 770 715
SCPT	0	0	0	-
SCMK-Mn	2 134 121	-705 001	-3 356 788	- 642 556
SODIMICO	125 849 539	100 985 424	89 731 934	105 522 299
CONGOAIRWAYS	42 132 186	49 049 391	240 948	30 474 175
SAKIMA	20 392 949	13 685 226	7 610 031	13 896 069
COBIL	41 040 885	38 264 941	42 178 547	40 494 791
COMINIÈRE SA	9 714 827	8 309 911	11 277 950	9 767 563
MIBA	41 927 108	31 634 055	19 323 785	30 961 649
<b>TOTAL</b>	<b>13 253 397 381</b>	<b>15 354 688 408</b>	<b>14 487 530 104</b>	<b>14 365 205 298</b>

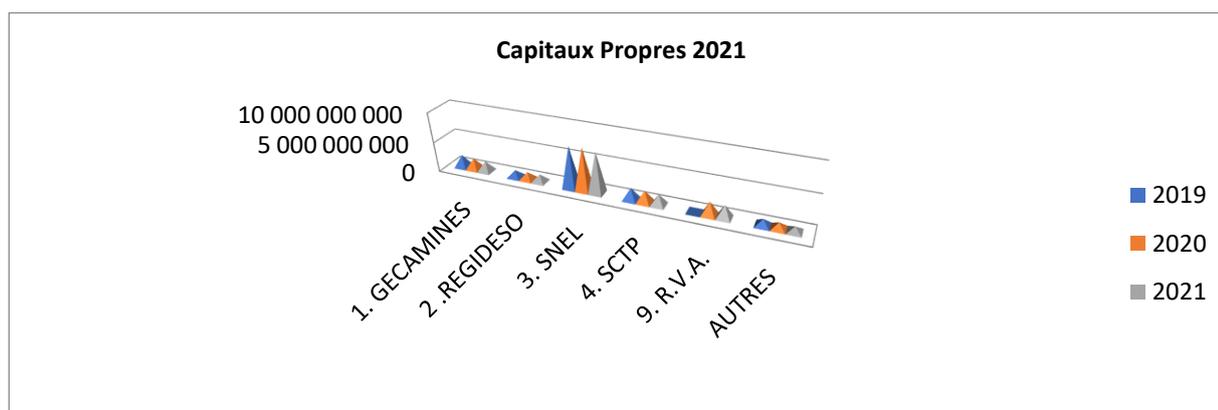
Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021 \_ CSP/02/2023

Les capitaux propres des entreprises publiques ont connu en moyenne une baisse par rapport à celle dégagée lors de l'étude des exercices 2019 à 2021. Cela est consécutive aux pertes réalisées pour la quasi-majorité des sociétés publiques impactant de manière très significative les capitaux propres.

Certaines entreprises affichent des capitaux propres négatifs et nécessitent qu'un accompagnement soit effectué par le Conseil Supérieur du Portefeuille afin de préparer des rapports circonstanciés quant à ce, et permettre à celles-ci de reconstituer leur capital social selon les dispositions légales et statutaires en la matière. Il s'agit de : LMC SA, CVM SA, MIBA SA et RVA SA.

Néanmoins, certaines entreprises détiennent des capitaux propres positifs en dépit de résultats déficitaires dégagés. Il s'agit de : SNEL SA ; SCTP SA ; GECAMINES SA ; REGIDESO SA ; RVA SA.

**Graphique 8 : Evolution des Capitaux Propres des entreprises publiques de 2019 à 2021**



Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

### b. Dettes à Long et Moyen Termes

Elles sont constituées des emprunts à long et moyen termes ainsi que des autres dettes contractées par la société.

**Tableau 27 : Evolution des dettes à long et moyen terme des entreprises publiques de 2019 à 2021 en USD**

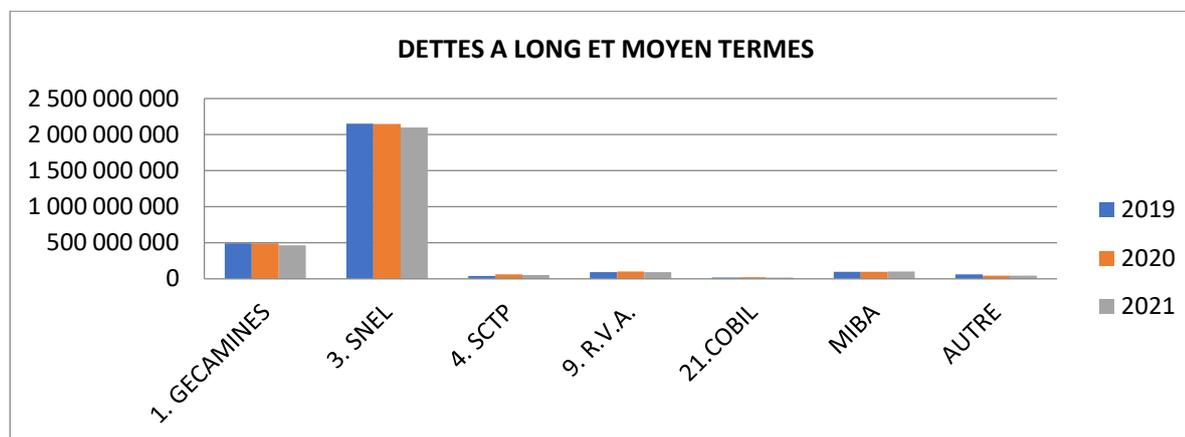
ENTREPRISE	2019	2020	2021	MOYENNE
1. GECAMINES	491 279 527	490 214 007	463 595 597	481 696 377
2. REGIDESO	12 385 887	12 298 112	11 344 320	12 009 440
3. SNEL	2 152 493 980	2 148 662 225	2 097 829 968	2 132 995 391
4. SCTP	38 395 715	61 619 790	51 306 789	50 440 765
5. S.N.C.C.	2 190 027	1 394 376	1 399 631	1 661 345
6. SONAS	3 535 678	4 637 337	3 893 928	4 022 314
7. SONAHYDROC	646 017	652 681	6 529 884	2 609 527
8. C.V.M.	2 267 769	7 040 403	527 340	3 278 504
9. R.V.A.	94 894 456	102 990 219	94 054 012	97 312 896
10. L.M.C.	123 253	166 907	2 702 572	997 578
11. SOKIMO	25 037 698	0	0	8 345 899
12. CADECO	78 148	79 056	0	52 401
13. SCPT	0	0	0	-
14. SCMK-Mn	838 151	878 597	897 040	871 263
15. SODIMICO	11 907 655	11 375 114	9 812 888	11 031 885
CONGOAIRWAYS	1 897 974	3 720 726	5 617 353	3 745 351
20. SAKIMA	962 752	962 752	962 752	962 752
21. COBIL	19 008 999	21 667 675	18 462 778	19 713 151
COMINIÈRE SA	0	0	0	-
MIBA	98 797 352	99 334 446	99 871 836	99 334 545
<b>TOTAL</b>	<b>2 956 741 036</b>	<b>2 967 694 424</b>	<b>2 868 808 687</b>	<b>2 931 081 383</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Les dettes à long et moyen termes sont restées stables sur la période sous examen. En effet, la moyenne des dettes contractées se sont chiffrées à **USD 2 931 081 383** avec une baisse observée en 2021 dont le montant a atteint **2 868 808 687 USD** contre **2 967 694 424 USD** en 2020. Il faut noter que la crise sanitaire a permis à certaines entreprises de bénéficier des lignes de crédit à moyen terme pour faire face aux engagements réciproques.

La SNEL constitue la seule société dont la dette représente à elle seule plus de 95% du total des dettes à LMT contractées par les entreprises publiques. Elle est suivie de la GECAMINES, la MIBA et la RVA respectivement pour **USD 2 132 995 391**, **USD 481 696 377**, **USD 99 334 545** et **USD 97 312 896**.

**Graphique 9 : Evolution des Dettes à long et Moyen Termes des entreprises publiques de 2019 à 2021**



**Tableau 28 : Dettes des entreprises du portefeuille exercice 2020 et 2021 en CDF**

N°	SOCIETES	DETTES FIN		DETTES COMM		DETTES FISCALES		DETTES SOCIALES		AUTRES DETTES	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
1	CONGO AIRWAYS	6 889 072 987	11 174 824 830	47 422 885 196	66 956 210 615	30 499 736 079	52 518 073 188	3 685 385 592	6 611 170 004	36 569 947 597	22 207 668 881
2	SONAHYDROC	1 208 464 732	12 990 158 708	9 457 966 090	12 555 629 379	27 341 208 000	9 640 763 000	25 478 472 509	19 107 262 973	12 475 047 191	18 839 249 223
3	GECAMINES SA	907 650 842 521	922 249 264 936	974 267 244 651	1 127 338 724 529	866 860 386 865	1 015 826 320 563	225 983 430 573	163 534 484 468	140 812 377 646	167 283 493 176
4	SONAS SA	8 586 214 039	7 746 345 960	18 113 618 781	21 215 684 825	4 953 399 613	4 537 472 761	61 056 761 833	67 294 354 900	5 103 171 753	9 713 736 822
5	CVM SA	13 035 588 104	10 540 078 024	7 012 128 815	6 252 066 216	13 512 489 367	14 423 211 146	74 746 390 825	8 271 936 230	3 920 264 187	4 537 001 187
6	SODIMICO SA	21 061 478 504	19 521 169 671	60 286 797 651	55 239 210 986	2 547 144 432	3 579 185 332	70 902 525 177	75 566 539 535	32 415 279 006	33 391 750 318
7	SNCC SA	2 581 742 996	2 784 340 998	99 607 085 908	98 357 271 729	27 924 915 591	35 093 979 609	325 374 209 098	545 559 736 406	114 674 268 071	36 366 618 561
8	MIBA SA	99 307 446	99 871 837	50 556 869	51 158 432	35 805 693	37 783 374	183 871 708 567	182 395 009	4 423 795	5 029 648
9	SNEL SA	3 978 334 056 707	4 173 297 069 098	28 158 075 784	31 589 380 834	572 041 541 739	638 893 249 907	34 896 610 531	42 195 824 680	4 761 546 404	5 786 088 830
10	LMC SA	309 035 655	5 376 334 886	108 449 000	222 044 966	7 033 895 712	8 407 535 854	9 985 240 125	10 332 964 933	7 617 453 693	8 043 189 724
11	SCTP SA	114 091 506 053	102 066 647 952	9 871 040 818	17 884 612 900	90 358 071 684	106 086 647 481	249 168 765 794	317 500 965 498	78 178 149 927	141 476 168 608
12	RVA SA	190 690 509 994	187 098 824 001	40 420 861 668	52 370 153 695	82 229 593 145	422 304 757 242	186 695 495 972	235 743 658 685	11 899 155 029	12 366 722 268
13	COBIL	40 118 567 879	36 728 743 175	186 085 596 661	225 972 642 740	44 881 635 833	52 262 208 167	508 982 870	454 678 103	8 027 316 575	4 968 021 860
14	COMINIERE					33 048 000	486 101 120	627 145 155	1 476 506 300	7 125 561 351	3 114 967 023
15	SCMK-Mn	1 626 757 600	1 784 517 825	20 755 929 808	22 843 138 067	3 829 484 015	4 058 154 731	34 174 674 863	34 384 155 856	1 109 510 555	1 130 275 222
16	REGIDESO	22 770 446 460	22 567 710 030	8 596 214 039	7 746 345 960	282 519 205 149	348 139 468 889	70 587 915 985	70 024 704 388	10 263 565 044	14 875 068 268
	<b>TOTAL DES DETTES EN C</b>	<b>5 309 053 591 677</b>	<b>5 516 025 901 931</b>	<b>1 510 214 451 739</b>	<b>1 746 594 275 873</b>	<b>2 056 601 580 917</b>	<b>2 716 294 912 364</b>	<b>1 557 743 715 469</b>	<b>1 598 241 337 968</b>	<b>474 957 037 824</b>	<b>484 105 049 619</b>

### 6.2.1.1.2 Des immobilisations nettes

Elles sont composées des immobilisations corporelles et incorporelles (titres de participation).

**Tableau 29 : Evolution des immobilisations nettes des entreprises publiques de 2019 à 2021 en USD**

ENTREPRISE	IMMOBILISATIONS NETTES			MOYENNE
	2019	2020	2021	
GECAMINES	2 895 983 402	3 007 897 346	2 815 555 301	2 906 478 683
REGIDESO	1 210 749 235	1 276 440 996	1 250 938 478	1 246 042 903
SNEL	8 506 425 236	8 703 949 578	8 354 148 346	8 521 507 720
SCTP	2 216 756 921	2 251 477 381	2 066 864 451	2 178 366 251
S.N.C.C.	1 274 943 347	1 089 839 784	1 067 742 278	1 144 175 137
SONAS	57 618 369	61 671 109	59 317 764	59 535 747
SONAHYDROC	55 720 058	54 309 472	57 068 012	55 699 180
C.V.M.	25 050 261	28 765 604	23 731 145	25 849 003
R.V.A.	180 672 828	2 479 180 572	2 523 456 402	1 727 769 934
L.M.C.	14 951 133	13 492 399	19 205 954	15 883 162
SOKIMO	83 122 657	-	-	27 707 552
CADECO	41 872 789	41 730 361	-	27 867 717
SCPT	-	-	-	-
SCMK-Mn	12 075 613	12 138 810	11 353 704	11 856 042
SODIMICO	203 954 314	183 383 322	165 890 742	184 409 459
CONGOAIRWAYS	64 395 053	65 658 891	70 773 389	66 942 445
SAKIMA	29 348 707	27 590 172	25 856 673	27 598 517
COBIL	51 482 677	76 986 532	77 155 066	68 541 425
COMINIÈRE	12 875 341	11 124 427	11 277 950	11 759 239
MIBA	359 974 361	347 472 498	335 488 063	347 644 974
<b>TOTAL</b>	<b>17 297 972 301</b>	<b>19 733 109 255</b>	<b>18 935 823 719</b>	<b>18 655 635 092</b>

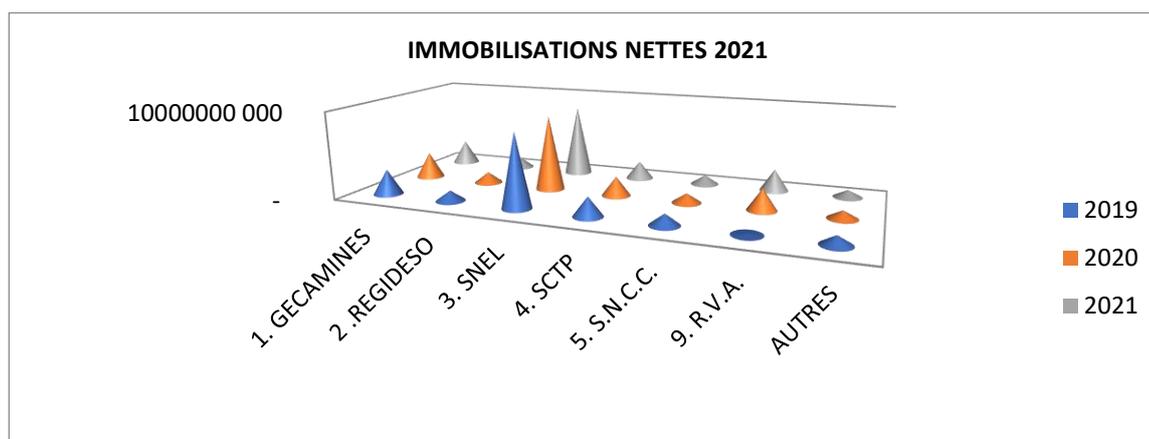
Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Les actifs immobilisés corporels qui sont utilisés dans l'exploitation des entreprises publiques connaissent une évolution en dents de scie. En effet, **USD 17 297 972 301** ont été employés en 2019 contre **19 733 109 255 USD** en 2020 et **18 935 823 719 USD** en 2021.

La régression observée provient de l'état actuel des actifs immobilisés corporels dont le taux de vétusté est très significatif. Avec la clarification du statut juridique des actifs du domaine public de l'Etat mis à la disposition de certaines entreprises publiques pour l'intérêt général de la société, ce ratio pourrait connaître une amélioration dans les années à venir et permettre aux entreprises publiques d'être plus compétitives.

La configuration en termes d'importance reste la même que lors de l'étude faite à fin 2018, avec : SNEL SA ; GECAMINES SA ; SCTP SA ; REGIDESO SA ; SNCC SA.

**Graphique 10 : Evolution des immobilisations nettes des entreprises publiques de 2019 à 2021**



### 6.2.1.1.3 Du Fonds de Roulement Net

Il correspond à la capacité des capitaux permanents à financer les actifs immobilisés nets.

**Tableau 30 : Fonds de Roulement Net de 2019 à 2021 en USD**

ENTREPRISE	2019	2020	2021	MOYENNE
GECAMINES	-349 058 567	-677 829 445	-669 157 959	- 565 348 657
REGIDESO	-34 762 420	-30 496 315	12 633 927	- 17 541 603
SNEL	664 620 998	611 980 165	617 579 956	631 393 707
SCTP	-240 143 990	-240 191 433	-272 883 062	- 251 072 828
S.N.C.C	-534 220 286	-394 416 745	-417 880 865	- 448 839 299
SONAS	-35 046 421	-32 895 858	-32 477 372	- 33 473 217
SONAHYDROC	-22 742 529	-19 466 948	-28 677 779	- 23 629 085
C.V.M.	-24 933 505	-22 578 868	-25 655 424	- 24 389 265
R.V.A.	-76 706 798	-209 967 492	-360 317 558	- 215 663 949
L.M.C.	-11 017 623	-9 921 348	-7 484 259	- 9 474 410
SOKIMO	-67 938 119	0	0	- 22 646 040
CADECO	-38 383 057	-39 750 743	0	- 26 044 600
SCPT	0	0	0	-
SCMK-Mn	-9 103 341	-11 965 214	-13 813 452	- 11 627 335
SODIMICO	-66 197 120	-71 022 784	-66 345 920	- 67 855 275
CONGOAIRWAYS	-20 364 893	-12 888 775	-64 915 088	- 32 722 918
SAKIMA	-7 993 006	-12 942 194	-17 283 890	- 12 739 697
COBIL	8 567 207	-17 053 915	-16 513 741	- 8 333 483
COMINIÈRE	-3 160 514	-2 814 516	0	- 1 991 676
MIBA	-219 249 901	-216 503 997	-216 292 442	- 217 348 780
<b>TOTAL</b>	<b>-1 087 833 884</b>	<b>-1 410 726 423</b>	<b>-1 579 484 927</b>	<b>- 1 359 348 412</b>

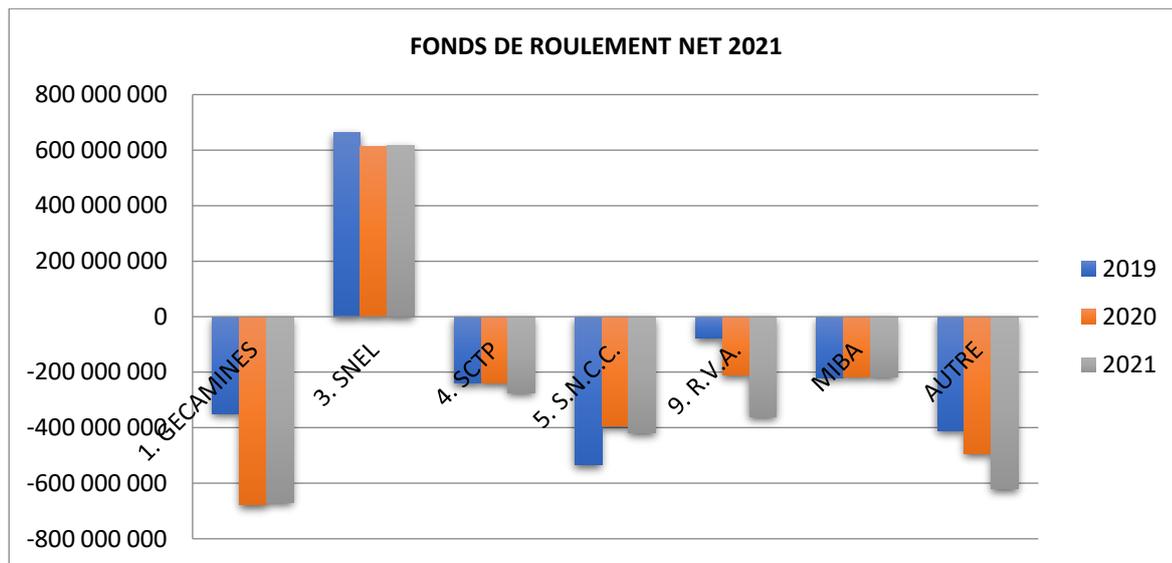
Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

L'équilibre financier de l'analyse patrimoniale est défini par la contrainte de solvabilité qui s'impose à toute entreprise. Son appréciation repose sur la confrontation entre la liquidité des actifs et l'exigibilité des engagements mises en évidence par la structure à terme du bilan financier.

La couverture des engagements exigibles par les actifs liquides est appréciée par le fonds de roulement net global. Cet indicateur constitue le principal critère financier de décision d'octroi des crédits bancaires à court terme et de jugement de la santé financière des entreprises.

Il est remarqué que tout au long de l'étude, le fonds de roulement net global est resté négatif. Ceci démontre le non-respect des principes édictés en matière de l'équilibre financier. Seules la SNEL a pu dégager un FRN positif, suivie de la REGIDESO à fin 2021.

**Graphique 11 : Evolution du Fonds de Roulement Net des entreprises publiques de 2019 à 2021**



Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

### 6.2.2. Analyse de l'indépendance financière

L'indépendance financière est la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements dans le délai et à bénéficier des ressources externes en vue de financer ses projets d'investissement. Cette indépendance est favorable lorsqu'elle est égale ou supérieure à 1.

**Tableau 31 : Evolution de l'autonomie financière des entreprises publiques de 2019 à 2021**

ENTREPRISE	AUTONOMIE FINANCIERE		
	2019	2020	2021
GECAMINES	0,24	0,27	0,28
REGIDESO	0,01	0,01	0,01
SNEL	0,31	0,30	0,31
SCTP	0,02	0,03	0,03
S.N.C.C.	0,00	0,00	0,00
SONAS	0,19	0,19	0,17
SONAHYDROC	0,02	0,02	0,30
C.V.M.	- 1,05	- 8,25	- 0,22
R.V.A.	10,46	0,05	0,05
L.M.C.	0,03	0,05	0,30
SOKIMO	- 2,54	-	-

CADECO	0,02	0,04	-
SCPT	-	-	-
SCMK-Mn	0,39	- 1,25	- 0,27
SODIMICO	0,09	0,11	0,11
CONGOAIRWAYS	0,05	0,08	23,31
SAKIMA	0,05	0,07	0,13
COBIL	0,46	0,57	0,44
COMINIÈRE SA	-	-	-
MIBA SA	2,36	3,14	5,17
<b>TOTAL</b>	<b>0,22</b>	<b>0,19</b>	<b>0,20</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Une dégradation du ratio de l'autonomie financière est constatée, malgré sa stabilité sur les trois exercices considérés. Il reste néanmoins très faible et cela à la suite de la détérioration des capitaux propres des entreprises publiques. Un ratio moyen de **0,20%** est observée pour la période sous revue.

### 6.2.3 Analyse de la Trésorerie nette cumulée

La trésorerie est considérée comme un carrefour où se rencontrent toutes les transactions de l'entreprise : activité courante, investissement et financement. Elle est un indicateur de liquidité, c'est-à-dire de la capacité de l'entreprise à régler ses dettes à court terme.

Tableau 32 : Trésorerie nette cumulée de 2019 à 2021 en USD

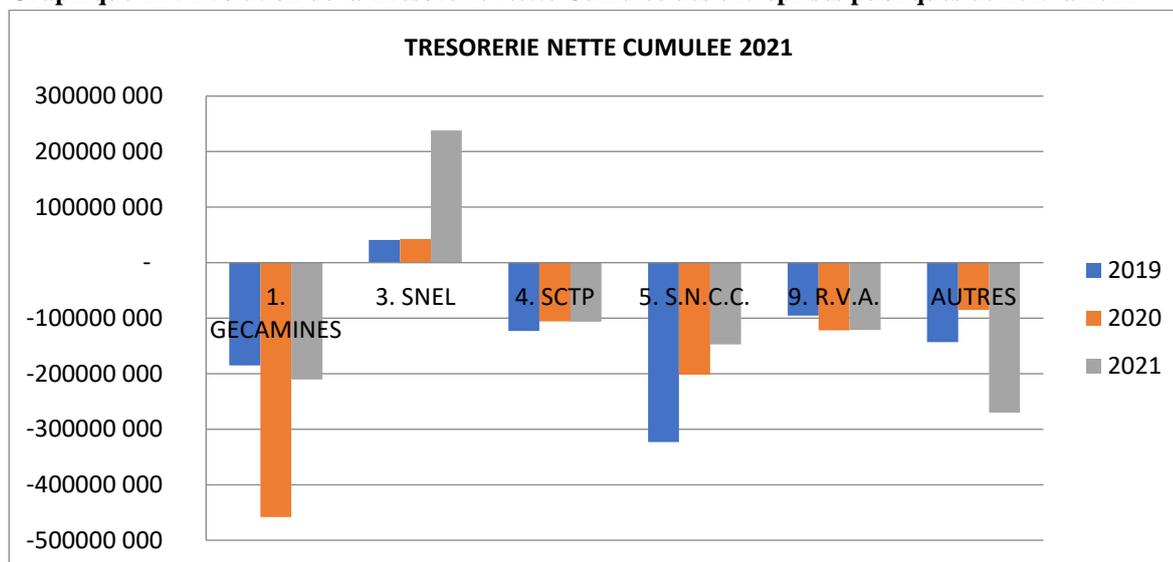
ENTREPRISE	TRESORERIE NETTE CUMULEE			MOYENNE
	2019	2020	2021	
GECAMINES	- 185 191 899	- 458 201 157	- 210 123 375	- 284 505 477
REGIDESO	- 90 968 093	- 23 811 896	- 24 144 035	- 46 308 008
SNEL	41 136 700	42 872 840	238 320 281	107 443 274
SCTP	- 122 714 582	- 105 693 598	- 106 284 114	- 111 564 098
S.N.C.C.	- 322 984 985	- 201 509 930	- 147 076 593	- 223 857 169
SONAS	- 12 058 564	- 12 477 508	- 30 017 660	- 18 184 577
SONAHYDROC	- 5 982 624	- 1 977 157	- 81 816 730	- 29 925 504
C.V.M.	- 7 033 924	- 6 654 724	- 121 424 453	- 45 037 700
R.V.A.	- 95 136 311	- 121 665 361	- 121 477 331	- 112 759 668
L.M.C.	- 1 491 712	- 9 067 681	- 7 384 563	- 5 981 319
SOKIMO	- 2 128 156	-	-	- 709 385
CADECO	- 30 360 717	- 28 974 873	-	- 19 778 530
SCPT	-	-	-	-
SCMK-Mn	4 837 289	5 629 652	5 402 241	5 289 727
SODIMICO	31 287 058	31 453 656	32 388 424	31 709 713
CONGOAIRWAYS	- 8 491 524	- 3 421 425	- 7 908 833	- 6 607 261
SAKIMA	139 192	593 464	341 559	358 072
COBIL	- 5 387 533	- 20 919 601	- 20 736 338	- 15 681 157
COMINIÈRE SA	20 824	15 723	1 551 754	529 434
MIBA SA	- 15 704 035	- 15 581 471	- 16 177 112	- 15 820 873
<b>TOTAL</b>	<b>- 828 213 597</b>	<b>- 929 391 047</b>	<b>- 616 566 877</b>	<b>- 791 390 507</b>

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

Globalement, les entreprises publiques ont dégagé une trésorerie négative, malgré la présence d'une trésorerie positive pour trois entreprises dont SNEL SA pour USD 238 320 281, suivie de SODIMICO SA pour USD 32 388 424 et SCMK-Mn SA pour 5 402 241 USD.

Une analyse approfondie du besoin en fonds de roulement des entreprises publiques s'impose pour déterminer les causes réelles de ces trésoreries négatives.

**Graphique 12 : Evolution de la Trésorerie Nette Cumulée des entreprises publiques de 2019 à 2021**



Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

En conclusion, l'étude des indicateurs de performances économiques et financières des entreprises publiques répertoriées débouche sur les constats suivants, pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, comparé aux exercices antérieurs 2019 et 2020 :

Le chiffre d'affaires cumulé des 20 entreprises publiques étudiées pour l'exercice 2021 s'élève à USD **1.935.977.688**, supérieur à la moyenne annuelle d'USD **1.740.026.434**, enregistrée au cours des trois années consécutives. Cependant, on notera que le chiffre d'affaires global des entreprises publiques a accusé une contraction de -8,52 % par rapport à 2020 ;

La participation des entreprises structurantes SNEL SA, GECAMINES SA, REGIDESO SA, RVA SA, et S.C.T.P SA à la formation du chiffre d'affaires cumulé des entreprises publiques en 2021 est d'USD **1.543.175.595**, soit **79,7%**. Le chiffre d'affaires moyen pour l'ensemble des entreprises étudiées est consommé à près de 40 % par les charges du personnel ;

Le chiffre d'affaires cumulé des 20 entreprises publiques étudiées pour l'exercice 2021 s'élève à USD **1.935.977.688**, supérieur à la moyenne annuelle d'USD **1.740.026.434**, enregistrée au cours des trois années consécutives. Cependant, on notera que le chiffre d'affaires global des entreprises publiques a accusé une contraction de -8,52 % par rapport à 2020 ;

L'Excédent Brut d'Exploitation dégagé, d'une moyenne annuelle d'USD **76.067.964**, atteste que l'Exploitation des 20 entités étudiées a été globalement rentable en 2021. Il s'agit cependant d'une rentabilité très faible, d'environ **0,35 %**, des capitaux investis, insuffisants pour couvrir le financement des Besoins en Fonds de Roulement et l'acquisition des immobilisations professionnelles de maintien et/ou de croissance ;

Les résultats nets cumulés de fin d'exercice ont été globalement négatifs de 2019 à 2021, à environ USD **760.000.000** par an.

L'équilibre financier à long terme est compromis pour bon nombre d'entreprises publiques étudiées, déséquilibre structurel caractérisé par des Fonds de Roulement nets négatifs, des Besoins en Fonds de Roulement positifs ou faussement négatifs, ainsi qu'une Trésorerie nette cumulée négative tournant autour d'une moyenne de USD **791.000.000**, par an.

Les entreprises du portefeuille ont mobilisé CDF **90.520.583.277**, soit environ USD **45.376.000**, au titre de revenus des participations versés au Trésor pour l'année 2021, en dépassement de 35 % par rapport aux assignations dudit exercice.

En définitive, les indicateurs économiques et financiers analysés ci-dessus montrent l'état de fragilité avancé des entreprises publiques congolaises. Cette fragilité est d'autant plus inquiétante que bon nombre d'entre-elles sont menacées de rupture avec la continuité de leur exploitation, en s'en tenant aux dispositions pertinentes de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, tel que révisé à ce jour.

Pour renverser cette tendance, des réformes sur la gouvernance des entreprises publiques doivent être poursuivies et achevées, notamment par leur transformation économique définitive pouvant exiger leur restructuration, au cas par cas, avec à la clé, leur indispensable recapitalisation.

## CHAPITRE VII : RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES

Les relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques sont appréhendées en tenant compte de deux attributs de l'Etat, à savoir l'Etat-actionnaire et l'Etat-puissance publique.

En tant qu'actionnaire, l'Etat agit vis-à-vis des entreprises publiques dans le cadre de la Loi n° 08/010 du 07 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du portefeuille de l'Etat ainsi que ses mesures d'application. L'Etat entretient des relations régies par les Lois et règlements applicables aux sociétés de droit commun.

En sa qualité de puissance publique, l'Etat entretient des relations avec les Entreprises publiques dans le cadre des moyens qu'il se donne pour assurer ses missions régaliennes.

En phase avec le pilier 5 en ses axes 21 et 22 du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), les relations économiques entre l'Etat et les entreprises publiques en 2021 se sont inscrites dans la logique de l'orientation budgétaire du Gouvernement. Ce dernier s'est engagé à opérer des ajustements en cas de besoin, en s'imposant une gestion rationnelle et efficace notamment en matière des dépenses publiques, dans l'optique d'éviter tout recours au financement monétaire et/ou à un endettement insoutenable.

Les relations financières entre l'Etat et les Entreprises publiques en 2021, abordées dans ce point, portent essentiellement sur les flux financiers entre les deux entités au titre des droits et obligations réciproques.

### 7.1. Des flux financiers vers l'Etat

Les flux financiers des entreprises publiques vers l'Etat portent essentiellement sur :

- les recettes fiscales payées par les entreprises publiques à l'Etat ;
- les recettes non fiscales payées par les entreprises publiques à l'Etat.

#### 7.1.1. Recettes fiscales et non fiscales payées par les entreprises publiques

Les recettes fiscales et non fiscales payées par les entreprises publiques en 2021 se sont établies à **168,4 milliards de FC**, équivalent à **84,2 millions de USD**. Rapprochées aux recettes payées par les entreprises publiques en 2020 chiffrées à **125,8 milliards de FC**, il s'observe une hausse de **33,86%**.

Cette progression est expliquée principalement par la reprise de l'activité économique mondiale et nationale en 2021, après la contraction de l'activité en 2020 sur fond des mesures de restrictions prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19.

Exprimées en ratio du PIB, ces rentrées de l'Etat au titre des recettes fiscales et non fiscales ont représenté 1,23% du PIB contre 0,98% en 2020.

### 7.1.1.1. Des recettes fiscales

Les recettes fiscales abordées dans ce point concernent l'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR), l'impôt sur les bénéfices et profits (IBP), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ainsi que les recettes douanières payées par les entreprises publiques en 2021. Le choix porté sur les impôts ci - haut rappelés est lié à leur importance dans le budget de l'Etat.

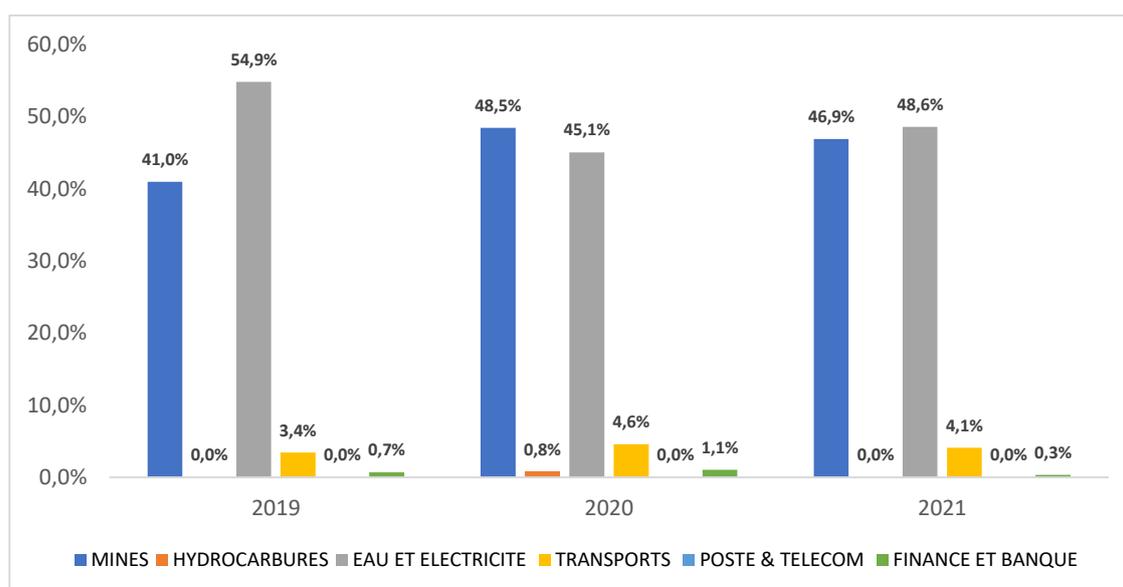
#### 7.1.1.1.1. De l'Impôt Professionnel sur les Rémunérations (IPR)

L'Impôt professionnel sur les rémunérations reflète le civisme fiscal des Entreprises publiques dans le reversement des retenues opérées sur la rémunération du personnel.

En effet, la DGI a collecté **52,9 milliards de FC** au titre de l'IPR à charge du personnel des entreprises publiques en 2021. Comparé à l'année 2020, il s'observe une amélioration de **13,4%**.

Cette plus-value a été portée par la branche d'activité Eau-Electricité et Mines. Il convient de noter que dans la branche d'activité Eau-Electricité, seule la SNEL a payé cet impôt, ce qui n'a pas été le cas pour la REGIDESO, car elle a retenu à la source près de **11,5 milliards de FC** sans les reverser.

**Graphique 13 : Part contributive par branche d'activités de l'IPR payé par les entreprises publiques de 2019 à 2021**



Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGI

Le graphique 13 ci-dessus renseigne que les entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activité Eau et Electricité sont celles qui ont le plus payé l'IPR, avec une moyenne de **49,5%** de 2019 à 2021 sur l'ensemble des IPR payés par les Entreprises publiques ; il s'en est suivi des entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activités Mines, portée par la GECAMINES, avec une moyenne de **45,5%** de 2019 à 2021.

**Tableau 33 : Evolution de l'IPR payé par les Entreprises publiques par branche d'activité de 2020 à 2021**

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2019		2020		2021		Variation 2021-2020 en %
		Montant en FC	%	Montant en FC	%	Montant en FC	%	
	<b>MINES</b>	<b>20 346 261 523</b>	<b>41,0%</b>	<b>22 628 691 872</b>	<b>48,5%</b>	<b>24 856 511 395</b>	<b>46,9%</b>	<b>9,8%</b>
1	GECAMINES SA	20 346 261 523	100,0%	22 628 691 872	100,0%	24 856 511 395	100,0%	9,8%
2	SODIMICO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
3	SOKIMO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
4	SCMK/Mh SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
5	SAKIMA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
6	COMINIERE SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
7	MIBA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
	<b>HYDROCARBURES</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>369 480 288</b>	<b>0,8%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-100,0%</b>
8	SONAHYDROC SA (ex COHYDRO)	-	-	-	0,0%	-	-	-
9	COBIL SA	-	-	369 480 288	100,0%	-	-	-
	<b>EAU ET ELECTRICITE</b>	<b>27 226 661 089</b>	<b>54,9%</b>	<b>21 045 414 697</b>	<b>45,1%</b>	<b>25 733 429 152</b>	<b>48,6%</b>	<b>22,3%</b>
10	REGIDESO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-
11	SNEL SA	27 226 661 089	100,0%	21 045 414 697	100,0%	25 733 429 152	100,0%	22,3%
	<b>TRANSPORTS</b>	<b>1 710 753 587</b>	<b>3,4%</b>	<b>2 142 523 960</b>	<b>4,6%</b>	<b>2 181 198 378</b>	<b>4,1%</b>	<b>1,8%</b>
12	RVA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-
13	LMC SA (ex CMDC)	-	0,0%	15 421 599	0,7%	28 346 092	1,3%	31,6%
14	CVM SA (ex RVM)	1 337 473 466	78,2%	104 225 730	4,9%	721 491	0,0%	0,0%
15	SNCC SA	213 355 225	12,5%	907 153 707	42,3%	649 496 359	29,8%	-
16	ONATRA (ex SCTP SA)	159 924 896	9,3%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%
17	CONGO AIRWAYS SA	-	0,0%	1 115 722 923	52,1%	1 502 634 436	68,9%	
	<b>POSTE &amp; TELECOM</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>
18	SCPT SA (ex OCPT)	-	-	-	-	-	-	-
	<b>FINANCE ET BANQUE</b>	<b>352 684 447</b>	<b>0,7%</b>	<b>500 440 069</b>	<b>1,1%</b>	<b>183 473 890</b>	<b>0,3%</b>	<b>-63,3%</b>
19	SONAS SA	352 684 447	100,0%	500 440 069	100,0%	183 473 890	100,0%	-63,3%
20	CADECO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>49 636 360 646</b>	<b>100,0%</b>	<b>46 686 550 886</b>	<b>100,0%</b>	<b>52 954 612 815</b>	<b>100,0%</b>	<b>13,4%</b>

Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGI

#### 7.1.1.1.2 De l'Impôt sur les bénéfices et profits (IBP)

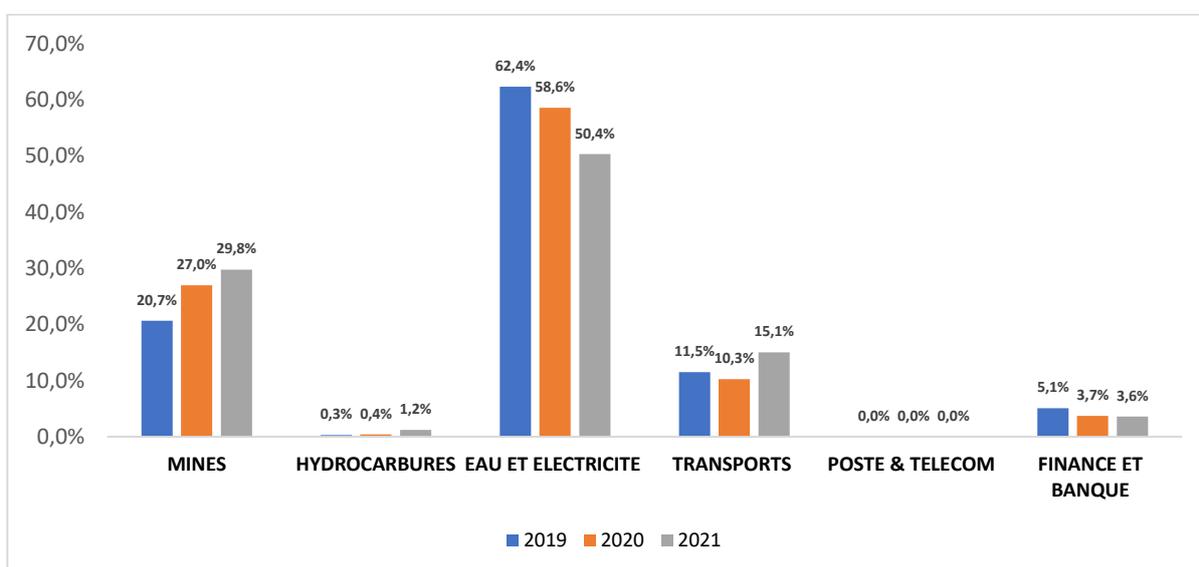
L'IBP est considéré comme un indicateur de performance d'une entreprise commerciale dans sa contribution au budget général de l'Etat. Il permet de ressortir la puissance financière que dégage une entreprise publique dans sa participation au budget de l'Etat de manière générale.

Il convient de signaler qu'en dépit de résultats déficitaires déclarés par la quasi-totalité des Entreprises Publiques, les dispositions de l'article 92, alinéa 1<sup>er</sup>, de l'ordonnance-Loi n° 69/009 de 10 février 1969

relative aux Impôts cédulaires sur les revenus, telle que modifiée et complétée à ce jour, stipulent que les personnes physiques ou morales dont les revenus imposables sont constitués, en tout ou partie, des bénéfices ou profits et ne relevant pas de régime d'imposition des entreprises de petite taille, sont assujetties à un impôt minimum fixé à **1/1000** du chiffre d'affaires déclaré, lorsque les résultats sont déficitaires ou bénéficiaires mais susceptibles de donner lieu à une imposition inférieure à ce montant.

Pour ce qui est des entreprises retenues dans ce rapport, la DGI a constaté le paiement de près de **31,4 milliards de FC** au titre de l'IBP. Comparé à l'année 2020 où l'IBP payé par les entreprises publiques se chiffrait à **23,5 milliards de FC**, il se dégage une progression<sup>8</sup> de **33,2%**, justifiée essentiellement par la relance des activités économiques en 2021 après une année cauchemardesque vécue en 2020. Le regain de l'activité est lié à la forte demande manifestée par les grandes puissances économiques en quête de refaire leurs stocks stratégiques de matières premières.

**Graphique 14 : Part contributive par branche d'activités de l'IBP payé par les entreprises publiques de 2019 à 2021**



Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGI

Le graphique ci-dessus relève que les entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activité Eau et Electricité sont celles qui ont le plus payé l'IBP en 2021, avec une contribution de **50,4%**, suivi de la branche Mines avec **29,8%**.

De même, sur la période allant de 2019 à 2021, la branche d'activité Eau-Electricité, dominée par la SNEL, a contribué à **49,5%** en moyenne, suivi de la branche Mines, portée par la GECAMINES, avec une moyenne de **45,5%**.

<sup>8</sup> En francs courants

**Tableau 34 : Evolution de l'IBP payé par les entreprises publiques par branche d'activité de 2019 à 2021**

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2019		2020		2021		Variation 2021-2020 en %
		Montant en FC	%	Montant en FC	%	Montant en FC	%	
	<b>MINES</b>	<b>4 422 907 634</b>	<b>20,7%</b>	<b>6 357 701 895</b>	<b>27,0%</b>	<b>9 339 275 302</b>	<b>29,8%</b>	<b>46,9%</b>
1	GECAMINES SA	4 422 907 634	100,0%	6 357 701 895	100,0%	9 295 801 633	-	46,2%
2	SODIMICO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
3	SOKIMO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
4	SCMK/Mn SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
5	SAKIMA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
6	COMINIÈRE SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
7	MIBA SA	-	0,0%	-	0,0%	43 473 669	-	-
	<b>HYDROCARBURES</b>	<b>72 033 867</b>	<b>0,3%</b>	<b>101 918 458</b>	<b>0,4%</b>	<b>383 958 179</b>	<b>1,2%</b>	<b>276,7%</b>
8	SONAHYDROC SA (ex COHYDRO)	72 033 867	100,0%	101 918 458	100,0%	131 005 077	34,1%	28,5%
9	COBIL SA	-	0,0%	-	0,0%	252 953 102	65,9%	-
	<b>EAU ET ELECTRICITE</b>	<b>13 344 708 706</b>	<b>62,4%</b>	<b>13 796 955 424</b>	<b>58,6%</b>	<b>15 796 349 662</b>	<b>50,4%</b>	<b>14,5%</b>
10	REGIDESO SA	2 019 873 311	15,1%	-	0,0%	-	0,0%	-
11	SNEL SA	11 324 835 395	84,9%	13 796 955 424	100,0%	15 796 349 662	100,0%	14,5%
	<b>TRANSPORTS</b>	<b>2 463 460 111</b>	<b>11,5%</b>	<b>2 417 529 677</b>	<b>10,3%</b>	<b>4 723 529 154</b>	<b>15,1%</b>	<b>95,4%</b>
12	RVA SA	405 268 000	16,5%	289 000 000	12,0%	1 696 931 733	35,9%	487,2%
13	LMC SA (ex CMDC)	20 000 000	0,8%	348 939 321	14,4%	646 260 937	13,7%	90,9%
14	CVM SA (ex RVM)	380 023 429	15,4%	482 617 782	20,0%	583 891 916	12,4%	0,0%
15	SNCC SA	439 856 645	17,9%	-	0,0%	-	0,0%	-
16	ONATRA (ex SCTP SA)	1 218 312 037	49,5%	1 296 972 574	53,6%	1 417 864 347	30,0%	199,4%
17	CONGO AIRWAYS SA	-	0,0%	-	0,0%	378 580 220	8,0%	-
	<b>POSTE &amp; TELECOM</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>
18	SCPT SA (ex OCPT)	-	-	-	-	-	-	-
	<b>FINANCE ET BANQUE</b>	<b>1 091 749 185</b>	<b>5,1%</b>	<b>873 399 348</b>	<b>3,7%</b>	<b>1 128 498 321</b>	<b>3,6%</b>	<b>29,2%</b>
19	SONAS SA	1 091 749 185	100,0%	873 399 348	100,0%	1 112 390 258	-	27,4%
20	CADECO SA	-	0,0%	-	0,0%	16 108 063	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>21 394 859 504</b>	<b>100,0%</b>	<b>23 547 504 802</b>	<b>100,0%</b>	<b>31 371 610 618</b>	<b>100,0%</b>	<b>33,2%</b>

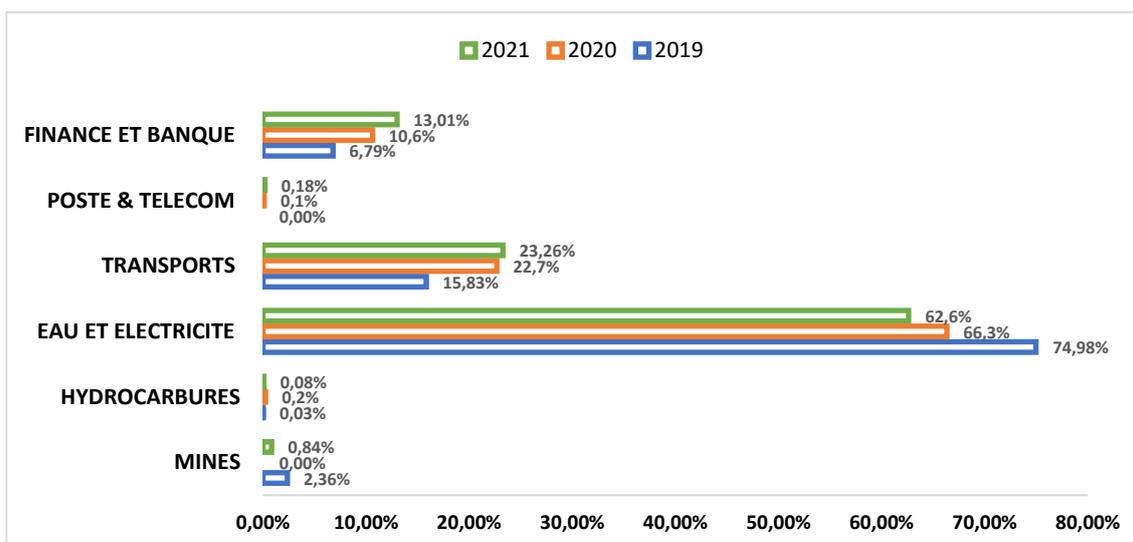
Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGI

### 7.1.1.1.3 De la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La Taxe sur la valeur Ajoutée, Tva, au même titre que l'IPR, en sa qualité d'impôt indirect sur la consommation est un moyen efficace pour renflouer le Compte Général du Trésor.

En 2021, la Taxe sur la Valeur Ajoutée reversée par les entreprises publiques a été de l'ordre de **77,5 milliards de FC**. Comparée à l'année 2020 où la TVA reversée par les entreprises publiques se chiffrait à près de **49,7 milliards de FC**, il se dégage un accroissement de **56,1%**.

**Graphique 15 : Part contributive par branche d'activités de la TVA reversée par les entreprises publiques de 2019 à 2021**



Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGI

Le graphique ci-dessus révèle que les entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activité Eau et Electricité sont celles qui ont le plus reversé la TVA en 2021, avec une contribution de **62,6%**, suivi de la branche Transports avec **23,26%**.

Dans le même sens, sur la période allant de 2019 à 2021, la branche d'activité Eau-Electricité, dominée par la SNEL, a contribué à **67,98%** en moyenne, suivie de la branche Transport, avec une moyenne de **20,59%**.

Il convient de noter que dans la branche d'activité Eau-Electricité, seule la SNEL a payé cet impôt ; ce qui n'a pas été le cas pour la REGIDESO, car elle a retenu à la source près de **49,6 milliards de FC** sans les reverser.

**Tableau 35 : Evolution de la TVA reversée par les entreprises publiques par branche d'activité de 2019 à 2021**

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2019		2020		2021		Variation 2021-2020 en %
		Montant en FC	%	Montant en FC	%	Montant en FC	%	
	<b>MINES</b>	<b>1 016 962 675</b>	<b>2,36%</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>651 443 108</b>	<b>0,84%</b>	<b>-</b>
1	GECAMINES SA	996 387 951	97,98%	-	-	651 443 108	100,00%	-
2	SODIMICO SA	-	0,00%	-	-	-	0,00%	-
3	SOKIMO SA	20 574 724	2,02%	-	-	-	0,00%	-
4	SCMK/Mn SA	-	0,00%	-	-	-	0,00%	-
5	SAKIMA SA	-	0,00%	-	-	-	0,00%	-
6	COMINIÈRE SA	-	0,00%	-	-	-	0,00%	-
7	MIBA SA	-	0,00%	-	-	-	0,00%	-
	<b>HYDROCARBURES</b>	<b>11 262 287</b>	<b>0,03%</b>	<b>121 485 646</b>	<b>0,2%</b>	<b>63 194 585</b>	<b>0,08%</b>	<b>-48,0%</b>
8	SONAHYDROC SA (ex COHYDRO)	11 262 287	100,00%	25 797 470	21,2%	63 194 585	100,00%	-
9	COBIL SA	-	-	95 688 175	0,0%	-	0,00%	-
	<b>EAU ET ELECTRICITE</b>	<b>32 262 622 635</b>	<b>74,98%</b>	<b>32 933 343 329</b>	<b>66,3%</b>	<b>48 541 096 258</b>	<b>62,6%</b>	<b>47,4%</b>
10	REGIDESO SA	-	-	-	0,0%	-	0,00%	0,00%
11	SNEL SA	32 262 622 635	100,00%	32 933 343 329	100,0%	48 541 096 258	100,00%	47,39%
	<b>TRANSPORTS</b>	<b>6 813 118 858</b>	<b>15,83%</b>	<b>11 257 354 006</b>	<b>22,7%</b>	<b>18 028 935 302</b>	<b>23,26%</b>	<b>60,15%</b>
12	RVA SA	2 425 717 650	35,6%	2 448 526 243	21,8%	6 605 285 148	36,64%	0,00%
13	LMC SA (ex CMDC)	16 770 656	0,2%	-	0,0%	-	0,00%	0,00%
14	CVM SA (ex RVM)	29 076 076	0,4%	77 053 544	0,7%	65 895 107	0,37%	0,00%
15	SNCC SA	2 696 548 906	39,6%	3 096 562 500	27,5%	4 135 087 106	22,94%	0,00%
16	ONATRA (ex SCTP SA)	1 645 005 570	24,1%	2 500 932 102	22,2%	3 134 655 507	17,39%	17,39%
17	CONGO AIRWAYS SA	-	0,0%	3 134 279 617	27,8%	4 088 012 435	22,67%	
	<b>POSTE &amp; TELECOM</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>60 233 573</b>	<b>0,1%</b>	<b>140 396 757</b>	<b>0,18%</b>	<b>0,00%</b>
18	SCPT SA (ex OCPT)	-	-	60 233 573	-	140 396 757	0,00%	0,00%
	<b>FINANCE ET BANQUE</b>	<b>2 923 690 736</b>	<b>6,79%</b>	<b>5 273 498 683</b>	<b>10,6%</b>	<b>10 081 722 203</b>	<b>13,01%</b>	<b>91,18%</b>
19	SONAS SA	2 910 022 082	99,5%	5 265 296 344	99,8%	10 044 978 334	99,64%	90,78%
20	CADECO SA	13 668 654	0,5%	8 202 340	0,2%	36 743 869	0,36%	0,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>43 027 657 192</b>	<b>100,0%</b>	<b>49 645 915 236</b>	<b>100,0%</b>	<b>77 506 788 214</b>	<b>100,0%</b>	<b>56,1%</b>

Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGI

#### 7.1.1.1.4 Des recettes des douanes

Les droits et taxes payés par les entreprises publiques à la DGDA à la suite de leurs importations et exportations pour l'exercice 2021 sont de l'ordre de **35,8 milliards de FC** dont **8,2 milliards de FC** comptabilisés au Compte Général du Trésor, soit **22,9%** et **27,6 milliards de FC** pour le compte des autres services publics<sup>9</sup>, soit **77,1%**.

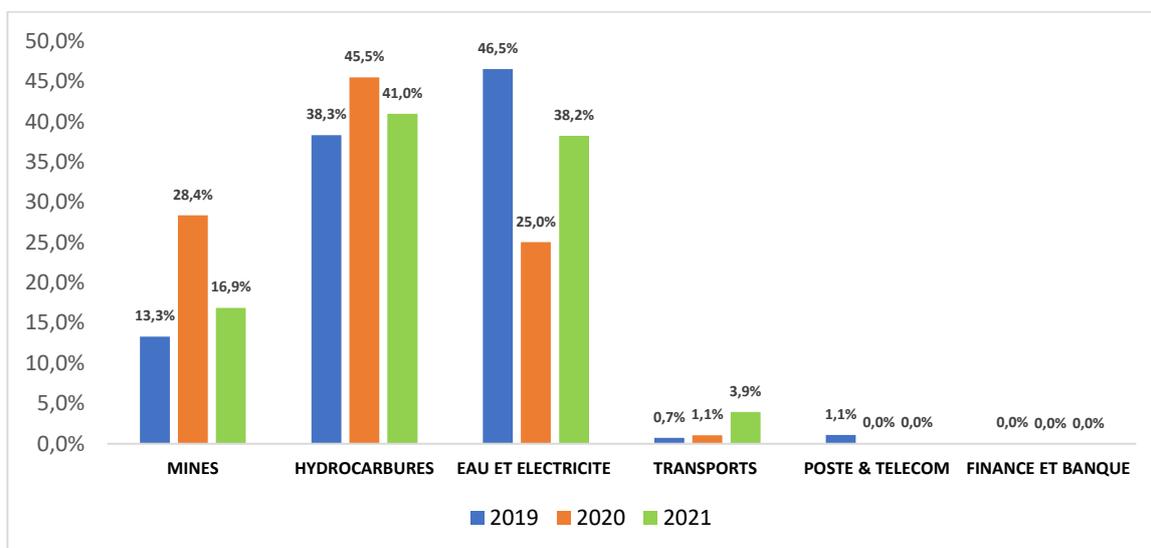
<sup>9</sup> Suivant l'article 351 du Code des douanes, tous les fonds collectés par la DGDA ne sont pas entièrement destinés au compte général du Trésor.

Comparés à leur niveau de l'exercice 2020, les droits et taxes payés par les entreprises publiques en 2021 ont connu une augmentation de près de **11,0 milliards de FC**, soit une progression de **44,3%**.

Cette situation s'explique principalement par la reprise des échanges commerciaux entre la RDC et le reste du monde ainsi que par des mesures prises par le Gouvernement, se traduisant notamment par une augmentation significative des importations.

A ce titre, les droits et taxes payés par les entreprises publiques sont essentiellement des recettes issues des importations au cours de cette tranche de période. Ils ont rapporté **8,2 milliards de FC**, dégageant ainsi un accroissement de **56,3%** par rapport à 2020.

**Graphique 16 : Part contributive par branche d'activités des droits et taxes payés par les entreprises publiques à la douane de 2019 à 2021**



Source : *Elaboré sur base des données fournies par la DGDA*

Il ressort du graphique ci-dessus que les entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activités d'hydrocarbures sont celles qui ont le plus payé les droits et taxes en 2021, avec une contribution de **41,0%**, suivie de celle de l'Eau-Electricité de **38,2%**, des Mines **16,9%** et des transports **3,9%**.

**Tableau 36 : Evolution des droits et taxes payés par branche d'activité par les entreprises publiques à la douane de 2019 à 2021**

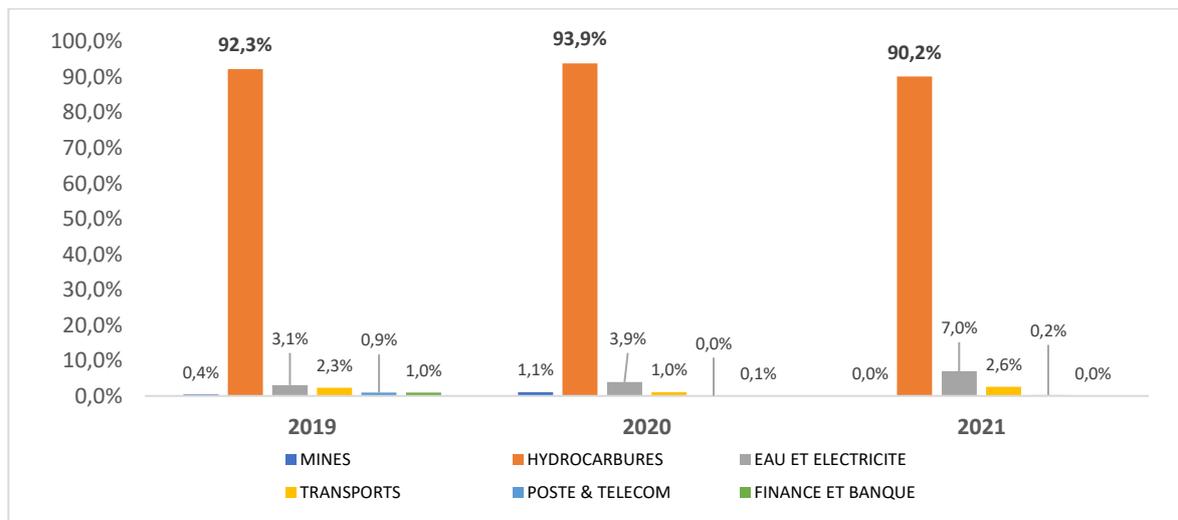
N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2019		2020		2021		Variation 2021-2020 en %
		Montant en FC	%	Montant en FC	%	Montant en FC	%	
	<b>MINES</b>	<b>3 303 014 968</b>	<b>13,3%</b>	<b>7 036 815 183</b>	<b>28,4%</b>	<b>6 036 909 970</b>	<b>16,9%</b>	<b>-14,2%</b>
1	GECAMINES SA	3 216 343 919	97,4%	7 005 633 185	99,6%	5 582 777 040	-	-20,3%
2	SODIMICO SA	83 043 864	2,5%	-	0,0%	-	-	-
3	SOKIMO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
4	SCMK/Mn SA	1 333 803	0,0%	28 378 027	0,4%	304 695 368	-	-
5	SAKIMASA	2 293 382	0,1%	2 803 971	0,0%	149 437 562	-	-
6	COMINIÈRE SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
7	MIBA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
	<b>HYDROCARBURES</b>	<b>9 526 542 599</b>	<b>38,3%</b>	<b>11 280 890 885</b>	<b>45,5%</b>	<b>14 658 857 978</b>	<b>41,0%</b>	<b>29,9%</b>
8	SONAHYDRO SA (ex COHYDRO)	93 747 583	1,0%	47 370 862	0,4%	4 621 231 707	31,5%	9655,4%
9	COBIL SA	9 432 795 016	99,0%	11 233 520 023	99,6%	10 037 626 271	68,5%	-10,6%
	<b>EAU ET ELECTRICITE</b>	<b>11 559 941 199</b>	<b>46,5%</b>	<b>6 204 859 199</b>	<b>25,0%</b>	<b>13 678 101 829</b>	<b>38,2%</b>	<b>120,4%</b>
10	REGIDESO SA	43 492 444	0,4%	509 909 955	8,2%	1 852 099 433		263,2%
11	SNEL SA	11 516 448 755	99,6%	5 694 949 244	91,8%	11 826 002 396		107,7%
	<b>TRANSPORTS</b>	<b>185 503 172</b>	<b>0,7%</b>	<b>263 318 465</b>	<b>1,1%</b>	<b>1 408 883 330</b>	<b>3,9%</b>	<b>435,0%</b>
12	RVASA	113 167 567	61,0%	39 580 263	15,0%	754 013 153	53,5%	1805,0%
13	LMC SA (ex CMDC)	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%
14	CVM SA (ex RVM)	-	0,0%	-	0,0%	183 412 764	13,0%	0,0%
15	SNCC SA	30 706 176	16,6%	193 999 570	73,7%	359 111 163	25,5%	85,1%
16	ONATRA (ex SCTP SA)	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%
17	CONGO AIRWAYS SA	41 629 429	22,4%	29 738 632	11,3%	112 346 250	8,0%	277,8%
	<b>POSTE &amp; TELECOM</b>	<b>273 776 357</b>	<b>1,1%</b>	<b>10 702 293</b>	<b>0,0%</b>	<b>10 081 740</b>	<b>0,0%</b>	<b>-5,8%</b>
18	SCPT SA (ex OCPT)	273 776 357	100,0%	10 702 293	100,0%	10 081 740	100,0%	-5,8%
	<b>FINANCE ET BANQUE</b>	<b>10 936 395</b>	<b>0,0%</b>	<b>4 671 862</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-100,0%</b>
19	SONAS SA		0,0%	4 671 862	100,0%	-	-	-100,0%
20	CADECO SA	10 936 395	100,0%	-	0,0%	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>24 859 714 690</b>	<b>100,0%</b>	<b>24 801 257 887</b>	<b>100,0%</b>	<b>35 792 834 847</b>	<b>100,0%</b>	<b>44,3%</b>

Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGDA

Il découle du tableau ci-dessus que l'évolution des droits et taxes payés par les entreprises publiques à la douane a connu un accroissement de **44,3%** entre 2021 et 2020 ; après une régression de **- 0,24%** entre 2020 et 2019. Considérant l'ensemble de la période, il s'observe une progression de **43,98%**.

En moyenne, les droits et taxes payés par les entreprises publiques à la douane entre 2019 et 2021 se sont établis à près de **28,5 milliards de FC**. Les branches d'activités hydrocarbures, Eau-Electricité et Mines ont le plus contribué avec une moyenne respective de **41,6%** ; **36,6%** et **19,5%** sur l'ensemble de la période.

**Graphique 17 : Part contributive par branche d'activités des droits de douanes payés par les entreprises publiques de 2019 à 2021**



Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGDA

Le graphique ci-dessus renseigne que, sur l'ensemble de **8,2 milliards de FC** des droits de douanes payés par les entreprises publiques, la part contributive des entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activité « hydrocarbures » est prépondérante par rapport à celle des autres, avec une part contributive moyenne de **92,1%** de 2019 à 2021, suivi de la branche Eau-Electricité avec **4,6%**.

**Tableau 37 : Evolution des Droits de douane payés par les entreprises publiques pour le Compte Général du Trésor de 2019 à 2021**

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2019		2020		2021		Variation 2021-2020 en %
		Montant en FC	%	Montant en FC	%	Montant en FC	%	
	<b>MINES</b>	<b>6 752 146</b>	<b>0,4%</b>	<b>56 111 488</b>	<b>1,1%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-100,0%</b>
1	GECAMINES SA	6 752 146	100,0%	56 111 488	100,0%	-	-	-100,0%
2	SODIMICO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
3	SOKIMO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
4	SCMK/Mn SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
5	SAKIMA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
6	COMINIÈRE SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
7	MIBASA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
	<b>HYDROCARBURES</b>	<b>1 580 949 628</b>	<b>92,3%</b>	<b>4 957 893 045</b>	<b>93,9%</b>	<b>7 439 569 806</b>	<b>90,2%</b>	<b>50,1%</b>
8	SONAHYDROC SA (ex COHYDRO)	2 081 874	0,1%	1 614 735	0,0%	85 325 775	1,1%	5184,2%
9	COBIL SA	1 578 867 754	99,9%	4 956 278 310	100,0%	7 354 244 031	98,9%	48,4%
	<b>EAU ET ELECTRICITE</b>	<b>52 384 215</b>	<b>3,1%</b>	<b>206 730 730</b>	<b>3,9%</b>	<b>574 560 080</b>	<b>7,0%</b>	<b>177,9%</b>
10	REGIDESO SA	-	0,0%	5 838 501	2,8%	135 924 404	23,7%	2228,1%
11	SNEL SA	52 384 215	100,0%	200 892 229	97,2%	438 635 676	76,3%	118,3%
	<b>TRANSPORTS</b>	<b>40 095 930</b>	<b>2,3%</b>	<b>53 045 627</b>	<b>1,0%</b>	<b>214 153 180</b>	<b>2,6%</b>	<b>303,7%</b>
12	RVASA	3 267 287	8,1%	147 697	0,3%	14 687 884	6,9%	9844,6%
13	LMC SA (ex CMDC)	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%
14	CVM SA (ex RVM)	-	0,0%	-	0,0%	68 133 903	31,8%	0,0%
15	SNCC SA	20 088 942	50,1%	29 690 207	56,0%	18 379 086	8,6%	-38,1%
16	ONATRA (ex SCTP SA)	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%
17	CONGO AIRWAYS SA	16 739 701	41,7%	23 207 723	43,8%	112 952 307	52,7%	386,7%
	<b>POSTE &amp; TELECOM</b>	<b>16 257 033</b>	<b>0,9%</b>	<b>1 825 423</b>	<b>0,0%</b>	<b>20 256 392</b>	<b>0,2%</b>	<b>1009,7%</b>
18	SCPT SA (ex OCPT)	16 257 033	100,0%	1 825 423	100,0%	20 256 392	100,0%	1009,7%
	<b>FINANCE ET BANQUE</b>	<b>16 411 294</b>	<b>1,0%</b>	<b>3 182 560</b>	<b>0,1%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-100,0%</b>
19	SONAS SA	-	0,0%	3 182 560	100,0%	-	-	-100,0%
20	CADECO SA	16 411 294	100,0%	-	0,0%	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>1 712 850 246</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 278 788 873</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 248 539 458</b>	<b>100,0%</b>	<b>56,3%</b>

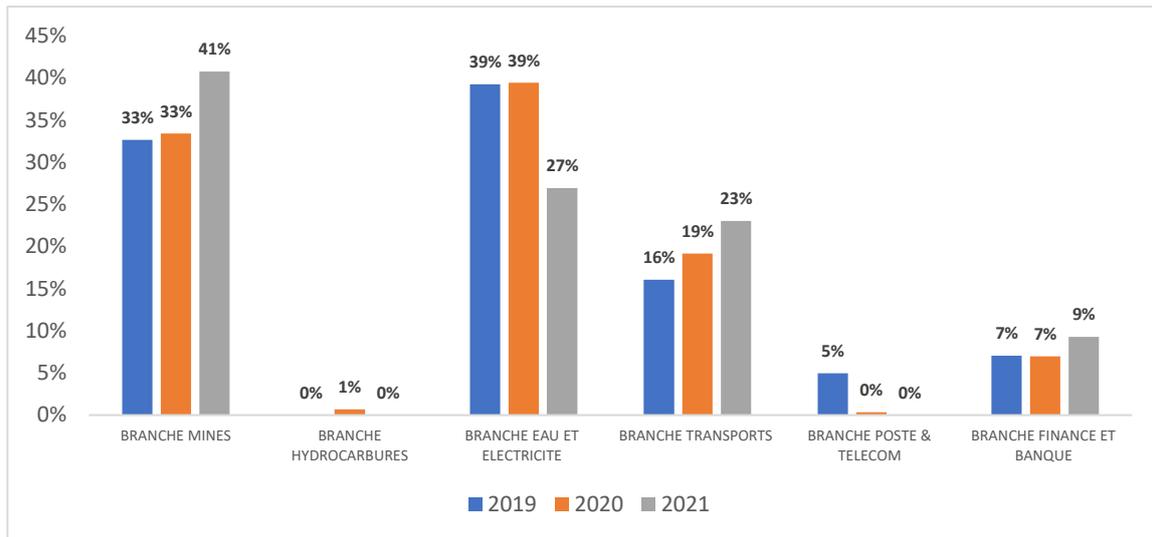
Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGDA

### 7.1.1.2 Des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales évoquées dans ce point se rapportent non seulement aux contributions des entreprises publiques dans le budget général de l'Etat, mais aussi aux différents droits, taxes et redevances payés par lesdites entreprises conformément à l'ordonnance-loi n°18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir Central telle que modifiée et complétée à ce jour.

En ce qui concerne ces contributions, elles sont de l'ordre de **6,6 milliards de FC** contre une programmation de **9,5 milliards**, soit un taux de réalisation de **69,47%**. Comparativement à l'année 2020, les contributions réalisées en 2021 ont connu une amélioration de **10%**. Leur structure reste dominée par le volume des contributions des entreprises publiques du secteur minier, chiffrées à **2,7 milliards de FC**, représentant **41%** de l'ensemble des contributions.

**Graphique 18 : Structure des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat par branche d'activités de 2019 et 2021**



*Source : Elaboré sur base des données des Lois de finances exercice 2020, 2021 et 2022*

Ce graphique ci-haut renseigne que les entreprises publiques travaillant dans les branches d'activités Mines, Eau-Electricité et Transport sont celles qui ont le plus payé les contributions au titre de dividende entre 2019 et 2021, avec une part contributive moyenne évaluée à **35,6%** pour la branche Mines, **35,2%** pour la branche Eau-Electricité et **19,4%** pour celle de Transport.

**Tableau 38 : Evolution des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat par branche d'activités de 2019 à 2021**

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2019		2020		2021		Variation 2021-2020 en %
		Montant en FC	Part en %	Montant en FC	Part en %	Montant en FC	Part en %	
	<b>MINES</b>	<b>1 222 033 000</b>	<b>33%</b>	<b>2 008 133 333</b>	<b>33%</b>	<b>2 686 433 333</b>	<b>41%</b>	<b>34%</b>
1	GECAMINES SA	1 150 000 000	94%	1 883 333 333	94%	2 458 333 333	92%	31%
2	SODIMICO SA	72 033 000	6%	124 800 000	6%	152 600 000	6%	22%
3	SOKIMO SA	-	0%	-	0%	-	0%	-
4	SCMK/Mn SA	-	0%	-	0%	-	0%	-
5	SAKIMA SA	-	0%	-	0%	45 500 000	2%	-
6	COMINIERE SA	-	0%	-	0%	30 000 000	1%	-
7	MIBA SA	-	0%	-	0%	-	0%	-
	<b>HYDROCARBURES</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>41 600 000</b>	<b>1%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-100%</b>
8	SONAHYDROC SA(ex COHYDRO)	-	-	41 600 000	100%	-	-	-100%
9	COBIL SA	-	-	-	0%	-	-	-
	<b>EAU ET ELECTRICITE</b>	<b>1 469 025 000</b>	<b>39%</b>	<b>2 370 800 000</b>	<b>39%</b>	<b>1 775 200 000</b>	<b>27%</b>	<b>-25%</b>
10	REGIDESO SA	523 025 000	36%	412 800 000	17%	275 200 000	16%	-33%
11	SNEL SA	946 000 000	64%	1 958 000 000	83%	1 500 000 000	84%	-23%
	<b>TRANSPORTS</b>	<b>601 568 442</b>	<b>16%</b>	<b>1 152 700 000</b>	<b>19%</b>	<b>1 517 333 334</b>	<b>23%</b>	<b>32%</b>
12	RVA SA	-	0%	160 000 000	14%	120 000 000	8%	-25%
13	LMC SA(ex CMDC)	149 419 000	25%	15 000 000	1%	153 000 000	10%	920%
14	CVM SA(ex RVM)	212 586 000	35%	672 000 000	58%	891 000 000	59%	33%
15	SNCC	89 563 442	15%	95 700 000	8%	93 333 334	6%	-2%
16	SCTP SA(ex ONATRA)	150 000 000	25%	210 000 000	18%	260 000 000	17%	24%
17	CONGO AIRWAYS SA	-	0%	-	0%	-	0%	-
	<b>POSTE &amp; TELECOM</b>	<b>186 000 000</b>	<b>5%</b>	<b>20 160 000</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-100%</b>
18	SCPT SA(ex OCPT)	186 000 000	100%	20 160 000	100%	-	-	-100%
	<b>FINANCE ET BANQUE</b>	<b>264 000 000</b>	<b>7%</b>	<b>418 800 000</b>	<b>7%</b>	<b>611 500 000</b>	<b>9%</b>	<b>46%</b>
19	SONAS SA	250 000 000	95%	390 000 000	93%	578 500 000	95%	48%
20	CADECO	14 000 000	5%	28 800 000	7%	33 000 000	5%	15%
	<b>TOTAL</b>	<b>3 742 626 442</b>	<b>100%</b>	<b>6 012 193 333</b>	<b>100%</b>	<b>6 590 466 667</b>	<b>100%</b>	<b>10%</b>

Source : Elaboré sur base des données des Lois de finances exercice 2020, 2021 et 2022

Le tableau ci-dessus indique que l'évolution des contributions payées par les entreprises publiques a connu un rythme de croissance plus élevé entre 2019 et 2020, établit à **60,6%**, comparé à celui de 2020 et 2021 chiffré à **10%**. Considérant l'ensemble de la période (2019-2021), il s'observe une progression de **76,1%**.

En moyenne, les contributions payées par les entreprises publiques se sont situées à près **5,1 milliards de FC** entre 2019 et 2021. Les branches d'activités Mines, Eau-Electricité et transport ont le plus contribué avec une moyenne respective de **92,1%** ; **4,6%** et **2,0%** sur l'ensemble de la période.

S'agissant des autres droits, taxes et redevances payés par les entreprises publiques en 2021, ceux-ci n'ont pas été pris en compte dans le présent rapport. Toutefois, ces informations seront évoquées dans la prochaine version du rapport.

## 7.2 Des flux vers les entreprises publiques

Les flux financiers de l'Etat vers les entreprises publiques sont essentiellement :

- les subventions et interventions économiques ;
- les ressources affectées à certaines entreprises publiques au titre de la parafiscalité ;
- les prêts rétrocédés et/ou garantis par l'Etat ;
- les avances d'actionnaire ;
- les prises de participation ;
- les appuis financiers des partenaires du Gouvernement versés aux entreprises au titre de contribution au financement des investissements.

### 7.2.1 Subventions et interventions économiques versées aux entreprises publiques de 2019 à 2021

L'article 37 de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques telle que modifiée et complétée à ce jour, dispose que les dépenses courantes du budget général de l'Etat sont groupées sous six titres ou grandes natures, parmi lesquelles figurent **les transferts et interventions**. Ces derniers sont notamment constitués des rubriques budgétaires « **Subventions** » et « **Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques** » versées par l'Etat au profit des entreprises du portefeuille et aux établissements publics<sup>10</sup>.

A travers ces deux natures de dépenses, l'État appuie les entreprises publiques du portefeuille dans le but de promouvoir l'intérêt public et d'atteindre certains objectifs économiques et sociaux.

En 2021, aucune subvention, ni intervention économique n'a été alignée au profit des vingt (20) entreprises publiques faisant l'objet du présent rapport. Cependant, quatre (4) sociétés du portefeuille de l'Etat ont été alignées dans les Lois de finances des exercices 2019, 2020 et 2021 au titre des interventions économiques, comme l'indique le tableau 39 ci-dessous.

**Tableau 39 : Evolution des interventions économiques aux sociétés du portefeuille de l'Etat de 2019 à 2021 dans les Lois de finances**

N°	Société	2019			2020			2021		
		Montant Voté en FC	Montant Exécuté en FC	Tx. Ex.	Montant Voté en FC	Montant Exécuté en FC	Tx. Ex.	Montant Voté en FC	Montant Exécuté en FC	Tx. Ex.
1	SOCOF SA	1 920 000 000	230 589 798	12%	2 027 683 376	0	0%	118 274 412	0	0%
2	SEPAGRI SA	1 300 000 000	232 645 300	18%	895 827 286	0	0%	52 253 446	0	0%
3	MARIKIN SA	1 250 000 000	437 801 800	35%	869 064 698	0	0%	50 692 389	0	0%
4	PARKAGRI SA	1 250 000 000	507 605 000	41%	769 064 698	103 639 750	13%	44 859 406	0	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>5 720 000 000</b>	<b>1 408 641 898</b>	<b>25%</b>	<b>4 561 640 058</b>	<b>103 639 750</b>	<b>2%</b>	<b>266 079 653</b>	-	<b>0%</b>

Source : Ministère du Budget/DGPPB, Etats de Suivi Budgétaires

<sup>10</sup> Nomenclature budgétaire 2015, Ministère du Budget, nature 6-6413

En 2019, quatre sociétés du portefeuille de l'Etat, à savoir la SOCOF, la SEPAGRI, la MARIKIN et la PARKAGRI ont effectivement reçu de l'appui du Trésor public, bien que relativement faible par rapport aux prévisions budgétaires, soit **24,6%**. En 2020, seule PARKAGRI SA a reçu un appui à concurrence de **13,5%** par rapport à ses prévisions budgétaires pour cette année. Quant à l'année 2021, elle n'a été favorable pour lesdites entreprises car, aucune d'elles n'a reçu un appui du Trésor public.

De manière globale, les contraintes budgétaires et le changement de choix de priorité dans l'exécution du budget de l'Etat, constituent les principaux facteurs justifiant la faible intervention de l'Etat en faveur des entreprises du portefeuille de l'Etat pendant ces trois années.

### **7.2.2 Taxes affectées à certaines entreprises publiques**

Quatre taxes sont cédées à quelques entreprises publiques sous examen. Il s'agit :

- des droits de trafic pour LMC ;
- de la redevance logistique terrestre pour SCTP ;
- de la Redevance Additionnelle et Conventionnelle d'Appui au Dragage « RACAD » pour CVM ;
- de la Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires (IDEF) pour la RVA.

Instaurés par l'Arrêté ministériel n°409/CAB/MIN/TC/0052/TOW/2003 du 06 novembre 2003, **les droits de trafic** constituent une redevance de régulation due à l'État par les transporteurs ou les opérateurs maritimes, du fait de l'usage ou de l'exploitation de son espace maritime. Ils ont été confiés par l'Etat, comme fonds de commerce à exploiter, à la Lignes Maritimes Congolaises « LMC », à sa création, en sa qualité d'instrument de la politique des transports maritimes du pays et d'instrument privilégié de son commerce extérieur.

Affectée au financement de la réhabilitation et/ou de nouveaux projets ferroviaires de la SCTP SARL, la **redevance logistique terrestre** dont le taux est fixé par Arrêté interministériel n°004/CAB/MIN/ECO& COM/2012, n° 101 /CAB/MIN/TVC/2012 et n° 557/CAB/MIN/FINANCES/2012 du 12 septembre 2012 constitue une parafiscalité cédée par l'Etat au profit exclusif de la SCTP Sarl (ex-ONATRA).

Cédée par l'Etat à la CVM afin d'améliorer les conditions de navigation dans le bief maritime du fleuve Congo, la **Redevance Additionnelle et Conventionnelle d'Appui au Dragage « RACAD »** vise à permettre aux navires de haute mer de desservir en toute sécurité les ports maritimes de la République Démocratique du Congo.

Créée en mars 2009, la **Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires (IDEF)**, autrement appelé « Go pass » a été cédée à la Régie des Voies Aériennes « RVA » pour la modernisation des infrastructures aéroportuaires et l'acquisition d'équipements et matériels adéquats à la navigation aérienne.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution d'exécution de ces taxes affectées de 2019 à 2021

**Tableau 40 : Perception des taxes affectées en 2021 (USD)**

Entreprise	Libellé Taxe	2019	2020	2021
Régie des Voies Aériennes <b>RVA</b>	Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires (IDEF)	Nd	12 658 090, 54	20 590 956, 02
Congolaise des Voies Maritime <b>CVM</b>	Redevance Additionnelle et Conventionnelle d'Appui au Dragage (RACAD)	Nd	Nd	6 654 202,2411
Société Commerciale des Transports et Ports <b>SCTP</b>	Redevance logistique terrestre (RLT)	13 431 187,0	15 019 073	23 596 957,0
Lignes Maritimes Congolaises <b>LMC</b>	Les droits de trafic	Nd	6 637 432,11	15 930 391,06

Source : Elaboré sur base des données Fournies par la RVA, CVM, SCTP et LMC

### 7.2.3 Prêts rétrocédés et/ou emprunts garantis

Pour rappel, le prêt rétrocédé est un emprunt de l'Etat (ou d'une institution financière nationale, normalement publique ou agissant au nom du Gouvernement) auprès d'un bailleur de fonds étranger (Bilatéral ou Multilatéral ou encore commercial) par l'Accord de financement (ou de prêt ou encore de crédit) et, par la suite l'Etat le prête ou le rétrocède par un Accord de prêt subsidiaire ou de rétrocession à une entité du secteur public ou une entreprise publique (unité d'exécution et/ou de gestion du projet) selon la spécificité du projet à exécuter, aux conditions initiales contenues dans l'Accord de base (c'est-à-dire l'Accord de financement) ou autres.

Généralement, la rétrocession de l'emprunt se fait avec l'accord préalable du créancier étranger.

Par ailleurs, le service de la dette (remboursement du principal et paiement des intérêts) est assuré par l'entreprise publique bénéficiaire du prêt rétrocédé, via l'Etat (le compte du Trésor) ou directement par un mécanisme spécial de remboursement de prêt à signer entre le bailleur de fonds, l'Etat et l'Entreprise publique.

En cas de défaut de paiement de service de la dette par l'Entreprise publique, c'est l'Etat, l'emprunteur principal ou débiteur primaire (Garant de l'engagement), qui peut, sur demande expresse de l'emprunteur secondaire, assurer le service de la dette.

En revanche, pour ce qui est de prêt direct non garanti (c.à.d. prêt dont les remboursements du principal et les paiements des intérêts ne sont pas garantis par l'Etat), l'entreprise publique emprunte directement à l'extérieur du pays sans caution/garantie de l'Etat. En cas de défaut de paiement, l'Etat n'est pas forcément obligé d'y intervenir ou peut ne pas intervenir.

Les relations entre l'Etat et les entreprises du portefeuille à travers les prêts rétrocédés suscitent diverses interrogations relatives au règlement du service de la dette de ces entreprises du portefeuille.

En effet, malgré la réforme de juillet 2008 transformant les entreprises publiques, selon le cas, en sociétés commerciales, établissements publics ou services publics, les entreprises du portefeuille ayant

11 Montant en euros converti au taux suivant les indications fournies sur le site internet : **Historical Rates Tables - EUR | Xe**

bénéficié des prêts rétrocedés et/ou garantis continuent à éprouver les difficultés pour assurer correctement leurs engagements.

A ce jour, nonobstant les allègements leur accordés autrefois, ces entreprises accumulent encore des arriérés de paiement.

A fin 2021, le stock de la dette des prêts rétrocedés s'élève à **1 555 861 291,71 USD** dont **1 155 436 130,11 USD** de l'encours soit **74,26 %** du total, et **400 425 161,60 USD**, soit **25,74%** des arriérés tel que l'illustre le tableau ci-après :

**Tableau 41 : Evolution des prêts rétrocedés aux entreprises publiques par l'Etat en 2020 et 2021 en USD**

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES	2020			2021				VARIATION 2021-2020	
		ENCOURS au 31/12/2020	ARRIERES	STOCK DE LA DETTE	ENCOURS au 31/12/2021	ARRIERES	STOCK DE LA DETTE	PART STOCK DE LA DETTE	ENCOURS	STOK DE LA DETTE
1	REGIDESO SA	10 115 720,33	2 344 408,11	12 460 128,44	10 115 720,33	2 344 408,11	12 460 128,44	0,80%	0%	0%
2	RVF	-	12 052 030,76	12 052 030,76	-	12 052 030,76	12 052 030,76	0,77%	-	0%
3	SCPT (OCPT)	191 986 451,83	49 424 259,91	241 410 711,74	191 986 451,83	49 424 259,91	241 410 711,74	15,50%	0%	0%
4	SINELAC	945 038,19	67 282 281,65	68 227 319,84	945 038,19	67 282 281,65	68 227 319,84	4,38%	0%	0%
5	SNCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	GECAMINES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	SNEL SA	889 339 730,53	254 328 903,88	1 143 668 634,41	889 339 730,53	254 328 903,88	1 143 668 634,41	73,42%	0%	0%
8	STUC	4 292 669,38	10 457 249,34	14 749 918,72	4 292 669,38	10 457 249,34	14 749 918,72	0,95%	0%	0%
9	MIBA	600 000,00	1 921 333,33	2 521 333,33	600 000,00	1 921 333,33	2 521 333,33	0,16%	0%	0%
10	RVA SA	60 000 000,00	2 716 407,05	62 716 407,05	60 000 000,00	2 716 407,05	62 716 407,05	4,03%	0%	0%
<b>TOTAL</b>		<b>1 157 279 610,26</b>	<b>400 526 874,03</b>	<b>1 557 806 484,29</b>	<b>1 157 279 610,26</b>	<b>400 526 874,03</b>	<b>1 557 806 484,29</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>

*Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGBP*

Le tableau ci-haut renseigne qu'aucune variation significative n'est constatée entre les deux exercices. Aucune entreprise du portefeuille parmi celles reprises dans le tableau n'a été en mesure de rembourser sa dette.

Cette situation entraîne comme conséquence la prise en charge par le Trésor public de la dette de ces entreprises du portefeuille, en sa qualité d'emprunteur primaire, alors que cela n'a pas été budgétisé au cours de l'exercice fiscal.

## **CHAPITRE VIII : RISQUES BUDGETAIRES LIÉS A LA GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES**

Le risque budgétaire est défini comme tout facteur aléatoire externe et/ou interne susceptible de perturber la programmation budgétaire déclinée dans le Cadre Budgétaire à Moyen Terme<sup>12</sup>.

Les risques budgétaires présentés dans ce point sont ceux liés aux entreprises publiques.

### **8.1. Description des risques et canaux de transmission**

Pour rappel, aux termes des dispositions de la Loi n°08/010 du 07 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du portefeuille de l'Etat, une entreprise publique est définie comme toute entreprise du portefeuille de l'Etat dans laquelle l'Etat ou toute personne morale de droit public détient la totalité ou la majorité absolue des actions ou parts sociales.

Durant leur cycle de vie, les entreprises publiques contribuent à la mobilisation des impôts directs et indirects via notamment le paiement de l'impôt sur les rémunérations des personnes physiques, l'impôt sur les bénéfices et profits ainsi que des dividendes ou contributions résultant de leurs activités d'exploitation.

Cependant, le fonctionnement de ces entreprises peut avoir une incidence négative sur les finances publiques du Pays dès lors qu'il surviendrait certains faits pouvant entraîner notamment une pression sur certaines dépenses, une augmentation du stock de la dette publique, et une baisse des recettes fiscales ou non fiscales, entamant ainsi la soutenabilité du cadre budgétaire.

Spécifiquement, les risques budgétaires liés aux entreprises publiques sont regroupés en risques explicite et implicite tant en recettes qu'en dépenses.

#### **8.1.1. Risques explicites**

En recettes, les risques explicites concernent essentiellement :

- ceux liés à la baisse de recettes de participation des entreprises publiques au budget général de l'Etat et ;
- ceux liés à le défaut de paiement de dettes fiscales.

Tandis qu'en dépenses, ils portent principalement sur :

- ceux liés au défaut de paiement de dettes sociales ;
- ceux liés au défaut de remboursement des prêts rétrocédés et/ou des emprunts garantis ;
- ceux liés à l'augmentation des subventions ou interventions économiques.

---

<sup>12</sup> Ministère du Budget, DGPPB, Déclaration sur les Risques Budgétaires 2024-2026.

### 8.1.1.1 Risque lié à la baisse de recettes de participations

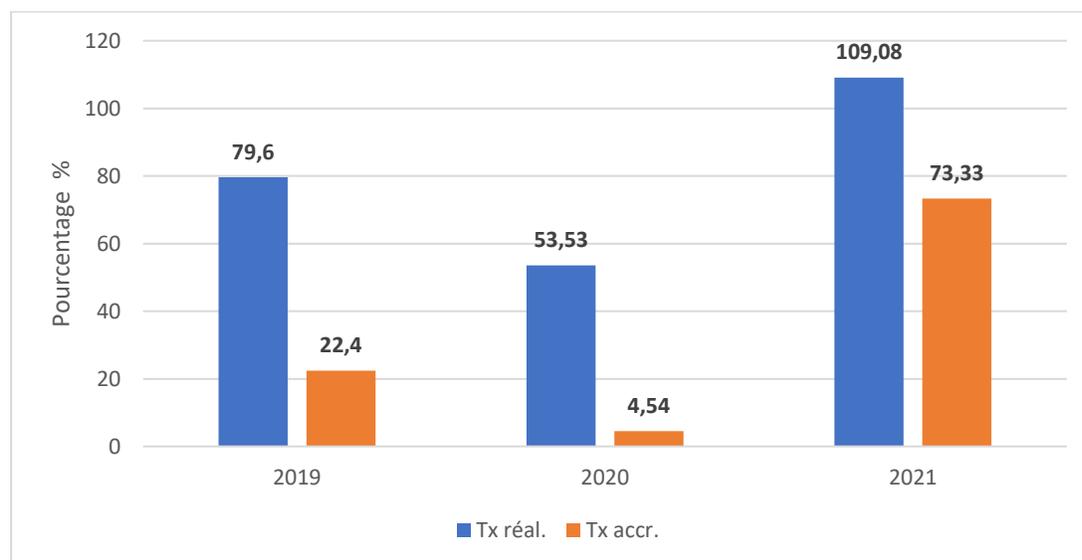
L'Etat est actionnaire dans plusieurs entreprises commerciales ou dans les sociétés d'économie mixte. A ce titre, en tant que propriétaire, il bénéficie des dividendes conformément à ses placements dans lesdites entreprises. Sur le plan des finances publiques, ces dividendes constituent les recettes de participation comptabilisées dans les recettes non-fiscales dont le niveau est tributaire des activités et des rendements de ces entreprises.

A cet effet, il ressort que la baisse de l'exploitation des entreprises publiques pour une raison ou une autre constitue un risque sur les dividendes ou les contributions de ces entreprises versées à l'Etat.

En effet, comme l'indique le graphique 19 ci-dessous, le contexte de la Covid-19 a entamé les réalisations des recettes de participations en 2020. Partant de **79,55%** en 2019, le taux de réalisation<sup>13</sup> de ces recettes s'est établi à **53,53%** en 2020, soit une régression de **26,02%**.

La relance de l'économie nationale en 2021 a permis de hausser le taux de réalisation de ces recettes à **109,08 %** engendrant une croissance de ces dernières de **73,33 %** par rapport à son niveau de 2020.

**Graphique 19 : Taux de réalisation et d'accroissement des recettes de participations des entreprises du portefeuille de l'Etat de 2019 à 2021 (en %)**



Source : Elaboré sur base des données fournies par le Ministère du Portefeuille

<sup>13</sup> Ministère du Portefeuille

### **8.1.1.2 Risques liés au défaut de paiement de dettes fiscales**

Les dettes fiscales des entreprises publiques font référence aux montants d'impôts, de taxes ou d'autres obligations fiscales impayées ou en souffrance par les entreprises publiques. Elles sont des entités détenues ou contrôlées par le Gouvernement, et sont soumises aux mêmes obligations fiscales que les entreprises privées. Les dettes fiscales des entreprises publiques peuvent résulter de divers facteurs, tels que des difficultés financières, une mauvaise gestion, des erreurs comptables ou des problèmes de conformité fiscale.

Lorsqu'une entreprise publique ne parvient pas à payer ses dettes fiscales, celles-ci constituent des manques à gagner en termes des recettes fiscales dans le budget général.

Le tableau 42 ci-dessous indique l'évolution de la dette fiscale des entreprises publiques.

**Tableau 42 : Evolution de la dette fiscale des entreprises publiques de 2020 à 2021 en FC**

N°	Entreprises publiques	2020		2021		Variation 2021-2020
		Montant en FC	Part en %	Montant en FC	Part en %	
1	CONGO AIRWAYS SA	30 499 756 079	1,48%	52 518 073 188	1,93%	72,19%
2	SONAHYDROC	27 341 208 000	1,33%	9 640 763 000	0,35%	-64,74%
3	GECAMINES SA	866 860 386 865	42,15%	1 015 826 320 563	37,40%	17,18%
4	SONAS SA	4 953 399 613	0,24%	4 537 472 761	0,17%	-8,40%
5	CVM SA	13 512 489 367	0,66%	14 423 211 146	0,53%	6,74%
6	SODIMICO SA	2 547 144 432	0,12%	3 579 185 332	0,13%	40,52%
7	SNCC SA	27 924 915 591	1,36%	35 093 979 609	1,29%	25,67%
8	MIBA SA	35 805 693	0,00%	37 783 374	0,00%	5,52%
9	SNEL SA	572 041 541 739	27,81%	638 893 249 907	23,52%	11,69%
10	LMC SA	7 033 895 712	0,34%	8 407 535 854	0,31%	19,53%
11	SCTP SA	90 358 071 684	4,39%	106 086 647 481	3,91%	17,41%
12	RVA SA	82 229 593 145	4,00%	422 304 757 242	15,55%	413,57%
13	COBIL	44 881 635 833	2,18%	52 262 208 167	1,92%	16,44%
14	COMINIÈRE	33 048 000	0,00%	486 101 120	0,02%	1370,89%
15	SCMK-Mn	3 829 484 015	0,19%	4 058 154 731	0,15%	5,97%
16	REGIDESO	282 519 205 149	13,74%	348 139 468 889	12,82%	23,23%
<b>TOTAL</b>		<b>2 056 601 580 917</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 716 294 912 364</b>	<b>100,00%</b>	<b>32,08%</b>

Source : *Elaboré sur base des données fournies par le CSP*

Il ressort du tableau ci-dessus que les dettes fiscales des entreprises publiques ont connu une progression de **32,08%** entre 2020 et 2021. Sur l'ensemble du montant de la dette fiscale en 2021 chiffrée à près de **2.716,3 milliards de FC**, GECAMINES SA détient **37,40%** du montant total. Ce montant a représenté un manque à gagner pour les recettes fiscales du budget général au cours de l'exercice concerné.

En revanche, il y a lieu de noter que GECAMINES SA, pour sa part, détient sur l'Etat des avances fiscales faites au Trésor public dont une partie coulée en crédit d'impôt.

### 8.1.1.3 Risques liés au défaut de paiement de dettes sociales

Les dettes sociales des entreprises publiques se réfèrent aux montants dus en matière de salaires, de cotisations sociales et de contributions aux régimes de sécurité sociale par les entreprises publiques.

Les dettes sociales peuvent inclure les cotisations patronales et salariales pour les régimes de retraite, d'assurance maladie, d'assurance chômage et d'autres régimes de sécurité sociale.

Lorsqu'une entreprise publique ne parvient pas à payer ses dettes sociales, l'Etat peut être amené à intervenir afin d'apaiser les tensions sociales.

**Tableau 43 : Evolution des dettes sociales des entreprises publiques en 2020 et 2021**

N°	Entreprises publiques	2020		2021		Variation 2021-2020 (en %)
		Montant en FC	Part en %	Montant en FC	Part en %	
1	CONGO AIRWAYS SA	3 685 385 592	0,24%	6 611 170 004	0,41%	79,39%
2	SONAHYDROC	25 478 472 509	1,64%	19 107 262 973	1,20%	-25,01%
3	GECAMINES SA	225 983 430 573	14,51%	163 534 484 468	10,23%	-27,63%
4	SONAS SA	61 056 761 833	3,92%	67 294 354 900	4,21%	10,22%
5	CVM SA	74 746 390 825	4,80%	8 271 936 230	0,52%	-88,93%
6	SODIMICO SA	70 902 525 177	4,55%	75 566 539 535	4,73%	6,58%
7	SNCC SA	325 374 209 098	20,89%	545 559 736 406	34,14%	67,67%
8	MIBA SA	183 871 708 567	11,80%	182 395 009	0,01%	-99,90%
9	SNEL SA	34 896 610 531	2,24%	42 195 824 680	2,64%	20,92%
10	LMC SA	9 985 240 125	0,64%	10 332 964 933	0,65%	3,48%
11	SCTP SA	249 168 765 794	16,00%	317 500 965 498	19,87%	27,42%
12	RVA SA	186 695 495 972	11,98%	235 743 658 685	14,75%	26,27%
13	COBIL	508 982 870	0,03%	454 678 103	0,03%	-10,67%
14	COMINIÈRE	627 145 155	0,04%	1 476 506 300	0,09%	135,43%
15	SCMK-Mn	34 174 674 863	2,19%	34 384 155 856	2,15%	0,61%
16	REGIDESO	70 587 915 985	4,53%	70 024 704 388	4,38%	-0,80%
<b>TOTAL</b>		<b>1 557 743 715 469</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 598 241 337 968</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,60%</b>

Source : Elaboré à partir de données du rapport sur l'état actionnaire en 2021

Il découle du tableau ci-dessus que les dettes sociales des entreprises publiques ont connu un accroissement de **2,60%** entre 2020 et 2021. Sur l'ensemble du montant de la dette sociale en 2021 chiffrée à près de **1.598 milliards de FC**, SNCC SA et SCTP SA détiennent respectivement **34,14%** et **19,87%** du montant total. Cette dette représente un risque pouvant donner lieu à une pression sur les dépenses d'intervention économique.

#### 8.1.1.4 Risque lié au défaut de remboursement des prêts rétrocédés et/ou des emprunts garantis

Pour rappel, les prêts rétrocédés sont des emprunts contractés par l'Etat (premier emprunteur ou emprunteur primaire) et qui les prête, à son tour, aux entreprises publiques (emprunteurs secondaires). Par contre, les emprunts garantis sont des engagements ou obligations consentis par l'Etat à la suite des emprunts contractés par les entreprises publiques.

En cas de défaut de paiement de ces prêts ou emprunts par les entreprises publiques, l'Etat est tenu de les rembourser, ce qui constituerait une pression sur les dépenses publiques liées à la dette publique.

**Tableau 44 : Evolution des prêts rétrocédés aux entreprises publiques par l'Etat en 2020 et 2021 en USD**

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES	2020			2021				VARIATION 2021-2020	
		ENCOURS au 31/12/2020	ARRIERES	STOCK DE LA DETTE	ENCOURS au 31/12/2021	ARRIERES	STOCK DE LA DETTE	PART STOCK DE LA DETTE	ENCOURS	STOK DE LA DETTE
1	REGIDESO SA	10 115 720,33	2 344 408,11	12 460 128,44	10 115 720,33	2 344 408,11	12 460 128,44	0,80%	0%	0%
2	RVF	-	12 052 030,76	12 052 030,76	-	12 052 030,76	12 052 030,76	0,77%	-	0%
3	SCPT (OCPT)	191 986 451,83	49 424 259,91	241 410 711,74	191 986 451,83	49 424 259,91	241 410 711,74	15,50%	0%	0%
4	SINELAC	945 038,19	67 282 281,65	68 227 319,84	945 038,19	67 282 281,65	68 227 319,84	4,38%	0%	0%
5	SNCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	GECAMINES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	SNEL SA	889 339 730,53	254 328 903,88	1 143 668 634,41	889 339 730,53	254 328 903,88	1 143 668 634,41	73,42%	0%	0%
8	STUC	4 292 669,38	10 457 249,34	14 749 918,72	4 292 669,38	10 457 249,34	14 749 918,72	0,95%	0%	0%
9	MIBA	600 000,00	1 921 333,33	2 521 333,33	600 000,00	1 921 333,33	2 521 333,33	0,16%	0%	0%
10	RVA SA	60 000 000,00	2 716 407,05	62 716 407,05	60 000 000,00	2 716 407,05	62 716 407,05	4,03%	0%	0%
<b>TOTAL</b>		<b>1 157 279 610,26</b>	<b>400 526 874,03</b>	<b>1 557 806 484,29</b>	<b>1 157 279 610,26</b>	<b>400 526 874,03</b>	<b>1 557 806 484,29</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>

Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGGP

Le tableau ci-dessous renseigne que le stock de la dette, au titre des prêts rétrocédés aux entreprises publiques s'élève à près de **1,6 milliards USD** au 31 décembre 2021 ; rapportés à 2020, il ne s'observe aucune variation.

La SNEL occupe la première place des entreprises publiques ayant bénéficié de ces prêts car, elle détient **73,42%** sur l'ensemble de ce montant, suivi de la SCPT avec **15,50%**.

Il apparaît que si les **10** entreprises publiques (emprunteurs secondaires) reprises dans le tableau ci-dessus, en raison d'une dégradation de leur situation financière ou par mauvaise foi, ne sont pas en mesure ou refuse tout simplement de rembourser les prêts de **1,6 milliards USD** qui leur ont été octroyés, l'Etat, en sa qualité d'emprunteur primaire, sera tenu de rembourser ce montant.

#### **8.1.1.5 Risque lié à l'augmentation des subventions et/ou interventions économiques**

Conformément à la Lettre d'Orientation Budgétaire de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, une subvention d'équilibre devrait être octroyée aux entreprises publiques afin de leur permettre de soulager leurs trésoreries. Il s'agit d'une aide financière versée aux entreprises publiques pour combler les pertes du fait notamment de production des services publics. Et la demande de cette subvention doit obligatoirement être accompagnée des états financiers certifiés.

Le risque lié à l'augmentation des subventions et interventions économiques découle notamment de la survenance des risques liés au défaut de paiement de dettes sociales. Ce risque se manifesterait lorsque le taux d'exécution des dépenses de subventions et/ou interventions économiques se révélerait-être strictement supérieur à **100%**.

#### **8.1.2. Risques implicites**

Les risques implicites se rapportent essentiellement aux dépenses sur les interventions économiques que l'Etat pourrait engager, par défaut, en cas de mali de liquidation des entreprises publiques déclarées en faillite.

En effet, le CSP assure l'encadrement et le suivi des opérations des liquidations en cours en vue de leur clôture efficiente et définitive. Il s'agit de la liquidation des Entreprises suivantes : PALMECO, AGRIFOR, CSL, SOMICO, CSCO, LAC, SOMINKI, STUC, CITY-TRAIN, ONL, etc.

A titre d'illustration, le COMPLEXE SUCRIER DE LOTOKILA (CSL) est l'une des entreprises dissoutes par Décret n°09/13 du 24 avril 2009. Le Comité de liquidation du Complexe Sucrier de LOTOKILA avait conclu un compromis de vente avec l'ancienne Province orientale en date du 3/05/2013 pour que celle -ci acquiert le patrimoine de la société en liquidation au prix de **4.041.000 USD**. Depuis lors, il subsiste un solde de **1.969.000 USD** à payer ou régler par l'actuelle Province de la TSHOPO, dont **60%** représentent la somme due à l'Etat Congolais et **40 %** aux autres créanciers.

A l'issue de l'opération d'apurement du passif, il s'observe encore une dette de **4.500.000 USD** à payer aux créanciers de ladite société. Ainsi, tenant compte du solde à percevoir, la clôture de l'opération de liquidation se conclurait par **un mali de liquidation** chiffré à **2.531.000 USD**,

représentant une obligation dont l'Etat devrait s'acquitter au prorata de sa participation au capital de la SUCRIERE DE LOTOKILA

### **8.1. Mesures d'atténuation**

L'atténuation des risques que présentent les entreprises du portefeuille de l'Etat sur les finances publiques devra passer par :

- la finalisation de la réforme du Portefeuille dans son volet économique (évaluation du patrimoine, etc.) ;
- l'implication de l'Etat dans le processus de gestion de ces entreprises, par la promotion de la bonne gouvernance (l'orthodoxie financière, mode de recrutement des mandataires, redevabilité, sanctions positives et négatives) ;
- la poursuite du renouvellement, par l'Etat, de l'outil de production de ses entreprises en recherchant les nouvelles sources de financement (Partenariat Publics Privés et autres) ;
- l'accélération du processus d'adoption par le Parlement du projet de loi portant concession des actifs considérés comme patrimoine inaliénable de l'Etat ;
- l'analyse permanente de la rentabilité et de la solvabilité des entreprises ;
- le traitement du lourd passif des entreprises du portefeuille au travers le mécanisme des Partenariats Publics Privés considérés comme moyen de financements alternatifs.

## CHAPITRE IX : PRESENTATION DE LA SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Les données sur la situation particulière des entreprises publiques portent sur la période comprise 2018-2021.

### Fiches synthétiques des quelques entreprises publiques

<b>I. GECAMINES</b>					
<b>1. Dénomination</b>	La Générale des Carrières et des Mines				
<b>2. Numéro RCCM</b>	CD/LSHI/RCCM/14-B-1678				
<b>3. Numéro d'identification Nationale</b>	06-193-A 0100M				
<b>4. Numéro Impôt</b>	A 0701147F				
<b>5. Siège social</b>	419, Boulevard Kamanyola, Lubumbashi, RDC				
<b>6. Situation financière</b>					
<b>a. Quelques chiffres clés</b>					
Rubriques/année	2018	2019	2020	2021	
Capital social	2 905 389 378	2 905 389 378	Nd	Nd	
Capitaux propres	2 139 047 753	2 055 645 308	1 839 853 893	1 682 801 745	
Dettes	1 747 241 861	1 666 024 990	490 214 007*	463 595 597*	
Créances	781 267 322	716 644 566	Nd	Nd	
Chiffre d'affaires	287 041 601	246 301 373	324 402 140	466 872 496	
Valeur ajoutée	183 027 718	15 521 552	51 933 688	33503182	
Charges du personnel	99 748 502	90 378 021	89 627 454	118 616 299	
Résultats d'exploitation	15 904 573	-142 508 085	Nd	Nd	
<i>Source des données :</i>					
(*) En 2020 et 2021, les chiffres provenant du rapport de l'Etat actionnaire ne comprennent que les dettes à long et moyen termes					
(Nd) : Données non disponible					
<b>b. Ratios de rentabilité</b>					
Ratio	Norme	2018	2019	2020	2021
Rapport de l'excédent brut d'exploitation au chiffre d'affaires	Positif	29,01%	-30,39%		
Marge bénéficiaire nette	Positif	5,54%	-57,86%		
Les bons résultats enregistrés en 2018 sont dus au profit exceptionnel réalisés par l'entreprise suite à l'abandon de créances par KCC. Sinon, en règle générale, l'exploitation de la Gécamines S.A. est déficitaire.					

Ce déficit s'est accru au niveau de la marge bénéficiaire nette, qui en règle générale est fortement négatif, du fait principalement de la hauteur des amortissements que nécessitent les importantes infrastructures. Les amortissements ont représenté en 2019, plus de 40 % du chiffre d'affaires.

### c. Risque de faillite

Indicateur	Norme	2018	2019	2020	2021
Rapport capitaux propres / capital social	Supérieur ou égal à 50 %	73,62%	70,75%		

Le risque de faillite évalué par le rapport entre les capitaux propres et le capital social est largement au-dessus à la moitié du capital social.

Malgré la précarité de sa situation financière, la Gécamines S.A. ne peut encore parler de faillite, car ses capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social. Toutefois, n'eut été le profit exceptionnel réalisé en 2018 suite à l'abandon de créances par KCC, ce rapport tendrait fortement à la baisse

## 7. Situation organisationnelle

### Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles

Catégories	2018	2019	2020	2021
Cadres	1387			
MOR	1877			
MAD	44			
Exécution	4923			
<b>Total</b>	<b>8231</b>			
<b>Taux d'Encadrement</b>	<b>4,9</b>			
<b>Age moyen des effectif</b>				

MOR : Main d'Œuvre en Régie

MAD : Mises A Disposition

## 8. Situation des quelques projets

La Société poursuit le développement de certains projets industriels, soit en partenariat, soit en propre qui se résument comme suit :

- Construction d'une centrale thermique à Luena d'une puissance de 540 MW dans sa phase finale à chauffage au charbon pour assurer l'alimentation en énergie électrique des unités de production existantes et futures de GECAMINES ;
- Construction, en partenariat avec China Nonferrous Metal Company Limited (CNMCL) (Kambove Mining), d'une usine hydro-métallurgique à Kambove d'une capacité annuelle de 78.000 tonnes de cuivre ;
- Construction d'une usine hydro-métallurgique à Kingamyanbo pour une capacité annuelle de 12.000 tonnes de cuivre et de 2.900 tonnes de cobalt ;

- Construction, en mode Off-Take agreement, d'une usine hydro-métallurgique à Kamfundwa d'une capacité annuelle de 50.000 tonnes de cuivre et 3.600 tonnes de cobalt sous forme d'hydroxyde, et de nano-poudre ;
- Construction, en mode Off-Take agreement, d'une usine hydro-métallurgique pour le traitement des minerais de Mashamba-Est et Kabulungu à Kolwezi avec une capacité annuelle de 80.000 tonnes de cuivre et 10.000 tonnes de cobalt sous forme d'hydroxyde.

## II. SNCC

<b>1. Dénomination</b>	La Société Nationale des Chemins de Fer
<b>2. Numéro RCCM</b>	CD/L'SHI/RCC/14=B=1702
<b>3. Numéro d'identification Nationale</b>	6=711 6=N59977
<b>4. Numéro Impôt</b>	AO7OO227F
<b>5. Siège social</b>	N° 115, Place de la Gare, Av Lumumba, Commune Kampemba, LUBUMBASHI, Haut Katanga

### 6. Situation financière

#### a. Quelques chiffres clés

Rubriques/année	2018	2019	2020	2021
Capital social	362 251 443	359 151 327	-	-
Capitaux propres	705 089 846	672 171 940	694 028 664	648 461 783
Dettes	427 567 421	444 216 060	1394376*	1 399 631*
Créances	80 273 528	89 936 572	-	-
Chiffre d'affaires	38 596 473	34 317 165	47722070	41 063 661
Valeur ajoutée	-	-	-	-
Charges du personnel	26 922 058	29 025 813	31 133 794	34 464 008
Résultats d'exploitation	-13 169 868	6 149 231	-	-

Source des données :

(\*) En 2020 et 2021, les chiffres provenant du rapport de l'Etat actionnaire ne comprennent que les dettes à long et moyen termes

#### b. Ratios de rentabilité

Ratio	Norme	2018	2019	2020	2021
Marge bénéficiaire nette	Positif	-280,14%	-242,14%		

Celle-ci est largement négative durant toute la période sous revue. La SNCC S.A. ne génère pas de bénéfice.

#### c. Risque de faillite

Indicateur	Norme	2018	2019	2020	2021
Rapport capitaux propres / capital social	Supérieur ou égal à 50 %	194,64%	187,16%		

Le risque de faillite évalué par le rapport entre les capitaux propres et le capital social est largement au-dessus à la moitié du capital social.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, malgré la précarité de sa situation financière, la SNCC S.A. ne peut encore parler de faillite, car ses capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social.

## 7. Situation organisationnelle

### Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles

Catégories	2018	2019	2020	2021
Cadres de direction	215	214	207	
Cadres classifiés	569	549	867	
Maitrise	2 463	2 416	2 021	
Exécution	3 787	3 676	3 582	
<b>TOTAL</b>	<b>7 034</b>	<b>6 855</b>	<b>6 677</b>	
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>8,0</b>	<b>8,0</b>	<b>5,2</b>	
<b>Age moyen des effectif</b>			<b>58 ans</b>	

La situation des effectifs a évolué sans tenir compte de la situation précaire de l'exploitation.

La société aurait pu prendre des dispositions pour mettre en congé technique le personnel non essentiel en vue de diminuer la pression sur la paie des agents.

L'équilibre actuel entre les différentes catégories est bon dans le contexte d'une société performante. Cependant dans le cas sous examen, il est nécessaire de prévoir la mise en place, sous l'appui financier de l'Etat Actionnaire unique, le mécanisme de mise en retraite anticipé et ainsi que de licenciements pour des raisons économiques.

## 8. Situation des quelques projets

La Société poursuit le développement de certains projets industriels, soit en partenariat, soit en propre qui se résument comme suit :

- Acquisition de pièces de rechange pour locomotives, pour engins lourds (boureuse, régaleuse), pour usine de fabrication de traverses en béton, Acompte sur achat de 380 Wagons neufs, de matériel caténaire, de 12 voitures à voyageurs, de rails, traverses métalliques et éléments de fixation, et autres matériaux de construction pour la lutte antiérosive sur le réseau (2019-2022).

### III. LA SCPT

<b>1. Dénomination</b>	La Société Congolaise des Postes et Télécommunication
<b>2. Numéro RCCM</b>	CD/KIN/RCCM/14-B3432
<b>3. Numéro d'identification Nationale</b>	01-730-N56540J
<b>4. Numéro Impôt</b>	A0704981Y
<b>5. Siège social</b>	1 <sup>er</sup> Etage, Building CNSS, Blvd du 30 juin, Kinshasa I

#### 6. Situation financière

##### a. Quelques chiffres clés

Rubriques/année	2018	2019	2020	2021
Capital social	69 438 854	68 385 473		
Capitaux propres	191 829 561	222 189 853		
Dettes	67 807 812	18 391 945		
Créances	52 812 298	14 240 906		
Chiffre d'affaires	501 809 493	481 083 879		
Valeur ajoutée	229 114 310	233 660 222		
Charges du personnel	9 900 347	11 304 559		
Résultats d'exploitation	-10 516 929	10 320 893		

*Source des données : Etat des lieux des entreprises publiques (COPIREP)*

##### b. Ratios de rentabilité

Ratio	Norme	2018	2019	2020	2021
Marge bénéficiaire nette	Positif	0,30%	35,39%		

La marge financière est redevenue positive à partir de 2017. Mais le résultat reste toutefois faible

##### c. Risque de faillite

Indicateur	Norme	2018	2019	2020	2021
Rapport capitaux propres / capital social	Supérieur ou égal à 50 %	276,26%	324,91%		

Le risque de faillite Evalué par le rapport entre les capitaux propres et le capital social est largement au-dessus à la moitié du capital social.

Malgré la précarité de sa situation financière, la SCPT S.A. ne peut encore parler de faillite, car ses capitaux propres sont largement supérieurs à la moitié du capital social.

Il convient de noter que ces résultats reposent sur le niveau élevé des capitaux propres inscrits dans les états financiers.

Comme indiqué ci-dessus, ces capitaux propres sont en majeure partie la contrepartie d'une part des infrastructures importantes mises à la disposition de l'entreprise par l'Etat.

## 7. Situation organisationnelle

### Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles

Catégories	2018	2019	2020	2021
Cadres	287	249	249	
Maitrise	533	516	516	
Exécution	322	341	322	
<b>Total</b>	<b>1 142</b>	<b>1 106</b>	<b>1 087</b>	
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>3,0</b>	<b>3,37</b>	<b>3,37</b>	
Age moyen des effectif			<b>54 ans</b>	

Chaque cadre commande en moyenne trois agents (maitrise et exécution). Cette situation paraît normale dans une société œuvrant dans le secteur hautement technologique où les maitrises doivent constituer la majeure partie des effectifs, soit 47% contre respectivement 30% d'exécutants et 23% de cadres.

## 8. Situation des quelques projets

- Les projets du secteur postal de la SCPT SA portent pour l'essentiel sur l'émission de timbres philatéliques et postaux, sur l'acquisition des équipements permettant le calcul automatique des frais terminaux des envois, suivi par UPU et l'acquisition des bus Poste Kinshasa pour assurer l'interopérabilité entre les bureaux de la Poste, des machines à affranchir et du développement du commerce électronique.
- En ce qui concerne le secteur des télécommunications, les projets à réaliser portent sur la fiabilisation, la réhabilitation et la maintenance de la fibre optique Muanda-Sakania, sur le lancement de triple play et wifi Hit spot des grandes villes, l'installation de points d'accès internationaux Matadi-Kinshasa-Lubumbashi, la construction de Data center Muanda, Lubumbashi, Kinshasa et Goma.

#### IV. LA SNEL

<b>1. Dénomination :</b>	Société Nationale d'Electricité S.A
<b>2. Numéro RCCM</b>	CD/KIN/RCCM/14-B-3326
<b>3. Numéro d'identification Nationale</b>	01-511-A 03970 R
<b>4. Numéro Impôt</b>	A0704644G
<b>5. Sièges social</b>	2831 Avenue de la Justice, Kinshasa/Gombe

#### 6. Situation financière

##### a. Quelques chiffres clés

Rubriques/année	2018	2019	2020	2021
Capital social	3 933 523 413	3 873 852 245		
Capitaux propres	7 205 550 506	7 015 145 190	7 167 267 518	1 742 674 600
Dettes	2 703 713 450	3 012 694 935	2 148 662 225*	2 097 829 968*
Créances	948 460 517	1 154 870 399		
Chiffre d'affaires	628 240 176	663 008 413	698 753 262	769 652 934
Valeur ajoutée	360 345 073	338 620 770	290 766 348	386 370 315
Charges du personnel	132 629 253	188 062 071	155 455 019	156 310 185
Résultats d'exploitation	51 351 907	12 444 668		

*Source des données :*

(\*) En 2020 et 2021, les chiffres provenant du rapport de l'Etat actionnaire ne comprennent que les dettes à long et moyen termes

Les chiffres clés du compte de résultat indiquent une hausse en terme réel du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée, une relative maîtrise des charges du personnel, cependant les résultats nets de l'entreprise sont très faibles.

##### b. Ratios de rentabilité

Ratio	Norme	2018	2019	2020	2021
Marge bénéficiaire nette	Positif	0,24%	-14,08%		
Excédent brut d'exploitation	Positif	369 582 776 424	248 120 737 017		
Résultat financier	Positif	-70 718 214 971	-162 977 281 867		
Dotations aux amortissements diminués des reprises aux amortissements	Positif	286 238 632 026	227 611 924 108		

Les déficits sont dues aux charges liées aux différents tiers intervenants dans le financement de l'entreprise et les pertes de change réalisées à la suite du dénouement des opérations en monnaie étrangère. En 2019, les frais financiers et charges assimilées ont représentés 62,19 % de la valeur de l'excédent brut d'exploitation.

La SNEL S.A. est en proie à un déficit financier structurel

### c. Risque de faillite

Indicateur	Norme	2018	2019	2020	2021
Rapport capitaux propres / capital social	Supérieur ou égal à 50 %	183,18%	181,09%		

On ne peut parler de faillite pour la SNEL S.A., car ses capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social. Il convient de noter que ces résultats reposent sur le niveau élevé des capitaux propres inscrits dans les états financiers.

Ces capitaux propres sont en majeure partie la contrepartie des infrastructures mises à la disposition de l'entreprise par l'Etat. Ces dernières sont pour la plupart des biens du domaine public de l'Etat, qui ne devraient pas être inscrite en contrepartie dans les capitaux propres de l'entreprise.

### 7. Situation organisationnelle

#### Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles

Catégories	2018	2019	2020	2021
Cadres	1 583	1 601	1 571	
Maitrise	2 017	1 884	1 810	
Exécution	2723	2582	2769	
<b>Total</b>	6 323	6 067	6 150	
Taux d'encadrement	2,99	2,79	2,91	
Age moyen des effectif			49 ans	

La répartition du personnel est équilibrée et la moyenne d'âge à la SNEL S.A. est à un niveau acceptable à l'heure actuelle. Mais un rajeunissement du personnel doit être déjà pensé sous peine de voir la productivité de l'entreprise baisser.

### 8. Situation des quelques projets

- Projet Boali Interconnexion réseaux électriques RDC et RCA /Contrat des travaux d'électrification de Zongo et Libenge en vigueur depuis 2019
- Projet ZONGO II : Construction centrale hydro électrique de 150 MW, d'une ligne double terme de 220 k V Zongo- Kinshasa et de 70 k V Zongo 1 – Zongo 2
- Construction poste de Kinsuka et réseaux de distribution associés, et placement de compteurs

## V. LA REGIDESO

<b>1. Dénomination :</b>	Régie de Distribution d'Eau
<b>2. Numéro RCCM</b>	CD/KIN/RCCM§14-B-3298
<b>3. Numéro d'identification Nationale</b>	-
<b>4. Numéro Impôt</b>	A0700177B
<b>5. Siège social</b>	Boulevard du 30 juin, n° 59 -63. KINSHASA

### 6. Situation financière

#### a. Quelques chiffres clés

Rubriques/année	2018	2019	2020	2021
Capital social	453 248 398	446 372 664		
Capitaux propres	1 164 589 866	1 163 036 073	1 233 646 569	1 252 228 084
Dettes	156 078 415	143 617 259	12 298 112*	11 344 320*
Créances	82 652 889	75 505 968		
Chiffre d'affaires	346 810 348	404 605 524	144 891 686	145 241 003
Valeur ajoutée	264 644 026	312 742 281	65 718 248	93 906 908
Charges du personnel	62 771 859	70 820 998	62 026 953	56 677 814
Résultats d'exploitation	-11 282 602	-32 110 573		

*Source des données :*

(\*) En 2020 et 2021, les chiffres provenant du rapport de l'Etat actionnaire ne comprennent que les dettes à long et moyen termes

Les chiffres clés du compte de résultat sont relativement stables. Toutefois, les résultats d'exploitation sont structurellement négatifs.

#### b. Ratios de rentabilité

Ratio	Norme	2018	2019	2020	2021
Excédent brut d'exploitation	Positif	32 266 911 139	7 720 829 853		
Résultat d'exploitation	Positif	-18 311 663 670	-52 918 223 905		
Résultat financier	Positif	-9 638 699 195	-5 199 206 521		

Résultat ordinaires	activités		-27 950 362 865	-58 117 430 426		
Dotations aux amortissements diminués des reprises aux amortissements	Positif		9 004 893 711	0		

Les résultats des activités ordinaires de la REGIDESO sont déficitaires. Bien que l'excédent brut d'exploitation soit positif, le résultat d'exploitation est négatif. L'EBE est érodé par la hauteur des dotations, diminuées des reprises, à constituer en vue de l'amortissement des infrastructures mises à la disposition de l'entreprise.

### c. Risque de faillite

Indicateur	Norme	2018	2019	2020	2021
Rapport capitaux propres / capital social	Supérieur ou égal à 50 %	256,94%	260,55%		

Ces résultats sont bons, mais reposent sur le niveau élevé des capitaux propres inscrits dans les états financiers, lesquels sont en majeure partie la contrepartie des infrastructures mises à la disposition de l'entreprise par l'Etat, et donc sont des biens du domaine public de l'Etat, qui ne devraient pas être inscrite en contrepartie dans les capitaux propres de l'entreprise.

Leur non prise en compte de ces capitaux propres dans les états financiers de la REGIDESO aurait pour conséquence la détérioration du rapport entre ces capitaux propres et le capital social, et corollairement l'accroissement du risque de faillite.

## 7. Situation organisationnelle

### Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles

Catégories	2018	2019	2020	2021
Cadres	236	209	172	
Cadres classifiés	1 214	1 155	1 124	
Maitrise	1 064	1 008	1 136	
Exécution	732	695	863	
<b>Total</b>	<b>3 246</b>	<b>3 067</b>	<b>3 295</b>	
Taux d'encadrement			2,8	
Age Moyen			50 ans	

Le personnel de la REGIDESO est vieillissant. Il y a donc nécessité de la préparation de la relève. A cet effet, la REGIDESO devrait préparer un plan de transfert de connaissances et de compétences en interne entre les agents admissibles à la retraite dans un horizon de trois ans et les personnes appelées à les remplacer.

## 8. Situation des quelques projets

- Construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau au site Ozone/Kinshasa-ouest (110 000 m<sup>3</sup>/j) avec un ouvrage de captage et d'adduction d'eau brute sur le fleuve Congo (330 000 m<sup>3</sup>/j).
- Travaux de réhabilitation et de protection des ouvrages et des équipements de la station de pompage et du site de captage de N'Djili y compris la fourniture et l'installation de cinq groupes motopompes.
- Elaboration d'un schéma directeur de gestion intégrée des eaux urbaines de la ville de Kinshasa (GIEU) et étude de faisabilité de l'approvisionnement en eau potable de Kinshasa/Ouest (APS et APD) et de gestion des déchets solides de Kinshasa-centre (APS + APD).
- AEP MBUJI-MAYI lot 1  
Réhabilitation et extension des systèmes d'AEP dans la ville de Mbuji-Mayi.
- Construction de la 1ère phase de 35.000 m<sup>3</sup>/j de l'usine de Lemba -Imbu (200.000 m<sup>3</sup>/j) à l'Est de la ville de Kinshasa.  
  
\*Un captage d'eau brute de la rivière Ndjili en amont du confluent des rivières Ndjili et Lukaya, capacité : 220.000 m<sup>3</sup>/j à équiper dans une première phase pour 38.000 m<sup>3</sup>/j.  
  
\*Une usine de traitement complet d'eau de surface situé sur le même site, capacité de l'usine : 35.000 m<sup>3</sup>/j ; et une station de pompage de 35.000 m<sup>3</sup>/j.  
  
\* Un réservoir de 10.000 m<sup>3</sup>.
- PROSECEAU : Réhabilitation et extension des systèmes d'AEP dans les centres secondaires (axes ex-Bandundu), Kikwit, Masimanimba, Bulungu, Idiofa et Kenge. Réhabilitation et extension des systèmes d'AEP dans les centres secondaires (axes ex-Equateur), Gemena, Zongo et Bumba.

## VI. LA RVA

<b>1. Dénomination</b>	Régie des Voies Aériennes
<b>2. Numéro RCCM</b>	CD/KIN/14-B-3335
<b>3. Numéro d'identification Nationale</b>	01-420-N599 13W.
<b>4. Numéro Impôt</b>	AV 700324 L
<b>5. Siège social</b>	548, Avenue Aérodrome, Quartier Ndolo /Commune de Barumbu /Kinshasa-RDC.

### 6. Situation financière

#### a. Quelques chiffres clés

Rubriques/année	2018	2019	2020	2021
Capital social	339 986 000 000	339 986 000 000		
Capitaux propres	82 409 656 246	14 942 697 068	2 166 222 861	2 069 064 832
Dettes	146 921 045 494	156 310 147 998	102 990 219	94 054 012
Créances	11 021 088 868	13 774 809 710		
Chiffre d'affaires	156 807 735 321	178 076 017 845	61 973 886	86 177 313
Valeur ajoutée	135 420 652 361	141 942 760 253	30 470 404	9 929 465
Charges du personnel	86 770 889 391	116 772 225 038	71 601 504	76 506 368
Résultats d'exploitation	-29 975 814 868	-5 738 932 120		

*Source des données :*

**(\*) En 2020 et 2021, les chiffres provenant du rapport de l'Etat actionnaire ne comprennent que les dettes à long et moyen termes**

Les capitaux propres sont en perpétuels régression en terme réel liée à l'exclusion des états financiers de la RVA à partir de 2017 du patrimoine du domaine public de l'Etat.

Le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, la charge du personnel connaissent une évolution à la hausse. Mais le résultat d'exploitation est structurellement déficitaire ce qui dénote que les ressources dégagées par la RVA ne lui permettent pas de couvrir la totalité de ses charges d'exploitation. Et la RVA est fortement endettées.

**b. Ratios de rentabilité**

Ratio	Norme	2018	2019	2020	2021
Marge financière nette : Résultat net / chiffre d'affaires	Positif	-16,50%	-21,64%		
Résultats d'exploitation	Positif	-29 975 814 868	-5 738 932 120		
Résultats financiers	Positif	23 826 506 590	-28 039 690 640		
Résultats AO	Positif	-6 149 308 278	-33 778 622 760		
Résultats HAO		-17 992 531 676	-7 643 542 454		
Capitaux investis : Immobilisations nettes + besoin de financement global		338 777 770 693	360 299 351 451		
Rentabilité des investissements : EBE/Capitaux investis		14,36%	6,99%		

La marge bénéficiaire nette est négative sur toute la période. Ce qui dénote que les activités de la société ne sont pas rentables au cours de la période sous examen.

Les résultats d'activités ordinaires demeurent également négatifs. Ce qui dénote que l'exploitation de la RVA est déficitaire.

Et les résultats des activités ordinaires sont négatifs durant toute la période sous revue. Ce qui indique que les ressources dégagées par l'exploitation de la RVA ne lui permettent pas de couvrir les déficits enregistrés sur l'exploitation mieux les activités ordinaires

**c. Risque de faillite**

Indicateur	Norme	2018	2019	2020	2021
Rapport capitaux propres / capital social	Supérieur ou égal à 50 %	24,24%	4,40%		

Au regard des dispositions de l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales et du Groupement de l'Intérêt économique, la RVA S.A. est malheureusement en faillite fait, car ses capitaux propres sont largement inférieurs à la moitié du capital social et ce, depuis 2018.

Cette situation s'explique par la persistance des pertes d'exploitation et au retrait des biens du domaine public de l'Etat

## 7. Situation organisationnelle

### Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles

Catégories	2018	2019	2020	2021
Cadres	1 236	1 209	1 218	
Maîtrise	1 315	1 232	1 141	
Exécution	494	471	447	
<b>Total</b>	<b>3 045</b>	<b>2 912</b>	<b>2 806</b>	
Taux d'encadrement	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>	
Age moyen des effectif			<b>54 ans</b>	

Le personnel de la RVA est vieillissant. D'où un programme de rajeunissement du personnel doit être déjà pensé sous peine de voir la productivité de l'entreprise baisser.

## 8. Situation des quelques projets

- Réhabiliter les infrastructures aéroportuaires et les équipements de navigation aérienne,
- Renforcer les capacités des personnels techniques de l'AAC et de la RVA et
- Réaliser des études stratégiques sur le transport aérien en RDC.

## VII. LA SCTP

<b>1. Dénomination</b>	Société Commerciale des Transports et des Ports S.A
<b>2. Numéro RCCM</b>	CD/KIN/RCCM/14-B3292
<b>3. Numéro d'identification Nationale</b>	01-71-N60911K
<b>4. Numéro Impôt</b>	10 700 220 Y
<b>5. Siège social</b>	177 Boulevard du 30 juin, Kinshasa I

### 6. Situation financière

#### a. Quelques chiffres clés

Rubriques/année	2018	2019	2020	2021
Capital social	902 299 754	888 611 954		
Capitaux propres	2 291 314 579	1 937 276 334	1949666158	1742674600
Dettes	73 194 847	78 699 792	61619790*	51306789*
Créances	50 503 374	43 282 500		
Chiffre d'affaires	309 616 937	413 888 523	76577587	75231929
Valeur ajoutée	106 456 706	114 288 893	36472348	58960975
Charges du personnel	58 824 480	57 593 826	59847001	72745391
Résultats d'exploitation	-29 660 825	-49 137 989		

*Source des données :*

(\*) En 2020 et 2021, les chiffres provenant du rapport de l'Etat actionnaire ne comprennent que les dettes à long et moyen termes

Les capitaux propres connaissent une relative stabilité dû à la réévaluation libre pratiquée par l'entreprise, ainsi qu'à la plus-value découlant de l'application des coefficients de réévaluation légale publiés par le Ministère des Finances, les dettes connaissent en terme réel une hausse sensible.

L'examen des chiffres clés donne l'esquisse d'une entreprise en difficulté qui n'arrive pas à se redresser.

### b. Ratios de rentabilité

Ratio	Norme	2018	2019	2020	2021
Marge financière nette : Résultat net / chiffre d'affaires	Positif	-16,50%	-21,64%		
Résultats d'exploitation	Positif	-29 975 814 868	-5 738 932 120		
Résultats financiers	Positif	23 826 506 590	-28 039 690 640		
Résultats AO	Positif	-6 149 308 278	-33 778 622 760		
Résultats HAO		-17 992 531 676	-7 643 542 454		
Capitaux investis : Immobilisations nettes + besoin de financement global		338 777 770 693	360 299 351 451		
Rentabilité des investissements : EBE/Capitaux investis		14,36%	6,99%		

La marge bénéficiaire nette est négative sur toute la période. Ce qui dénote que les activités de la société ne sont pas rentables au cours de la période sous examen.

Les résultats d'activités ordinaires demeurent également négatifs. Ce qui dénote que l'exploitation de la RVA est déficitaire.

Et les résultats des activités ordinaires sont négatifs durant toute la période sous revue. Ce qui indique que les ressources dégagées par l'exploitation de la RVA ne lui permettent pas de couvrir les déficits enregistrés sur l'exploitation mieux les activités ordinaires

### c. Risque de faillite

Indicateur	Norme	2018	2019	2020	2021
Rapport capitaux propres / capital social	Supérieur ou égal à 50 %	24,24%	4,40%		

Au regard des dispositions de l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales et du Groupement de l'Intérêt économique, la RVA S.A. est malheureusement en faillite fait, car ses capitaux propres sont largement inférieurs à la moitié du capital social et ce, depuis 2018.

Cette situation s'explique par la persistance des pertes d'exploitation et au retrait des biens du domaine public de l'Etat

## 7. Situation organisationnelle

### Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles

Catégories	2018	2019	2020	2021
Cadres	1 236	1 209	1 218	
Maîtrise	1 315	1 232	1 141	
Exécution	494	471	447	
<b>Total</b>	<b>3 045</b>	<b>2 912</b>	<b>2 806</b>	
Taux d'encadrement	1,8	1,9	1,8	
Age moyen des effectif			54 ans	

Le personnel de la RVA est vieillissant. D'où un programme de rajeunissement du personnel doit être déjà pensé sous peine de voir la productivité de l'entreprise baisser.

## 8. Situation des quelques projets

- Réhabiliter les infrastructures aéroportuaires et les équipements de navigation aérienne,
- Renforcer les capacités des personnels techniques de l'AAC et de la RVA et
- Réaliser des études stratégiques sur le transport aérien en RDC.

## CONCLUSION

Le Rapport sur la situation financière consolidée des entreprises publiques a permis de dresser un tableau synoptique de la situation économique, financière, fiscale, parafiscale et sociale desdites entreprises au cours de l'exercice social 2021, avec recul sur les années 2019 et 2020, tout en mettant en lumière l'état de leurs relations avec l'Etat qui est à la fois leur actionnaire de référence, le pouvoir régulateur de leurs activités statutaires, mais également leur client, surtout pour celles qui ont le service public dans leurs missions.

Le périmètre du présent Rapport est constitué de 20 entreprises publiques sur les 96 sociétés qui composent le portefeuille des participations directes de l'Etat au 31 décembre 2021. Il s'agit des 20 entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat, dans sa dimension d'actionnaire.

Au terme de l'état des lieux et de l'évaluation de leurs performances notées en 2021, tel que rappelé dans le présent rapport, la situation financière consolidée des entreprises publiques étudiées se résume comme suit :

### 1. En ce qui concerne la gestion économique et financière.

La gestion économique et financière des entreprises publiques est caractérisée globalement par des faibles performances opérationnelles qui ne permettent pas d'assurer la rentabilité d'exploitation desdites entreprises, de dégager des marges suffisantes pour générer de la croissance interne et d'apporter ainsi une participation conséquente au financement du budget de l'Etat, notamment au travers des dividendes espérés par tout actionnaire.

Ces entreprises publiques, détentrices d'un outil de production valant plus ou moins **USD 18.935 millions** et qui emploient des effectifs du personnel de **45.865 unités**, majoritairement vieillissant avec une moyenne d'âge de **52 ans**, ont réalisé un chiffre d'affaires global d'**USD 1.936 millions** en 2021. Ce qui représente un taux de rendement de **10,22%** des immobilisations en service.

En considérant l'importance des consommations intermédiaires que l'activité industrielle induit, notamment du fait de l'obsolescence des équipements et de la vétusté de l'outil de production, l'étude met en évidence la modicité de la valeur ajoutée générée par les entreprises publiques.

Cette valeur ajoutée étant consommée à plus de 89% en moyenne par les charges du personnel, ne permet pas à nos entreprises publiques d'être profitables, c'est-à-dire avec un EBE positif et suffisamment élevé, pour le financement interne de leur croissance, à savoir les Besoins en Fonds de Roulement ainsi que les investissements indispensables à leur maintien et/ou à leur développement.

Ainsi, la faiblesse de l'EBE dégagée par les entreprises publiques en 2021, soit **USD 72 067 964** face aux capitaux investis de **USD 20 618 646 187** pour réaliser leur exploitation se traduit par un taux de rentabilité d'exploitation également faible d'à peine **0,35%** contre une norme de 20% minimum.

Il s'en suit que les résultats d'exploitation demeurent déficitaires depuis 2019 et bien avant, se situant globalement à **USD 680 millions** en 2021, avec comme seules exceptions, les bénéfices dérisoires d'**USD 9,954 millions** réalisés cumulativement par REGIDESO SA, COMINIÈRE SA et LMC SA.

En conséquence, les entreprises publiques ne sont pas aptes à générer des dividendes au profit de l'Etat, leur actionnaire unique ou de référence, sur la base des résultats de fin d'exercice, chroniquement déficitaires.

D'où, la notion de « Contribution » appliquée aux entreprises publiques pour assurer tant soit peu leur apport au financement du budget de l'Etat au titre des recettes des participations inscrites dans les différents projets de Lois des Finances soumis au vote du Parlement. En 2021, les réalisations des assignations au titre de « contribution » des entreprises publiques ont été d'environ **USD 45 millions**, en progression de 109% par rapport à 2020.

## **2. En ce qui concerne la gestion fiscale, parafiscale et des flux financiers de l'Etat vers les entreprises publiques.**

La gestion fiscale et la parafiscale des entreprises publiques concernent les relations que ces entreprises entretiennent avec l'Etat, en tant que Puissance publique. Le présent Rapport a donné les chiffres des impôts, droits, taxes et autres redevances versés par les entreprises publiques à l'Etat au travers des régies financières que sont la DGI, la DGRAD et la DGDA.

Ainsi, l'on a observé qu'après une année fiscale 2020 très douloureuse, du fait de la baisse drastique de l'activité économique consécutive aux mesures de contingentement imposées par le combat contre la pandémie à Covid-19, les recettes fiscales et parafiscales de l'Etat procurées par les entreprises publiques ont affiché en 2021 une hausse significative de **33,86%** et ont représenté **1,23%** du PIB contre **0,98%** en 2020.

A ce sujet, il est bon de retenir que globalement, les entreprises publiques font preuve de civisme fiscal en s'acquittant tant bien que mal de leurs obligations dans ce domaine, même s'il y a lieu de déplorer que des cas de détournement des recettes aient été rapportés, notamment de la TVA collectée et non reversée, dans le chef de quelques entreprises publiques.

En ce qui concerne les flux financiers de l'Etat vers les entreprises publiques, le présent rapport souligne la modicité des subventions et interventions économiques versées aux entreprises publiques, soit **2%** seulement en 2020, contre **0%** en 2021 par rapport aux inscriptions budgétaires y relatives.

Quant aux ressources budgétaires pré-affectées au bénéfice de certaines entreprises publiques, il est mis en lumière dans le présent rapport la hauteur des taxes et redevances parafiscales dédiées à RVA SA (IDEF), SCTP SA (RLT), CVM SA (RCAD) et LMC SA (Droits de Trafic) et qui constituent un apport financier indéniable de l'Etat hors circuit de la dépense publique et ce, en soutien à la trésorerie des entreprises bénéficiaires en vue de les aider à financer ou à lever les fonds pour le financement des projets d'investissement engagés par ces dernières.

Enfin, s'agissant des prêts rétrocédés et des emprunts garantis, le présent rapport indique que le stock des dettes des entreprises publiques, comprenant les encours et les arriérés s'élève à **USD 1 555 861 291,71** en 2021 comme en 2020, ce qui signifie que les entreprises concernées sont insolvables, exposant ainsi l'Etat à un risque budgétaire avéré.

### **3. En ce qui concerne la transparence et la communication financière.**

Les statistiques de transmission des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes aux instances légalement désignées, à savoir la Cour des Comptes, le CSP et le CPCC, font état d'un manque de rigueur de la part de nombreuses entreprises publiques, qui ne transmettent pas à bonne date ces documents légaux pour traitement approprié.

A ce sujet, il est regrettable qu'aucune entreprise publique ne se soit acquittée de cette obligation envers la Cours des Comptes jusqu'à présent.

S'agissant particulièrement de la qualité de l'information financière véhiculée par les états financiers audités et certifiés par les commissaires aux comptes, il y lieu de noter une évolution positive de l'opinion émise par ces derniers, avec une réduction du nombre d'opinion avec réserves en conclusion de leurs travaux, soit dans 04 cas en 2021 contre 11 cas en 2020.

### **4. En ce qui concerne les risques budgétaires liés aux entreprises publiques.**

Dans ce rapport, il a été établi un panorama des risques budgétaires auxquels les entreprises publiques peuvent exposer l'Etat. Spécifiquement, il a été mis un accent sur les risques budgétaires explicites documentés comme suit :

- les dettes fiscales des entreprises publiques chiffrées à près de **2.716,3 milliards de FC en 2021** ont connu une progression de **32,08%** par rapport à 2020. L'augmentation de ces dettes fiscales a davantage entamé les capacités budgétaires de l'Etat à exécuter ses dépenses publiques ;
- les dettes sociales des entreprises publiques qui affichaient **1.598 milliards de FC** ont connu un accroissement de **2,60%** par rapport à 2020. Cette augmentation de la dette sociale des entreprises publiques représente un risque pouvant donner lieu à une pression sur les dépenses d'intervention économique de l'Etat
- le stock de la dette, au titre des prêts rétrocédés aux entreprises publiques s'élève à près de **1,6 milliards USD** au 31 décembre 2021. L'Etat, en sa qualité d'emprunteur primaire, sera tenu de rembourser ce montant, à l'échéance, tant que les entreprises publiques concernées ne rembourseraient pas ces emprunts secondaires.

Au regard de ce qui précède, il y a lieu que des mesures d'atténuation de ces risques budgétaires soient envisagées afin de soustraire les finances publiques des risques induits par les entreprises publiques. Parmi ces mesures, on peut mentionner :

- la finalisation de la réforme du Portefeuille dans son volet économique (évaluation du patrimoine, etc.) ;
- l'implication de l'Etat dans le processus de gestion de ces entreprises, par la promotion de la bonne gouvernance (l'orthodoxie financière, mode de recrutement des mandataires, redevabilité, sanctions positives et négatives) ;
- la poursuite du renouvellement, par l'Etat, de l'outil de production de ses entreprises en recherchant les nouvelles sources de financement (Partenariat Publics Privés et autres) ;
- l'accélération du processus d'adoption par le Parlement du projet de loi portant concession des actifs considérés comme patrimoine inaliénable de l'Etat ;
- l'analyse permanente de la rentabilité et de la solvabilité des entreprises ;
- le traitement du lourd passif des entreprises du portefeuille au travers le mécanisme des Partenariats Publics Privés considérés comme moyens de financement alternatifs.

En définitive, cette édition du rapport sur la situation financière consolidée des entreprises publiques peut être considérée comme une première vitrine de l'information financière agrégée sur les entreprises publiques. A ce titre, il y a lieu de suggérer que soient imaginé et développé des passerelles de collaboration permanente entre les entreprises publiques et toutes les autres parties prenantes, pour permettre une collecte aisée et à temps réel des données devant conduire à l'élaboration dans les délais de cet outil précieux d'analyse et d'évaluation des entreprises publiques à la disposition des Elus du Peuple lors de l'examen des prochains Projets de Lois des Finances soumis par le Gouvernement.

**ANNEXES**

**Annexe 1 : Participations directes de l'Etat dans les entreprises publiques par branche**

**I. Secteur Primaire**

**1. BRANCHE MINES : 30 SOCIETES**

<b>N°</b>	<b>DENOMINATION</b>	<b>SIGLE</b>	<b>%</b>	<b>SIEGE</b>	<b>ACTIVITES/PRODUCTION</b>
1	Générale des carrières et des mines	GECAMINES SA	100	Lubumbashi	Prospection, extraction minerais et activités métallurgiques du cuivre, cobalt et zinc
2	Société de développement industriel et minier du Congo	SODIMICO SA	100	Musoshi	Prospection, extraction minerais et activités métallurgiques du cuivre, cobalt et zinc
3	Société minière kilomoto	SOKIMO SA	100	Bunia	Prospection, extraction minerais et production de l'or
4	Société minière de Kisenge manganèse	SCMK/Mn SA	100	Lubumbashi	Prospection, extraction et production manganèse
5	Société Aurifère du Kivu et Maniema	SAKIMA SA	100	Kinshasa	Extraction des minerais d'étain et de coltan
6	Société Congolaise d'exploitation minière	COMINIÈRE SA	90	Manono	Extraction minerais d'étain, lithium
7	La minière de Bakwanga	MIBA SA	80	Mbuji mayi	Extraction minerais et production de diamant
8	Société Anhui-Congo d'investissement minier	SACIM SA	50	Tshimbwe	Extractions des minerais et production de diamant
9	Société minière du Kivu	SOMIKIVU SA	20	Kivu	Extraction des minerais d'étain et d'or
10	Kamoa Copper SA	KAMOA COPPER SA	20	Katanga	Extraction des minerais du cuivre
11	Frontier SA	FRONTIERS SPRL	5	Lubumbashi	Extraction de minerais

12	KGL Somituri SPRL	KGL SOMITURI SA	5	Ituri	Extraction de minerais
13	La compagnie de traitement de Kingamyambo	METALKOL SA	5	Katanga	Extraction de minerais
14	Crowm Mining	CROWN MINING SA	5	Kinshasa	Exploitation minière
15	CHEMAF	CHEMAF SA	5	Katanga	Exploitation minière de cuivre et de cobalt
16	ALPHAMIN BISIE MINING	ALPHAMIN BISIE MINING SA	5	NORD-KIVU	Exploitation minière du coltan
17	CONGO MINERALS EXPL	CONGO MINERALS EXPL SA	5	KATANGA	Exploitation minière
18	GOLD DRAGON RESS RDC SPRL	GOLD DRAGON RESS RDC SPRL SA	5	KATANGA	Exploitation minière
19	SOCIETE D'EXPLOIT. DE KIPOY	SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOY SA	5	KATANGA	Exploitation minière
20	SILVER BACK RESSOURCES		5	KATANGA	Exploitation minière
21	SOCIETE D'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE MALEMBA NKULU	SEGMAL	5	KATANGA	Exploitation minière
22	TANTALE MINING KATANGA		5		Exploitation minière
23	KANUKA		5		Exploitation minière
24	KISENGO MINING		5		Exploitation minière
25	GOLDEN AFRICA RESSOURCES		5		Exploitation minière
26	SASE MINING		5		Exploitation minière

27	KALONGWE MINING		5		Exploitation minière
28	KALUKUNDI MINING		5		Exploitation minière
29	ENTREPRISE GENERALE DU COBALT	EGC	5	KOLWEZI	Exploitation minière
30	NSANFU MINING		5	KAMINA	Exploitation minière

## 2. BRANCHE HYDROCARBURES : 14 SOCIETES

1	SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES DU CONGO	SONAHYDROC SA	100	KINSHASA	Recherche, production et vente des produits pétroliers
2	COBIL	COBIL SA	100	KINSHASA	Commerce des produits pétroliers
3	SOCIETE CONGOLAISE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE	SOCIR SA	50	MOANDA	Raffinage des pétroles et logistique pétrolière
4	FINA LOGISTIQUE	FINA LOGISTIQUE	40	KINSHASA	Location des pipes lines et autres immobilisations
5	TOTAL RDC	TOTAL RDC	40	KINSHASA	Commerce de produits pétroliers
6	ENGEN RDC	ENGEN DRC	40	KINSHASA	Commerce de produits pétroliers
7	JAPAN PETROLIUM COMPAGNY	JAPECO	20	KINSHASA	Extraction des produits pétroliers
8	SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION PETROLIERE DU LITTORAL CONGOLAIS	SOREPLICO	20	KINSHASA	Extraction des produits pétroliers

9	SOCIETE DU LITTORAL CONGOLAIS	SOLICO	20	KINSHASA	Extraction des produits pétroliers
10	FOXWHELP	FOXWHELP	15	ITURI	Extraction des produits pétroliers
11	CAPRIKAT	CAPRIKAT	15	ITURI	Extraction des produits pétroliers
12	SOCIETE CONGOLAISE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION DU PETROLE	SOCOREP	15	KINSHASA	Extraction des produits pétroliers
13	KINREX	KINREX	15	KINSHASA	Extraction des produits pétroliers

### 3. BRANCHE AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE : 05 SOCIETES

N°	DENOMINATION	SIGLE	%	SIEGE	ACTIVITES/PRODUCTION
1	PARC AGRO INDUSTRIEL DE BUKANGALONZO	PARCAGRI	85	BANDUNDU	Agro-industrie
2	SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC-AGRO INDUSTRIEL DE BUKANGALONZO	SEPAGRI	70	BANDUNDU	Agro-industrie
3	LA SOCIETE COTONNIERE ET AGRICOLE DU KASAI	COTONNIERE	36,9	KINSHASA	Production du coton
4	COMPANIE PASTORALE DU HAUT-LOMAMI	PHL	18,49	KAMINA	Elevage des bovins
5	SOCIETE CONGOLAISE DE PECHE	SOCOPE	20	MOANDA	Pêche et port

Source : Rapport annuel de l'Etat-actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

## II. Secteur Secondaire

### I. BRANCHE EAU ET ELECTRICITE : 02 SOCIETES

N°	DENOMINATION	SIGLE	%	SIEGE	ACTIVITES/PRODUCTION
1	REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU	REGIDESO SA	100	KINSHASA	Production et distribution d'eau potable
2	SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE	SNEL SA	100	KINSHASA	Production, transport et distribution d'électricité

### II. BRANCHE INDUSTRIE : 17 SOCIETES

1	SOCIETE SIDERURGIQUE DE MALUKU	SOSIDER SA	100	KINSHASA	Production des produits sidérurgiques
2	CIMENTERIE NATIONALE	CINAT SA	92	KIMPESE	Fabrication du ciment, chaux et plâtre
3	MARCHE INTERNATIONAL DE KINSHASA	MARIKIN SA	50	KINSHASA	Transformation et commercialisation des produits agricoles
4	SUCRERIE DU KIVU	SUKI SA	49	KILIBA SUD/KIVU	Production du sucre de canne
5	CHANTIER NAVAL DE CONSTRUCTION METALIQUES	CHANIMETAL SA	40	KINSHASA	Construction des barges et des bateaux
6	MINOTERIE DE MATADI	MIDEMA SA	40	KINSHASA	Fabrication des produits alimentaires et aliments pour bétails
7	COMPAGNIE SUCRIERE DE KWILUNGONGO	LA SUCRIERE DE KWILU NGONGO SA	40	KWILU NGONGO	Fabrication des sucres de canne et alcools
8	SOCIETE TEXTILE DE KISANGANI	SOTEXKI SA	37,86	KINSHASA	Fabrication des textiles

9	TRIOMF RDC	TRIOMF RDC SA	30	BOMA	Fabrication des engrais chimiques
10	PLANTATIONS ET HUILLERIES DU CONGO	PHC SA	23,8 3	KINSHASA	Fabrication d'huile et graisse végétale
11	COMBINAT INDUSTRIAL DE GEMENA	COMINGEM SA	20	GEMENA	Fabrication du savon
12	CIMENTERIE DE LUKALA	CILU SA	10	KINSHASA	Fabrication de ciments, chaux et plâtres
13	CHANIC SA	CHANIC SA	11,8 8	KINSHASA	Fabrication d'ouvrages en métaux, fonderie des métaux, construction des barges
14	SUCRIERE ET RAFFINERIE DE L'AFRIQUE CENTRALE	SUCRAF SA	10	BRUXELLES	Financement activités industrielles
15	INDUSTRIAL PROMOTION SERVICES CONGO SARL	IPS CONGO SA	8	KINSHASA	Services
16	INTERLACS	INTERLACS SA	5	KATANGA	Fabrication de ciments, chaux et plâtres
17	MANUFACTURE CONGOLAISE DES ALLUMETTES	MASAL SA	0,52	KINSHASA	Fabrication des allumettes

Source : Rapport annuel de l'Etat-actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

### III. Secteur Tertiaire

#### I. BRANCHE TRANSPORTS : 09 SOCIETES

N°	DENOMINATION	SIGLE	%	SIEGE	ACTIVITES/PRODUCTION
1	REGIE DES VOIES AERIENNES	RVA SA	100	KINSHASA	Gestion des aéroports et de la navigation aérienne
2	LES LIGNES MARITIMES CONGOLAISES	LMC SA	100	KINSHASA	Transports maritimes
3	LA CONGOLAISE DES VOIES MARITIMES	CVM SA	100	BOMA	Entretien et gestion du bief maritime de la RDC, chantier naval
4	SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER DU CONGO	SNCC SA	100	LUBUMBASHI	Transport par chemin de fer
5	SOCIETE DES CHEMINS DE FER DES UELES	SCFUF SA	100	ISIRO	Transport ferroviaire En veilleuse
6	SOCIETE COMMERCIALE DES TRANSPORTS ET DES PORTS	SCTP SA	100	KINSHASA	Exploitation et gestion des ports maritimes, fluviaux et lacustres ainsi que le transport sur les voies navigables et les lacs de RD Congo, chemin de fer, chantier naval
7	CONGO AIRWAYS	CONGO AIRWAYS SA	62,73	KINSHASA	Transport aérien
8	CONGO CARGO	CONGO CARGO	10	KINSHASA	Transport aérien (fret)
9	AGENCE MARITIME INTERNATIONALE DU CONGO	AMICONGO SA	0,75	KINSHASA	Agence maritime internationale du Congo

## II. BRANCHE POSTE & TELECOM : 2 SOCIETES

1	SOCIETE COMMERCIALES DES POSTES ET TELECOM	SCPT SA	100	KINSHASA	Activités postales et de télécommunication par câble, sans fils et par satellite
2	SOCIETE CONGOLAISE DE LA FIBRE OPTIQUE	SOCOF	100	KINSHASA	Exploitation et commercialisation de la fibre optique

## III. BRANCHE FINANCE ET BANQUE : 09 SOCIETES

1	SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCES	SONAS SA	100	KINSHASA	Assurance et réassurance
2	CAISSE GENERALE D'EPARGNE DU CONGO	CADECO SA	100	KINSHASA	Epargne et crédit
3	SOCIETE NATIONALE DE LOTERIE	SONAL SA	60	KINSHASA	Jeux de hasard et de pari – loterie
4	SOCIETE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT	SOFIDE SA	56,7 3	KINSHASA	Activités financières, banque d'investissement
5	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DES GRANDS LACS	BDGEL	35,9 2	GOMA	Activités financières
6	LA BANQUE COMMERCIALE DU CONGO	EQUITY BCDC	15,4	KINSHASA	Activités financières, banque commerciale
7	BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	BAD	7,04	ABIDJAN	Activités financières

8	AFRICA-RE	AFRICA-RE	0,31	NIGERIA	Assurances et réassurances
9	BANQUE MONDIALE	BIRD	0,21	WASHINGTON	Institution financière internationale Ministère de Finance

#### IV. BRANCHE SERVICES : 8 SOCIETES

1	HOTEL KARAVIA	HOTEL KARAVIA	100	LUBUMBAS HI	Hébergements et restauration
2	CONGO FLEUVE HOTEL	CFH	100	KINSHASA	Hébergements et restauration
3	GRANDS HOTELS AU CONGO	GHC	50	KINSHASA	Hébergements et restauration
4	DUBAI PORT WORLD RDC	DP WORLD RDC	34	KINSHASA	Activités portuaires
5	SOCIETE D'EXPLOITATION DU GUICHET UNIQUE DE COMMERCE EXTERIEUR	SEGUCE RDC	30	KINSHASA	Facilitations à la création des entreprises en RDC
6	COMPAGNIE IMMOBILIERE	CIM	25	KINSHASA	Achats, vente, location et exploitation des biens immobiliers
7	SOCIETE IMMOBILIERE DU CONGO	SIC	20	KINSHASA	Achats, ventes, location et exploit. des biens immobiliers
8	AGENCE MARITIME INTERNATIONALE DU CONGO	AMI-CONGO	0,75	KINSHASA	Collecte et transport du fret maritime

Source : Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021\_CSP/02/2023

**Annexe 2 : Participations indirectes de l'Etat dans les entreprises publiques par Secteur et par branche**

**I. Secteur Primaire**

<b>N°</b>	<b>ENTREPRISE PUBLIQUE</b>	<b>PARTICIPATION INDIRECTE</b>	<b>%</b>
1		BOSS MINING ‘‘ <b>BM SAS</b> ‘‘	49
2		SOCIETE D'EXPLOITATION SHAMITUMBA '« <b>SHAMITUMBA SAS</b> »	30
3		CIMENTERIE DU KATANGA « <b>CIMENKAT SA</b> »	49,73
4		COMPAGNIE MINIERE DU TONDO « <b>CMT SAS</b> »	30
5		COMPAGNIE MINIERE DE KAMBOVE « <b>COMIKA SAS</b> »	30
6		COMPAGNIE MINIERE DE LUISHA « <b>COMILU SAS</b> »	28
7		COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE « <b>COMMUS SAS</b> »	28
8		GRANDE CIMENTERIE DU KATANGA « <b>GCK SAS</b> »	37,5
9		GROUPEMENT POUR LE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI « <b>GTL SA</b> »	30
10		KAMOTO COPPER COMPNY KCC ( <b>KCC SA</b> )	25
11		KIPUSHI CORPORATION ( <b>KICO SAS</b> )	32
12	<b>Générale des carrières et des mines GECAMINES SA</b>	KISANFU MINING ( <b>KIMIN SAS</b> )	30
13		MINIERE DE KALUMBWE MYUNGA ( <b>MKM SAS</b> )	19,8
14		COMPAGNIE MINIERE DE KASOMBO ( <b>MIKAS SAS</b> )	28
15		RUASHI MINING ( <b>RM SAS</b> )	25

16	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CASSITERITE AU KATANGA ( <b>SEKAT SAS</b> )	30
17	SINO-CONGOLAISE DES MINES ( <b>SICOMINES SA</b> )	32
18	SOCIETE IMMOBILIERE DU CONGO ( <b>SIMCO SAS</b> )	99
19	SHITURU MINING CORPORATION ( <b>SMCO SAS</b> )	27,5
20	SOCIETE MINIERE DE KOLWEZI ( <b>SMK SAS</b> )	99
21	SOCIETE MINIERE DE DEZIWA ( <b>SOMIDEZ</b> )	49
22	SOCIETE GENERALE DE TELECOMMUNICATION ( <b>SOGETEL SAS</b> )	98,93
23	SOCIETE FINANCIERE DE DEVELOPEMNT ( <b>SOFIDE SA</b> )	1
24	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI ( <b>STL SAS</b> )	24
25	SOCIETE POUR L'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE KALUKUNDI ( <b>SWANMINES SA</b> )	20
26	TENKE FUNGURUME MINING ( <b>TFM SA</b> )	5,73
27	CONGO AIRWAYS SA	20
28	FREEPORT COBALT OY	0,01
29	<b>Générale des carrières et des mines GECAMINES SA</b> SOCIETE AURIFERE DU KIVU ET DU MANIEMA ( <b>SAKIMA SA</b> )	35
30	LUALABA MINING RESSOURCES ( <b>LMR SAS</b> )	45
31	KAMBOVE MINING SAS	15
32	SINO-CONGOLAISE HYDROELECTRIQUE ( <b>SYCOHYDRO</b> )	67
33	CENTRALE THERMIQUE DE LUENA ( <b>CTL SA</b> )	

1		KISENDA COPPER COMPAGNY ( <b>KICC SA</b> )	23
2	<b>Société de développement industriel et minier du Congo SODIMICO</b>	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU KATANGA ( <b>SODIMIKA SA</b> )	30
3		ENTREPRISE MINIERE DE MUSOSHI ( <b>EMM SA</b> )	30
4		KASIMA SA	1
1		MONGBWALU GOLD MINES ( <b>ex AGK</b> )	13,78
2		KIBALI GOLD MINES	10
3		MINIERE DE ZANI KODO ( <b>MIZAKO</b> )	20
4	<b>Société minière kilo-moto SOKIMO</b>	WANGA MINING COMPANY ( <b>WMC</b> )	35
5		NEW SOCIETE MOKU-BEVERENDI ( <b>SMB</b> )	20
6		GIRO GOLDFIELDS	35
1	<b>Société minière de Kisenge manganèse SCMK-Mn SA</b>	SIMCO SAS	1
2		MDDK SA	20
1		KINREX SARL	12,75
2		LIREX SARL	15
3	<b>Société Nationale des Hydrocarbures du Congo SONAHYDROC SA</b>	XOIL SARL	50
4		SEP-CONGO	36,60
5		ENI RD CONGO	8
6		SURESTREAM RDC SARL	8
7		ENERGULF AFRICA LIMITED	10
8		SOCO E&P RDC	15
9		PERENCO	10
	<b>Total</b>	<b>54 Participations</b>	
			132

## II. Secteur Secondaire

### Société Nationale d'Électricité SNEL SA

1	SOFIDE
2	TRANZAM
3	BBL
4	WESTCOR
5	S2GI
6	SOCIGAZ
7	ENERGO INVEST
8	X-OIL CONGO
9	CONGO AIRWAYS

### Régie des Eaux REGIDESO SA

1	BDGEL
2	X-OIL CONGO
3	BARRAGE KATENDE
<b>Total</b>	<b>12 Participations</b>

## III. Secteur Tertiaire

### Société Nationale des Chemins de Fer SNCC SA

1	SAKIMA SA	0,01
2	GHC SA	1
3	SOFIDE	1,5
4	SOGETEL SPRL	0,55
5	IMMO KASAÏ SA	2,60
6	CENWARRAN (ACTIVITES EN VEILLEUSE)	10,31
7	NOUVELLE EXFORKA (ACTIVITES EN VEILLEUSE)	15

**Société Commerciale des Transports et Ports SCTP SA**

1	T.C.K. SRPL (Term .Cont. de Kin.)	36
2	AMICONGO	1,89
3	ACEC CONGO	14,6
4	ANAPHOR VENTURE	0,002
5	BCDC SA	0,038
6	BREDERODE STRIP VVP.880	
7	BREDERODE	1,0165
8	Cie FINANCIERE NEUFEOUR	
9	BNP PARIBAS « <b>FORTIS &amp; GLOBAL</b> »	
10	SH EUR CC SHS CLASSIX « <b>Fortis</b> »	
11	BDF SEUZ STRIP VVPR	0,0000 96688
12	SUEZ ENVIRONNEMENT	0,0001 1374
13	TEXAF NOMINATIF	0,0501 67
14	ACEC CONGO SARL	
15	EZA ASBL	
16	EPARGNE DEXIA	
17	SOGEFI ( <b>SOFIDE</b> )	
18	CONGO AIRWAYS	11,7

**Lignes Maritimes Congolaises LMC SA**

1	AMICONGO	42 %
2	SOFIDE	0,5 %
3	TOUR HOTEL	0,5 %
4	TCK	1,5 %

**Régie des Voies Aériennes RVA SA**

1	CONGO AIRWAYS	
---	---------------	--



**Annexe 3 : Liste des entreprises publiques faisant l'objet du présent rapport par branche et participation de l'Etat**

<b>N°</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>SIGLE</b>	<b>PARTICIPATION En %</b>
<b>BRANCHE MINES</b>			
1	GENERALE DES CARRIERES ET MINES	GECAMINES SA	100
2	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	SODIMICO SA	100
3	SOCIETE MINIERE KILO-MOTO	SOKIMO SA	100
4	SOCIETE MINIERE DE KISENGE MANGANESE	SCMK-Mn SA	100
5	SOCIETE AURIFERE DU KIVU ET MANIEMA	SAKIMA SA	100
6	SOCIETE CONGOLAISE D'EXPLOITATION MINIERE	COMINIERE SA	90
7	LA MINIERE DE BAKWANGA	MIBA SA	80
<b>BRANCHE ENERGIE</b>			
1	SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE	S.N.E.L SA	100
2	REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU	REGIDESO SA	100
<b>BRANCHE HYDROCARBURES</b>			
1	SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES DU CONGO	SONAHYDROC SA	100
2	COBIL SA	COBIL SA	100
<b>BANCHE FINANCE ET BANQUE</b>			
1	SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCES	SONAS SA	100
2	CAISSE GENERALE D'EPARGNE DU CONGO	CADECO SA	100
<b>BRANCHE TRANSPORT</b>			
1	SOCIETE COMMERCIALE DES TRANSPORTS ET DES PORTS	SCTP SA	100
2	LES LIGNES MARITIMES CONGOLAISES	LMC SA	100
3	REGIE DES VOIES AERIENNES	RVA SA	100
4	LA CONGOLAISE DES VOIES MARITIMES	CVM SA	100

5	SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER DU CONGO	SNCC SA	100
6	CONGO AIRWAYS SA	CONGO AIRWAYS SA	62,73

### **BRANCHE TELECOMMUNICATION**

1	SOCIETE COMMERCIALES DES POSTES ET TELECOM	SCPT SA	
---	---	---------	--

#### Annexe 4 : Etat des participations indirectes de l'Etat en 2021

N°	ENTREPRISE DENOMINATION	SIGLE	PARTICIPATION En %
<b>BRANCHE MINES</b>			
1	GENERALE DES CARRIERES ET MINES	GECAMINES SA	100
2	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	SODIMICO SA	100
3	SOCIETE MINIERE KILO-MOTO	SOKIMO SA	100
4	SOCIETE MINIERE DE KISENGE MANGANESE	SCMK-Mn SA	100
5	SOCIETE AURIFERE DU KIVU ET MANIEMA	SAKIMA SA	100
6	SOCIETE CONGOLAISE D'EXPLOITATION MINIERE	COMINIERE SA	90
7	LA MINIERE DE BAKWANGA	MIBA SA	80
<b>BRANCHE ENERGIE</b>			
1	SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE	S.N.E.L SA	100
2	REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU	REGIDESO SA	100
<b>BRANCHE HYDROCARBURES</b>			
1	SOCIETE NATIONALE HYDROCARBURES DU CONGO	DES SONAHYDROC SA	100
2	COBIL SA	COBIL SA	100
<b>BANCHE FINANCE ET BANQUE</b>			
1	SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCES	SONAS SA	100
2	CAISSE GENERALE D'EPARGNE DU CONGO	CADECO SA	100
<b>BRANCHE TRANSPORT</b>			
1	SOCIETE COMMERCIALE DES TRANSPORTS ET DES PORTS	SCTP SA	100
2	LES LIGNES MARITIMES CONGOLAISES	LMC SA	100
3	REGIE DES VOIES AERIENNES	RVA SA	100

4	LA CONGOLAISE DES VOIES MARITIMES	CVM SA	100
5	SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER DU CONGO	SNCC SA	100
6	CONGO AIRWAYS SA	CONGO AIRWAYS SA	62,73

#### **BRANCHE TELECOMMUNICATION**

1	SOCIETE COMMERCIALES DES POSTES ET TELECOM	SCPT SA	
---	---	---------	--

## TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	1
LISTE DE TABLEAUX .....	3
LISTE DE GRAPHIQUES.....	5
INTRODUCTION .....	6
RESUME EXECUTIF.....	8
1. Du périmètre et de la valorisation des participations directes et indirectes de l'Etat .....	8
2. Du contexte général de l'évolution des entreprises publiques en 2021 .....	9
3. De l'état de lieux des entreprises publiques au 31 décembre 2021. ....	9
4. De la gouvernance des entreprises publiques en 2021 .....	10
5. De la transparence financière des entreprises publiques .....	10
6. De la performance financière des entreprises publiques .....	10
7. Des relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques.....	10
8. Des risques budgétaires liés à la gestion des entreprises publiques .....	11
CHAPITRE I : PERIMETRE ET VALORISATION DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT .....	12
1.1. Périmètre des participations directes de l'Etat.....	12
1.2. Périmètre des participations indirectes de l'Etat au 31 décembre 2021. ....	12
1.3. Valeur indicative des entreprises publiques .....	13
1.4. Faits saillants en rapport avec les participations directes de l'Etat en 2021 .....	15
1.5. Faits saillants en rapport avec les participations indirectes de l'Etat en 2021 .....	16
CHAPITRE II : CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'EVOLUTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN 2021 .....	17
2.1. Contexte économique international .....	17
2.2. Contexte économique national .....	18
CHAPITRE III : ETAT DES LIEUX DES ENTREPRISES PUBLIQUES AU 31 DECEMBRE 2021 .....	22
3.1 Principaux constats .....	22
3.2. Facteurs explicatifs de la non viabilité des entreprises publiques .....	25
3.2.1. Problèmes structurels des entreprises publiques.....	25
3.2.2. Mauvaise gouvernance des entreprises publiques .....	25
3.2.3. Les difficultés rencontrées dans l'exécution du programme de réforme des entreprises publiques.....	26
3.2.4. Les contraintes spécifiques relevées par les entreprises publiques.....	26

3.3. Recommandations .....	27
CHAPITRE IV : GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN 2021 .....	28
4.1 Cadre légal et institutionnel applicable à la gouvernance des entreprises publiques .....	28
4.1.1 Les Lois et les règlements.....	28
4.1.2 Cadre institutionnel des entreprises publiques .....	30
4.2. Le cadre de gouvernance des entreprises publiques .....	32
4.2.1 Des organes sociaux .....	32
4.2.2 Politique de rémunération des mandataires de l'Etat.....	34
4.3. Faits saillants en matière de gouvernance des entreprises du portefeuille.....	36
CHAPITRE V : DE LA TRANSPARENCE FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES .....	37
5.1. Etat de la transmission des états financiers des entreprises publiques aux instances de contrôle .....	37
5.1.1. Etat de la transmission à la Cour des Comptes.....	37
5.1.2. Etat de la transmission des états financiers au CPCC.....	37
5.1.3. Etat de la transmission des états financiers des entreprises publiques au CSP.....	38
5.2. Opinions des commissaires aux comptes .....	39
5.3 Situation de validation par le CSP des prévisions budgétaires des entreprises publiques 2020 et 2021	
40	
CHAPITRE VI : PERFORMANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES .....	42
6.1. INDICATEURS DE GESTION .....	44
6.1.1. Etude de la croissance : Mesure et Appréciation.....	44
6.1.1.1. Chiffre d'affaires des entreprises publiques en 2021.....	44
6.1.1.2. La Valeur Ajoutée globale des entreprises publiques en 2021 .....	47
6.1.1.2.1 Charges et effectifs du personnel des entreprises publiques.....	48
6.1.1.2.2 Impact des charges du personnel sur la croissance et la rentabilité d'exploitation des entreprises publiques .....	49
6.1.2. Etude de la rentabilité d'exploitation et du financement interne de la croissance des entreprises publiques étudiées.....	52
6.1.2.1. Etude de la rentabilité d'exploitation.....	52
6.1.2.1.1 Excédent Brut d'Exploitation .....	52
6.1.2.1.2. Taux de Rentabilité d'Exploitation.....	54
6.1.2.2. Financement de la croissance .....	57
6.1.2.2.1. Gestion des Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation .....	57
6.1.2.2.2. Excédent de Trésorerie d'Exploitation « ETE ».....	60
6.1.2.2.3. Investissements en immobilisations physiques des entreprises publiques .....	61

6.1.2.2.4 Disponible avant Financement Interne de la Croissance « DAFIC » .....	61
6.1.2.2.5 Taux d'Investissement annuel. ....	63
6.1.2.2.6. Résultat net de fin d'exercice .....	63
6.2. INDICATEURS DE LA STRUCTURE FINANCIERE .....	64
6.2.1 Analyse de la solvabilité par la structure financière des entreprises publiques .....	65
6.2.1.1 Le Fonds de roulement .....	65
6.2.1.1.1. Des capitaux permanents .....	65
6.2.1.1.2 Des immobilisations nettes .....	69
6.2.1.1.3 Du Fonds de Roulement Net.....	70
6.2.2. Analyse de l'indépendance financière .....	71
6.2.3 Analyse de la Trésorerie nette cumulée.....	72
CHAPITRE VII : RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES .....	75
7.1. Des flux financiers vers l'Etat .....	75
7.1.1. Recettes fiscales et non fiscales payées par les entreprises publiques .....	75
7.1.1.1. Des recettes fiscales.....	76
7.1.1.1.1. De l'Impôt Professionnel sur les Rémunérations (IPR).....	76
7.1.1.1.2 De l'Impôt sur les bénéfices et profits (IBP).....	77
7.1.1.1.3 De la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).....	79
7.1.1.1.4 Des recettes des douanes .....	81
7.1.1.2 Des recettes non fiscales.....	85
7.2 Des flux vers les entreprises publiques.....	88
7.2.1 Subventions et interventions économiques versées aux entreprises publiques de 2019 à 2021	88
7.2.2 Taxes affectées à certaines entreprises publiques.....	89
7.2.3 Prêts rétrocédés et/ou emprunts garantis .....	90
CHAPITRE VIII : RISQUES BUDGETAIRES LIÉS A LA GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES .....	92
8.1. Description des risques et canaux de transmission.....	92
8.1.1. Risques explicites .....	92
8.1.1.1 Risque lié à la baisse de recettes de participations .....	93
8.1.1.2 Risques liés au défaut de paiement de dettes fiscales.....	94
8.1.1.3 Risques liés au défaut de paiement de dettes sociales .....	96

8.1.1.4	Risque lié au défaut de remboursement des prêts rétrocédés et/ou des emprunts garantis	97
8.1.1.5	Risque lié à l'augmentation des subventions et/ou interventions économiques .....	98
8.1.2.	Risques implicites.....	98
8.1.	Mesures d'atténuation.....	99
CHAPITRE IX : PRESENTATION DE LA SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES .....		100
CONCLUSION .....		117
1.	En ce qui concerne la gestion économique et financière. ....	117
2.	En ce qui concerne la gestion fiscale, parafiscale et des flux financiers de l'Etat vers les entreprises publiques. ....	118
3.	En ce qui concerne la transparence et la communication financière. ....	119
4.	En ce qui concerne les risques budgétaires liés aux entreprises publiques.....	119
ANNEXES .....		121